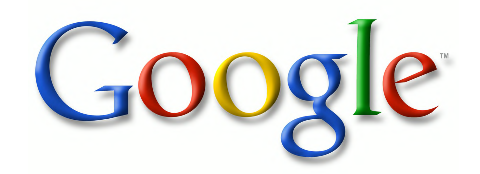




# HISTOIRE

## DES FLAMANDS

## DU HAUT-PONT ET DE LYZEL.

# HISTOIRE

## DES FLAMANDS

## DU HAUT-PONT ET DE LYZEL.

*Iles Flottantes. — Portus Itius.*

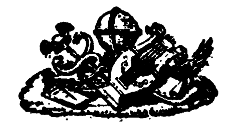
# HISTOIRE

## Des Abbayes de Watten et de Clairmarais, etc., etc.

**PAR H. PIERS,**

*Bibliothécaire à Saint-Omer,*

SECRÉTAIRE-ARCHIVISTE DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE, MEMBRE DES SOCIÉTÉS ROYALES DES ANTIQUAIRES DE FRANCE ET DE LA NORMANDIE, DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE ET DE L'INSTITUT HISTORIQUE, ET DES SOCIÉTÉS ROYALES D'ARRAS ET DE DOUAI.



**SAINT-OMER,**

IMPRIMERIE DE LEMAIRE, LITTE-RUE, N.° 27.

1836.

# HISTOIRE

## DES FLAMANDS




## CHAPITRE PREMIER.

### Introduction.

Depuis un siècle, l'attention publique a été vivement excitée à l'égard des Flamands du Haut-Pont et de Lyzel, habitants des faubourgs de St.-Omer ; auparavant, vous rencontrez à peine leurs noms dans les trois volumes de l'histoire des Morins ; ils ne figurent même dans les récits des voyageurs qu'à l'occasion des célèbres *îles flottantes ;* mais ces faubourgs remarquables captivèrent les regards du grand roi, et aussitôt les historiens et les géographes remplirent le royaume du bruit de leurs merveilles et de leurs singularités. Les annalistes de la contrée consacrèrent ensuite quelques courts fragments aux usages et au commerce de ces Flamands ; les antiquaires enfin, dont la tâche est de conserver aux générations futures, par le crayon et la plume, le souvenir de tout ce qui peut contribuer à faire connaître la France ancienne, se hâtèrent de constater les curieux documents et les vieux titres d'une peuplade vraiment particulière aux médita-

tions des savants et des amateurs généreux de l'histoire de leur patrie.

Toutefois, cette estimable peuplade mérite-t-elle d'être observée d'une manière plus spéciale encore ? Pourquoi séparer des Audomarois en général les investigations qui la concernent uniquement ? C'est qu'elle excite encore l'étonnement des étrangers qui s'imaginent parfois qu'ils pourront peut-être retrouver quelques vestiges de notre ancienne innocence et l'allure primitive de la nature, parmi les canaux multipliés qu'ombragent des saules verdoyants, au milieu de vergers parfaitement cultivés, au fond de quelques chaumières où règne la sévère frugalité, avec la propreté extrême ; c'est que les Hautponnais sont encore comme une tribu à part du peuple d'Israël ; c'est que des narrations, un peu exagérées, les ont représentés comme formant une nation différente des autres, et ont produit un désir ardent de l'étudier.

Il n'est donc pas étonnant que cette petite république, réellement originale sous divers rapports, ait été l'objet de nombreux examens et de graves erreurs ; mais on a toujours parlé d'elle avec un intérêt bienveillant ; et, dans l'opinion de ceux qui regardent l'attachement inébranlable à la religion, la probité inaltérable, et le sage réglement des mœurs, comme le résultat essentiel de l'éducation, ce qui peut manquer à ce bon peuple du côté de l'instruction et des lumières du siècle, est plus que suffisamment compensé par son respect constant et sa docilité exemplaire envers les lois divines et humaines.

Pellisson dans ses *lettres historiques* sur les campagnes de Louis XIV, est le premier historien qui ait mis en évidence la vie patriarcale des habitants de nos faubourgs : « Il y a deux choses très-curieuses à St.-Omer qui méritent qu'on vous en parle, dit-il ; *le Haut-Pont* et *Clairmarais*..... » M. *Deneufville*, à la même époque, a consacré aux Hautponnais, dans le tome 2 de ses *annales*

*de la ville de St.-Omer* un chapitre détaillé et satisfaisant.

En 1717, M. Roblin, directeur des fortifications, envoya en cour un mémoire statistique sur les faubourgs de St.-Omer.

La troisième partie de l'*Innocence du premier âge en France* devait contenir une notice sur les Hautponnais et les îles flottantes; mais l'auteur, M. de Sauvigny, ne donna point suite à son ouvrage. On trouve aussi dans l'*Année littéraire* une lettre de M. de Vérité, auteur de l'histoire d'Abbeville, au fameux Fréron sur le même sujet.

Henneberi, dans son histoire d'Artois, le général Vallongue et Collet, dans leurs notices historiques sur St.-Omer, et M. Eudes, dans le tome 2 des mémoires de la société des antiquaires de la Morinie, ont présenté un aperçu sommaire de l'origine et de la situation des Hautponnais. Nous avons dit dans notre *Biographie de la ville de St.-Omer* que le général Vallongue avait consacré des pages curieuses au *Portus-Itius*, *aux ruines de Clairmarais*, *aux îles flottantes* ainsi qu'aux faubourgs de *Lysel et du Haut-Pont*, mais que l'histoire singulière et problématique de ces antiques dépendances de notre cité, manquait encore à la curiosité des voyageurs et aux archives des antiquaires. Nous avons essayé de remplir cette lacune, en coordonnant, aussi méthodiquement que possible, les renseignements divers et les traditions confuses, faibles débris du passé que nous avons cherché à ramasser de toutes parts.

La société royale des antiquaires de France ayant publié les documents que lui avaient procurés nos autorités locales, nous avons cru pouvoir reproduire sans scrupule, *entièrement* et *littéralement*, ces documents, puisqu'ils émanent directement de nos magistrats. Enfin, nous avons consulté tous les auteurs qui nous ont précédés dans la même voie, et nous avons exploré avec soin les pré-

cieuses archives de notre commune. Un jour, un plus habile saura perfectionner notre œuvre. En attendant, nous avons voulu seulement donner une nouvelle preuve de notre amour pour notre pays, en continuant de populariser son histoire, car nous serons toujours de ceux qui pensent qu'il « est honteux d'être dans sa patrie comme dans un lieu inconnu et d'être étranger à tout ce qui la concerne. »

## CHAPITRE II.

### Origine.

Le règne de Charlemagne avait été favorable à la Morinie. Le nouvel empereur d'Occident ayant transporté, à l'exemple d'Auguste envers les Germains, une partie de la population des Saxons vaincus dans les cantons maritimes de la Flandre, donna pouvoir au grand forestier Lydéric II, auquel il avait cédé cette province à titre de fief héréditaire, de contenir par la civilisation et de surveiller activement les restes de cette nation énergique et inquiétante surtout par son esprit d'indépendance. Ce Seigneur usa d'une louable modération envers ces pauvres captifs, et parvint insensiblement à les convertir au Christianisme.

On fait monter le nombre de ces Saxons à soixante mille ; et, depuis lors, on a observé, nous verrons si ce fut par plaisanterie, qu'en les mêlant avec les Flamands, Charlemagne, d'un diable en avait fait deux. En effet, dans le 14.$^{me}$ siècle, la tradition existait encore en Flandre que Charlemagne y avait placé une quantité de Saxons. (*) On prétend que plusieurs de ces familles exilées formèrent des établissements dans le diocèse de

(*) Meyer.

Thérouanne et sur les bords de l'Aa, où par la suite, confondues avec les naturels du pays, elles contribuèrent efficacement à le défendre contre les invasions des Normands. (*) Ces débris du peuple du vaillant Didier étaient peut-être les derniers rejetons de ces guerriers de l'Artois, transplantés avec non moins de barbarie dans les forêts de la Germanie, par *la ligue des Saxons*, au commencement du 5.eme siècle.

Divers auteurs font descendre les Flamands du Haut-Pont et de Lyzel de ces Saxons disséminés par Charlemagne sur nos rivages. Cette opinion peut conduire certainement à une solution qui présente tous les degrés de probabilité, (**) mais elle n'est pas généralement partagée. Les uns disent qu'ils sont issus des anciens Morins; (***) les autres croient que ce fut une colonie de Flamands qui vint se réfugier sous les murs de St.-Omer pour échapper aux ravages des Normands. (****) Ceux-ci allèguent que Baudouin V, comte de Flandre, ayant conclu la paix avec l'empereur Henri III, réforma quelques régiments allemands, lesquels, après leur licenciement, pour ne pas exposer leurs femmes et leurs enfants aux fatigues d'un long retour, auraient demandé à dessécher les marais qui s'étendaient encore dans le 11.eme siècle depuis la mer jusques à l'enceinte de la ville de St.-Omer. (*****) Enfin la tradition prétend que cette population est sortie d'une horde de Sarrasins qui ravagèrent jadis quelques parties de la France; c'est aux historiens de Flandre et d'Artois, selon ce qu'en a dit un écrivain caustique, à éclaircir maintenant ce point en quelques volumes in-folio.

(*) Lefebvre.

(**) Eudes.

(***) Legrand de Castelle.

(****) Vallongue.

(*****) Lesbroussart.

Le mot *Sarrasins* est souvent employé dans nos auteurs comme synonyme de *Normands*; (*) ce sobriquet a pu être renouvelé par le souvenir des Croisades, et l'on connaît les irruptions réitérées, (**) dans notre cité, de ces pirates qui provenaient peut-être des Saxons proscrits par les Français. Ajoutons que les Bohémiens étaient désignés en certains lieux sous celui de Sarrasins. (***)

Un savant antiquaire retrouva encore en 1789, une colonie sarrasine, entre Bourg et Macon, dans les villages de Boz et d'Arbigny. On sait que ces peuples orientaux se précipitèrent dans les Gaules, non-seulement pour les conquérir, mais surtout dans l'intention de s'y fixer. Du temps du père *Lequien*, l'on voyait hors de l'enceinte de Boulogne de vieux pans de muraille appelés les *murs sarrasins*, que l'on considérait comme les restes des anciens murs de cette ville, détruite jadis par les Normands ou *Sarrasins*; (****) à Metz-en-Conture, canton de Bertincourt, arrondissement d'Arras, il existe des souterrains dont on fait remonter l'origine au temps des Sarrasins. Le savant M. Leglay, dans les *Archives du Nord*, a signalé également une destruction sarrasine dans un village du Cambrésis.

La tradition fait encore remonter les établissements dont il s'agit dans notre territoire à l'an 449, époque de la première invasion des Saxons en Angleterre. On sait que cette race gothique a joué, dès avant l'ère chrétienne et dans les premiers siècles de la domination romaine, un rôle important sur les bords de l'Océan britannique.

Ce fut vers l'an 795 que Charlemagne confia à Lydéric II la mission que nous venons de rappeler, et il n'est

(*) Henry.

(**) Var. hist. sur St.-Omer, p. 15 et suiv.

(***) Mémoires des antiquaires de France.

(****) Msc. de la bibliothèque de Boulogne.

pas inutile de faire remarquer que ce fut à la même époque que ce monarque visita le bourg de Sithieu et l'abbaye de St.-Bertin.

Nous pensons que les faubourgs de St.-Omer ont été occupés depuis un temps immémorial par des familles originairement flamandes, et qu'il est vraisemblable que leur arrivée est au moins aussi reculée que la formation de la ville des Audomarois; (*) on dit que les moines de St.-Bertin, propriétaires du territoire de Sithieu, ne voulurent pas admettre ces étrangers dans l'intérieur du bourg, mais que par condescendance pour Lydéric II, ils les tolérèrent dans nos marais pour le défrichement des terres incultes. (**) Il n'est point question cependant de la population de nos faubourgs, ni dans Ipérius, ni dans le grand cartulaire de St.-Bertin, pendant les premiers siècles qui suivirent la fondation de St.-Omer. Nous avons raconté ailleurs qu'en mars 881, à l'approche des Normands, les Hautponnais avaient emporté dans leurs bateaux, leurs effets les plus précieux et s'étaient retirés dans leurs marais et leurs broussailles, comme firent autrefois les Morins qui avaient fui dans les bois, à l'approche de César. Cette circonstance, uniquement fondée de même sur la tradition, corrobore aussi l'antiquité de cette colonie dans nos parages.

Sans contredit, « les commencements des peuples sont presque tous fabuleux; » c'est pourquoi nous estimons que les croyances diverses sur l'origine des Hautponnais sont demeurées fort incertaines. A la vérité, « les études des origines nationales sont aujourd'hui en mal d'enfant, » et maints archéologues qui explorent avec succès notre contrée, feront peut-être plus tôt qu'on ne le pense, quelque découverte précieuse sur cette matière; ce qui nous semble seulement positif, c'est que les Hautponnais fu-

(*) Hennebert.

(**) Msc. de Deschamps.

gent presque toujours, par une prévention exagérée, considérés comme une espèce de sauvages par les bourgeois de la cité, et que pendant plusieurs siècles, ils ne furent autres que les *extremi hominum* de notre canton : vérité historique qui vient toutefois encore à l'appui de l'ancienneté de leur résidence parmi nous.

---

## CHAPITRE III.

### Noms.

Au commencement du 10.eme siècle, Baudouin II, comte de Flandre, fortifia l'enceinte de Sithieu. Le Haut-Pont attira d'abord son attention : par là, on pouvait se diriger vers l'Aa qui baigne les murs de la place. Un pont ne tarda pas sans doute à être jeté sur cette rivière qui sépare nos faubourgs, et ce pont sans invraisemblance a pu y laisser son nom. C'était un pont de bois très-haut, dit-on, sous lequel les vaisseaux passaient autrefois.

Le conquérant des Gaules avait trouvé dans le Sinus-Itius une mer assez profonde pour tenir à flot les bateaux construits par ses ordres dans les Meldes, et quelques antiquaires n'ont pas manqué de faire dériver l'expression de *Haut-Pont* de *Alto Ponto*. (*)

« On devrait plutôt appeler *Hautpontais* les Hautponnais... » (**)

Ce faubourg a été quelquefois aussi désigné par le nom d'*Oppenheim*.

(*) Malbrancq. t. 2. p. 794.

(**) De Vérité.

Les Lyzelards ont tiré leur dénomination des eaux abondantes qui entourent leurs chaumières; en effet, plusieurs de ces agrestes habitations présentent l'aspect de petites îles qui n'ont souvent d'autres limites que de fragiles arbrisseaux. D'après l'histoire, St.-Omer fut long-temps aussi appelé *l'île de Sithieu*. On sait au reste qu'un usage antique faisait donner même aux plus minces hameaux des noms relatifs à leurs formes, ou aux rapports qu'ils pouvaient avoir avec les eaux, les vallées ou les élévations de leur territoire.

Les *Broucaillers* ou *Brouckaillers* sont ceux qui travaillent dans les marais et qui portent de grands haut-de-chausses. Les *francs-pêcheurs* moyennant une redevance très-modique avaient la liberté de pêcher à la *Grande-Mer*, nom d'une maison de brique appartenante jadis à l'abbaye de St.-Bertin. (*)

Les noms des lieux ont presque toujours un rapport direct avec leurs premiers habitants, ou avec quelque objet extraordinaire dont l'existence se perd dans la nuit des temps. M. Deneufville pense aussi que l'étymologie du *Haut-Pont*, provient de cet ancien pont que nous nous bornons seulement à indiquer en cet endroit. « Ce *Altus Pontus* qui a perdu de son ancienne profondeur, semble avoir conservé dans son nom de *Haut-Pont* la tradition de son ancienne propriété. » (**)

Il faut consigner ici une observation essentielle : Les Hautponnais, dans la signification particulière et distincte, ce sont les habitants de la rive gauche de l'Aa; dans la dénomination générale, ce sont ceux des faubourgs entiers.

(*) Hennebert.
(**) Collet.

## CHAPITRE IV.

### Situation Topographique.

Les faubourgs de St.-Omer sont situés au nord-est, et s'étendent depuis les fortifications de la place, sur les rives de l'Aa, jusques au-delà des Quatre-Moulins d'un côté, et de l'autre vers les îles flottantes et les ruines de Clairmarais.

Les Hautponnais demeurent le long du canal qui parcourt dans toute sa longueur la moitié de leur quartier, non spécialement occupée par des jardiniers comme dans l'origine, mais surtout par un grand nombre de bateliers, d'ouvriers de professions diverses, de cabaretiers et de marchands, dont la plupart ne sont point de race flamande.

« Les marais de Lyzel ont pour centre la partie du faubourg de ce nom, où les îles sont habitées, où les canaux servent de rues; c'est une espèce de Venise rustique. Ces marais sont limités, au nord, par le Doulacq qui les sépare du marais communal de St.-Omer; au nord-est par le petit Leck, la Grande-Mer, le Bisvaert et le Liennevaert, qui les isolent des marais de la vallée de Scoubrouck et des jardinages de Clairmarais; à l'est, par une ligne de rigoles qui s'étend depuis le Liennevaert jusqu'au Fort-des-Vaches, entre le marais communal d'Arques et les exploitations du Stienard, du Brocus et des Marailles. Mais les cultures de Lyzel tendent à se propager au-delà de ces limites, et les tourbières y sont graduellement rétrécies par des desséchements et des alluvions artificielles. » (*)

La surface marécageuse que les hommes des faubourgs

(*) Allent.

fertilisent, comprend environ 372 hectares (1045 mesures). La ville n'étend pas son territoire au-delà.

Toute la superficie de Lyzel et des jardins ou terres qui en dépendent est entourée et coupée dans tous les sens par des milliers de canaux ou fossés qui environnent des habitations, d'où souvent l'on ne saurait sortir qu'à l'aide de chaloupes.

Les Flamands ménagent ainsi un écoulement facile aux eaux qui vont se rendre dans l'Aa, et qui sans ces travaux de l'industrie ne feraient de cet endroit qu'un vaste marais inondé. On peut aujourd'hui parcourir commodément les sinuosités champêtres de Lyzel au moyen de ponts qui probablement n'existaient pas dans les premiers siècles de la colonie; cependant il se trouve encore un grand nombre de maisons isolées où l'on ne peut aborder qu'en bateau. Cette particularité sert encore à expliquer comment les Hautponnais n'ont jamais été troublés dans leurs humides possessions.

---

## CHAPITRE V.

### Langage.

On a répété souvent, et peut-être avec raison, que les habitants des faubourgs de St.-Omer parlaient entr'eux un langage que seuls à peu près ils pouvaient comprendre : ancien jargon celtique, mélangé de wallon et d'allemand, qui ne se trouve différent de celui qu'on parle en Flandre que parce qu'il n'a pas suivi comme lui les mêmes changements. (*) Selon Pellisson, ce peuple ne parle ni flamand, ni wallon, mais il a un langage qui lui est

(*) De Lamartinière.

propre et que l'on nomme *Bésin*, (*) qui n'est point entendu à St.-Omer, ni aux environs. En effet, quoiqu'ils demeurent aux portes d'une ville de France, quoique chaque jour ils viennent dans les marchés de St.-Omer, on remarque encore qu'ils savent très-imparfaitement le français, et même qu'ils se soucient fort peu de l'apprendre. Cette observation s'applique plus particulièrement aux Lyzelards, car depuis la révolution de 1789, la langue française n'est plus inconnue des Hautponnais. On prétend cependant que leur idiome s'écrit exactement comme le flamand de Gand, d'Ypres et des autres villes de Belgique. Malgré les modifications que les siècles ont insensiblement fait subir à la population d'une partie de nos faubourgs, le flamand y est toujours resté la langue dominante; cependant avec les étrangers, ils parlent quelquefois un français vicié par une mauvaise prononciation. Enfin, on peut dire que leur langage diffère assez, pour la prononciation surtout, de celui qu'on désigne par les noms de bas-allemand, hollandais ou flamand, pour que les habitants de Lysel et les Flamands proprement dits ne puissent s'entendre facilement qu'après avoir passé quelque temps ensemble. On voit par là qu'il est au flamand ce que le patois des paysans de nos provinces est au français. On y rencontre aussi beaucoup de mots allemands et un petit nombre de mots anglais; quelques uns sans aucune différence de prononciation. On laisse à décider lequel de ces langages se rapproche le plus du saxon, leur source commune.

« L'étude des dialectes, idiomes et patois, cette étude en apparence si stérile et si peu attrayante, offre pourtant à ceux qui s'y livrent, beaucoup de charmes et des résultats pleins d'intérêt et d'utilité. L'histoire d'un peu-

(*) Le Bésin est un petit pays très-fertile et célèbre dans l'histoire de Normandie. Là était, dit-on, la *Latingua-Saxonica*, canton où Charlemagne relégua un certain nombre de familles saxonnes. (Mém. des antiq. de France. T. 7.)

ple, ses mœurs, son génie, ses habitudes, se retrouvent pour ainsi dire tout entiers dans sa langue. »

« Comment se fait-il que dans les cantons de Bailleul, Cassel et Hazebrouck, on parle flamand, tandis que ces cantons sont enclavés de toutes parts dans des contrées où le peuple parle wallon ? » (*) Cette observation est non moins justement applicable aux faubourgs de St.-Omer et à quelques lieux environnants.

Les étymologies des noms d'un grand nombre de communes de l'arrondissement de St.-Omer prouvent effectivement que la langue flamande y était jadis en grand usage, et il n'est pas inutile de rappeler ici que les sentences de nos magistrats se prononçaient encore dans le 16.ème siècle en cette langue sur le doxal, et que ce ne fut qu'à partir de 1593 qu'elles se publièrent en français.

Les patois s'en vont. . . . . . Cependant, comme leur vivacité et leur énergie sont par fois intraduisibles dans le langage du beau monde, il n'est pas inutile dans chaque localité, a observé avec raison l'habile et spirituel éditeur des Archives du Nord, de publier des livrets qui serviront plus tard de jalons aux lexicographes futurs, dans leurs recherches sur la grandeur et la décadence des . . . patois. (**) Selon le président de l'académie de Dijon, (***) ce serait une bibliographie assez curieuse que celle qui offrirait la liste raisonnée de tous les ouvrages en dialectes vulgaires ou patois. La collection des *mémoires des antiquaires de France* renferme une infinité d'articles sur les patois, plusieurs entr'autres sur celui des Hautpônnais.

La *France littéraire* a remarqué avec intérêt les travaux déjà faits sur cette matière par cette société savante, et

(*) Leglay. — On parlait wallon, en Artois, qui est un français grossier et corrompu. — (Bergier.)

(**) Arch. du Nord. T. 4. Liv. 1.

(***) Gabriel Peignot.

propre et que l'on nomme *Bésin*, (*) qui n'est point entendu à St.-Omer, ni aux environs. En effet, quoiqu'ils demeurent aux portes d'une ville de France, quoique chaque jour ils viennent dans les marchés de St.-Omer, on remarque encore qu'ils savent très-imparfaitement le français, et même qu'ils se soucient fort peu de l'apprendre. Cette observation s'applique plus particulièrement aux Lyzelards, car depuis la révolution de 1789, la langue française n'est plus inconnue des Hautponnais. On prétend cependant que leur idiome s'écrit exactement comme le flamand de Gand, d'Ypres et des autres villes de Belgique. Malgré les modifications que les siècles ont insensiblement fait subir à la population d'une partie de nos faubourgs, le flamand y est toujours resté la langue dominante; cependant avec les étrangers, ils parlent quelquefois un français vicié par une mauvaise prononciation. Enfin, on peut dire que leur langage diffère assez, pour la prononciation surtout, de celui qu'on désigne par les noms de bas-allemand, hollandais ou flamand, pour que les habitants de Lyzel et les Flamands proprement dits ne puissent s'entendre facilement qu'après avoir passé quelque temps ensemble. On voit par là qu'il est au flamand ce que le patois des paysans de nos provinces est au français. On y rencontre aussi beaucoup de mots allemands et un petit nombre de mots anglais; quelques uns sans aucune différence de prononciation. On [illegible] à décider lequel de ces langages se rapproche le [illegible] du saxon, leur source commune.

« L'étude des dialectes, idiomes et patois, [illegible] en apparence si stérile et si peu attrayante [illegible] de [illegible] tant à ceux qui s'y livrent, beaucoup de [illegible] résultats pleins d'intérêt et d'utilité. L'[illegible]

(*) Le Bésin est un petit pays très-fert[illegible] de Normandie. Là était, dit-on, la Loc[illegible] Charlemagne relégua un certain nomb[illegible] des antiq. de France. T. 7.)

ple, ses mœurs, son génie [illegible]
pour ainsi dire tout entier [illegible]

« Comment se fait-il que [illegible]
Cassel et Hazebrouck [illegible]
cantons sont enclavés [illegible]
où le peuple parle walon [illegible]
non moins justement [illegible]
Omer et à quelques lieues [illegible]

Les étymologies des [illegible]
munes de l'arrondissement [illegible]
vement que la langue [illegible]
usage, et il n'est pas [illegible]
tences de nos magistrats [illegible]
16.<sup>me</sup> siècle en cette [illegible]
qu'à partir de 15[illegible] [illegible]

Les patois s'en vont [illegible]
vivacité et leur [illegible]
le langage du [illegible]
que localité, [illegible]
éditeur des Archives [illegible]
serviront plus [illegible]
dans leurs [illegible]
des . . . patois [illegible]
Dijon, ([illegible]
que [illegible]

[illegible]

ne de mœurs pas
[illegible]
et 357.

a regretté qu'elle ne les eût pas continués dans son tome X. (*) A cette occasion, cette intéressante *revue* parle de nos faubourgs comme ayant été occupés par les Saxons qui marchaient à la conquête de l'Angleterre, opinion que nous avons déjà discutée dans le chapitre de l'*Origine*.

Vers 1807, l'on entreprit au ministère de l'intérieur une collection des divers idiomes ou patois de France. Pour sujet de comparaison, on choisit la *parabole de l'Enfant Prodigue*, à cause de sa juste étendue et de la simplicité de la plupart de ses expressions. Le 18 mars et le 23 juin 1810, M. de Montalivet, ministre de l'intérieur, demanda des renseignements très-étendus sur les habitants de nos faubourgs; ils lui furent adressés par l'administration locale, le 27 avril et le 23 août suivants. Le 11 octobre de la même année, l'autorité supérieure sollicita le complément de l'aperçu curieux déjà produit sur cet objet. Ce complément fut communiqué le 25 du même mois.

Au commencement de 1820, la société royale des antiquaires de France demanda des éclaircissements sur le même sujet. M. le maire de St.-Omer adressa à cet effet, le 26 janvier de ladite année, une chanson flamande contenant la description des occupations des Hautponnais: « J'aurais voulu la faire mettre en musique, dit-il alors, pour donner une idée plus juste de la mesure des syllabes, je n'ai pu y parvenir; au reste, cela n'est pas strictement nécessaire, non plus que d'indiquer la prononciation par des notes. Le jargon de nos Lyselards n'étant pas une langue écrite, on a représenté les sons en suivant l'orthographe du flamand proprement dit, de sorte que tout flamand la lit de la manière qu'elle doit être lue. »

« C'est M. Van Troyen, père, qui a eu la complaisance de faire ce petit travail : il s'est fait chanter plu-

(*) France littéraire. Mai 1834.

sieurs fois les différents couplets, et une fois assuré du son exact et de la division par ligne, il se l'est fait dicter mot à mot; il en a ensuite fait la traduction. »

« Quant à la parabole de l'Enfant Prodigue, je n'ai pu l'avoir écrite dans le patois du faubourg, parce que les natifs ne savent pas écrire le jargon qu'ils parlent, et que M. Van Troyen, (*) le seul que j'aie trouvé capable du premier travail, c'est-à-dire d'écrire et de traduire la chanson, est mort au moment où il aurait pu s'occuper de nous fournir cette parabole. »

M. Siméon, préfet du département, (**) donna communication de la *notice sur les usages et le langage des habitants du Haut-Pont*, ainsi que de la *chanson flamande*, aux antiquaires de France qui insérèrent ces pièces que nous avons signalées à la fin de notre chapitre *d'introduction*, dans le tome 3 de leurs mémoires (1821, pages 357 à 370). — (La traduction de la *parabole de l'Enfant Prodigue*, en patois populaire de la ville de St.-Omer, par M. Aubin, bibliothécaire, envoyée en 1810 par M. Wattringue, maire, se trouve à la page 469 du tome 6 des mêmes mémoires. 1824).

L'érudit auteur de *Notre-Dame de St.-Omer* a observé justement que, quoique la ville fût toute française de langage, les Lyzelards surtout ne parlaient que la langue flamande, et qu'il en était résulté souvent la nécessité de traduire le procès-verbal et les paroles adressées au peuple dans les deux idiomes.

Dans une chanson vulgaire, le *voyage de Gilles Dindin aux Grandes-Indes à Dunkerque*, se trouvent ces lignes moqueuses sur le langage des Hautponnais :

« J'avais toujours envie de rire
En entendant parler flamand ;
C'est un si drôle de patois !
Ils parlent tous ensemble . . . . .

(*) M. Van Troyen, père, ancien notaire, homme de mœurs patriarcales, est décédé à Longuenesse, le 18 novembre 1819.

(**) Et non un Calaisien, Mém. des ant. de France. t. 3. p. 86 et 357.

Cette vieille et joyeuse chanson dont nous aurons occasion de reparler, contient quarante-cinq stances de huit rimes ; (*) l'on a dit avec vérité que « plus d'un antiquaire avait trouvé dans de vieilles chansons, dans des complaintes ou soties, des preuves ou des matériaux qui avaient été négligés par les historiens. » (**)

*Le Messager des sciences et des arts de la Belgique* a annoncé la publication d'un *essai historique sur le chant national des Belges, suivi de chansons notées*, dont les airs remontent au temps classique de leur *musique nationale*; on ne saurait trop encourager une entreprise qui tend à consacrer les traditions les plus antiques. — « Ces chansons de circonstances ont été pour la plupart oubliées avec les événements qui les avaient fait naître, et il n'en est resté jusqu'à nos jours que de faibles vestiges dans les chants populaires des campagnes. » (***)

Quant à la *chanson flamande*, insérée dans le tome 3 des antiquaires de France, elle renferme neuf stances de neuf lignes chacune ; en voici la dernière avec le texte flamand :

TEXTE.

Wy gaen met ons goet gehut wel gemoet
Om te verkoppen tot Berghen.
Wy gaen met ons goet gehul wel gemoet
Tot Dunkerken ook met verspoet
Naer Cales et Grièvelynghe
Over al met schoone dynghen
Niet met caffé noch chocolade !

(*) Elle fut composée en 1709 par Antoine Pronier du Haut-Pont, épicier, surnommé *Gilles Dindin*, pour la récréation et l'amusement de ses amis ; elle fut imprimée à St.-Omer chez Fertel en 1736.

Un cabaret à l'enseigne des *Grandes-Indes* et situé en dehors la porte à Dunkerque donna lieu à cette facétie. Il était renommé pour sa bonne chère, et les patineurs de St.-Omer s'y rendaient volontiers dans les fortes gelées ; de là ce dicton populaire : « Les Audomarois vont aux Grandes Indes à Dunkerque. »

(**) M. Eudes.

(***) J. Desnoyers. Bulletin de la société de l'histoire de France.

Maer wel schoone bloem cools en salade
Ence aujoens en hect cœtera.

TRADUCTION.

Nous allons fort contents avec nos denrées,
Pour les vendre à Bergues;
Nous allons fort contents avec nos denrées
A Dunkerque aussi avec diligence
A Calais et à Gravelines,
Surtout avec de belles choses,
Non pas du café ni chocolat,
Mais bien avec de beaux choux-fleurs et salades,
Et avec oignons, et cœtera.

# CHAPITRE. VI.

## Costume.

L'habillement des Hautponnais et des Lyzelards est aussi différent du costume des autres habitants du même pays que peuvent l'être en même temps leurs mœurs et leurs usages. Ils ont la tête couverte d'une espèce de toque, faite d'un drap fort gros et plissé; la plupart portent des habits très-courts, à la façon des Gaulois et des premiers Francs. Le brun et le bleu sont leurs couleurs favorites. Cet habit ne consiste qu'en une veste, contenue par de petits boutons d'argent mis près les uns des autres, et ne descendant pas plus bas que les reins. Leurs culottes sont fort longues et fort larges. Les femmes sont coiffées assez uniformément d'un grossier chapeau de paille, hissé sur une espèce de béguin où sont enveloppés leurs cheveux, servant à les garantir du soleil et à soutenir plus aisément des fardeaux sur la tête. Leurs oreilles et leurs cols sont ornés de longs pendants et de croix d'or. Leur accoutrement se compose d'un casaquin brun et d'une jupe de gros bleu.

Les uns ont maintenu cette manière de s'ajuster toute singulière ; les autres l'ont abandonnée depuis quelques années pour se rapprocher de l'usage commun de nos paysans. Les vieillards tiennent encore à honneur de conserver leur primitive forme de vêtements, mais les jeunes gens ont une tendance à adopter des coupes plus élégantes. (*) Il n'y a guère plus de cent ans que leurs habillements simples et grossiers témoignaient encore d'une antiquité qui certifiait par elle-même provenir des vieux Morins. (**)

Hendricq raconte qu'en 1610, à l'occasion de l'entrée solennelle du Prince de Ligne, nouveau gouverneur d'Artois, on plaça sur le chemin d'Arques trois à quatre cents Hautponnais *avec leur rouge baiette*.....

## CHAPITRE VII.

### Caractère. — Moeurs et Usages. — Jeux.

Chifflet qui a publié plusieurs savants ouvrages sur notre contrée, a signalé en ces termes le caractère des Hautponnais : « *Agrestes Altipontenses qui tanquam paci belloque nati militiam et agriculturam exercent.* » En effet, ce peuple a toujours produit d'excellents agriculteurs et de braves soldats. Toujours aussi il s'est fait remarquer par une haine invétérée contre les Français. Cette passion héréditaire a-t-elle pris sa source dans une différence de mœurs ou de langage et dans l'état d'isolement, ou doit-on la faire remonter dans l'ame de ces insulaires à l'époque de leur colonisation à titre de vaincus et de captifs ? Ils subirent surtout, à n'en pouvoir douter, les

(*) Lefebvre.

(**) Legrand de Castelle.

effets de la pesante domination espagnole; car, c'est bien d'eux qu'on peut dire aussi avec une vérité absolue, qu'ils avaient le cœur plus espagnol qu'en Espagne même.

Les Hautpennais et les Lyzelards ne se sont jamais démentis sur le point important de la religion; ils ont toujours été partisans du culte catholique, dévôts sans ostentation, simples et confiants dans leur fôi. On leur trouve avec raison de grands traits de ressemblance avec le Vendéen et le Breton. Comme les habitants de la pauvre et rude Armorique, ils ne quittent jamais la vieille terre de leurs aïeux, et le lieu natal est pour eux l'univers. Dans les guerres de religion, ils détestèrent les hérétiques, et dans le plus fort de nos orages révolutionnaires, l'arbre de la liberté ne put jamais leur faire oublier l'arbre de la croix.

C'est à l'énergie de leurs sentiments religieux qu'ils doivent cet héroïsme qu'ils ont constamment montré pour arracher à la mort les individus tombés dans le canal de l'Aa. Ouvrez notre recueil de belles actions, et vous verrez quel nombre d'enfants surtout a dû la vie au généreux dévouement des Hautponnais.

On a proclamé avec sagesse que s'il était bon de s'attacher principalement aux faits historiques de la plus grande importance, il fallait aussi que les traditions des mœurs locales laissassent parmi nous quelques traces et quelques souvenirs. Chose singulière! ordinairement, d'un siècle à l'autre, tout varie et tout change dans le moral des populations; eh bien, parmi les Hautponnais, mœurs, habitudes, langage, restent presque invariables. Il est certain qu'à la fin du 9$^{eme}$ siècle, les Morins, aigris par les fréquentes invasions des Normands, avaient conservé quelque allure de l'humeur féroce et rude de ces barbares étrangers; et à la fin du chapitre II, nous en avons fait ressortir les conséquences relativement aux Hautponnais.

M. Darozoir a dit avec vérité qu'il y avait au fond des

cœurs flamands d'impérissables souvenirs de leur nationalité. Les mœurs et les habitudes de nos Hautponnais ne se sont donc point altérées à travers le passage des siècles ; *il y a soixante ans*, leur ensemble était encore à peu près le même ; sans doute depuis lors il s'est sensiblement amélioré avec les progrès de la civilisation, mais il se passera encore bien des années avant que l'observateur attentif y découvre des changements sérieux et une altération essentielle.

Voici les principales traditions sur les mœurs et usages des Hautponnais et des Lyzelards, et nous nous plaisons à les constater avec une exactitude scrupuleuse, car, vraiment « l'histoire a pour principal objet la peinture des mœurs et des caractères. »

Les Hautponnais et les Lyzelards ont toujours payé exactement leurs contributions et leurs faibles dettes ; rarement ils fréquentaient l'intérieur de la cité, et rarement ils avaient recours à des actes notariés, tant ils avaient réciproquement confiance dans leurs conventions verbales et dans la fidélité de leurs promesses.

Comme l'équité les a toujours caractérisés, le sanctuaire de la justice n'a retenti presque jamais de leurs querelles ou de leurs différends ; on retrouve effectivement dans leur obscur territoire des traces respectables de la candeur du premier âge ; d'ailleurs, ils détestent les procès, et leur probité est si générale qu'il n'y a pas d'exemple, dit-on, qu'un Lyzelard ait paru devant un tribunal criminel pour cause de vol.

Quoique laborieux, ils sont d'un naturel pesant et lent dans la manière d'agir, ce qui paraît tenir à l'influence du climat, mou et humide, et au genre de nourriture propre à alimenter l'humeur flegmatique. Ils sont la plupart peu nerveux et peu robustes, mais très-actifs et très-courageux.

C'est à tort que de prétendus malins leur ont découvert

un visage niais, car « ce n'est pas toujours bêtise, ainsi que l'a finement observé Walter-Scott, que d'avoir quelquefois l'air un peu bête. »

Ils se marient généralement assez jeunes ; les femmes sont très-fécondes et l'on voit à peine les veufs attendre quelques mois à convoler à de secondes ou troisièmes noces, probablement parce que, comme ils n'ont pas chez eux de femmes à gages, tout ce qui est commis aux soins des femmes, est en souffrance jusqu'à ce qu'une nouvelle épouse ait succédé à celle qu'ils ont perdue. Comme ils sont presque tous parents, ils obtiennent facilement les dispenses des degrés prohibés, parce qu'ils n'ont pas moyen d'envoyer à Rome.

Les jardiniers n'abandonnent jamais les veuves de leurs compagnons ; ils leur accordent une part dans le produit de leurs travaux et adoucissent ainsi leur délaissement. Toutefois ils méprisent hautement les femmes paresseuses.

Ils évitent d'ailleurs prudemment toute espèce d'alliance avec les étrangers, comme s'ils appréhendaient de corrompre leurs mœurs ou de vivre avec des gens incapables de se soumettre à leurs usages. Ils ont soin aussi de conserver leurs héritages dans la famille pendant une longue suite de générations.

C'est surtout pendant les cérémonies nuptiales qu'éclate leur piété ardente. C'est surtout aux joyeux festins des noces qu'ils manifestent leur gaîté vive et bruyante.

Plusieurs voisins ont leurs granges dans une même enceinte ; et la plupart de ces granges, qui renferment toute la richesse des habitants, sont bâties sur des fourches de façon qu'on peut y pénétrer sans obstacle : ils n'éprouvent aucune méfiance de cette coutume.

Les maisons sont tenues avec une extrême propreté ; on nettoie tous les jours avec soin, mais l'après-midi du samedi est consacrée par toutes les femmes à laver tout en pleine eau, carreaux par terre, carreaux de chemi-

nées, fenêtres, portes intérieures et extérieures, corniches, tablettes, et tous les meubles et ustensiles sans exception.

Le dimanche on se régale d'une soupe grasse ; on mange de la viande et surtout on ne manque pas à boire de la bière en abondance ; mais les jours de grande fête sont ceux où il se vend quelque morceau de terre. Le vendeur et les amateurs, leurs parents et leurs amis se réunissent le soir dans un cabaret, une chambre leur est livrée, on y place un tonneau de bière qu'ils doivent vider avant de se séparer ; on boit, on fume, les uns content, les autres écoutent ou interrompent par leurs cris ; on parle de temps en temps de la vente qui ne se termine jamais que le matin ; on finit maintenant par employer le ministère d'un notaire, mais les agents les plus nécessaires sont trois ou quatre parasites qui ne manquent pas une de ces fêtes, et dont la grosse gaieté peut seule amener la conclusion du marché.

A l'égard des prêtres, il était de la prudence de leur en donner qui fussent pris parmi eux, dès qu'ils avaient des sujets propres à l'ordination, ces ecclésiastiques pouvant y obtenir plus de fruits que d'autres ; mais à présent les membres du clergé indistinctement reçoivent de cette population religieuse un égal respect et une déférence exemplaire. Son goût pour les processions fut largement encouragé par Charles-Quint ; ils y portaient les attributs des mystères et l'arbre de Jessé ; cet arbre qu'ils promenaient et qu'ils plantaient en guise de spectacle, leur retraçait peut-être quelques souvenirs fugitifs de l'Irminsul, ce roi de la forêt obscure des Saxons. Naguère encore n'avons-nous pas vu le grotesque cortège des Rois Mages des faubourgs ? Oh ! certes, c'est bien des Hautponnais que le barde morin a dit :

« Jamais un apostat, jamais un hérétique,
Sortit d'icy rebel à son Dieu catholique. »

Depuis plusieurs siècles, la plupart des réjouissances publiques ont été ordinairement célébrées sur la Ghyère ; c'était alors comme aujourd'hui le théâtre habituel des joutes et des mâts de Cocagne. Nos Flamands étaient énorgueillis de ces dispositions accoutumées, et se distinguaient presque toujours par leur habileté intelligente et leur zèle ardent dans ces sortes de solennités. Les joutes sur l'eau, les tirs à l'arc et le jeu de paume, tels étaient leurs amusements favoris. Celui qui avait abattu l'oiseau pendant trois années consécutives dans les occasions remarquables recevait une exemption de contributions.

On lit dans nos archives une défense de 1411 de jouter sur l'eau dans le Haut-Pont et dans Lyzel, derrière le *Bomitour* auprès de Havesquerque et d'y jouer aux barres. On y voit encore une défense semblable du 20 juillet 1632 de faire dans les faubourgs, le jour de Ste.-Marguerite, des joutes sur l'eau, de tirer l'anguille et l'oie ou autres, sous peine d'une amende de six florins. On y trouve en outre qu'à l'occasion de la première entrée de plusieurs des gouverneurs-généraux de la province, il y eut des joutes sur l'Aa, que l'on tira l'oison pendu à une corde sur la rivière, que les Flamands s'y livrèrent à leurs divertissements ordinaires, à leurs sauts, et à leurs danses avec des épées. Les balles d'argent étaient ordinairement déposées par les vainqueurs dans le sanctuaire de leur chapelle. Depuis quelques années, l'utile récréation du jeu de paume y est généreusement excitée par la vigilance libérale d'un pasteur éclairé.

Les réjouissances à l'occasion de la naissance du comte d'Artois, depuis Charles X, en 1757, et celles qui signalèrent en 1782 la naissance du fils aîné de Louis XVI méritent surtout d'être citées. Un mot aussi sur l'ovation du buste de Louis XVIII : Le 29 juillet 1815, une multitude de Hautponnais et de Lyzelards revêtus de leurs anciens costumes, les femmes portant failles et grands

chapeaux de paille, armés de fusils de chasse, d'outils de jardinage, et d'instruments aratoires, pénétra dans la cité, traînant un bateau rempli de légumes et monté par des pêcheurs, ainsi qu'une voiture chargée de fleurs et de fruits, intéressants simulacres de leurs travaux journaliers; et s'étant dirigés vers la bibliothèque publique où se trouvait le buste du roi législateur, elle promena cette image chérie dans les principales rues de la ville avec de bruyantes démonstrations de joie et d'enthousiasme.

Depuis la révolution, les Hautponnais se sont montrés fort enclins à la loterie, mais ce fléau a disparu, et la caisse d'épargnes et les salles d'asile pourront leur procurer des résultats salutaires au lieu de fallacieuses illusions.

## CHAPITRE VIII.

### Travaux.

Il est difficile de se faire une idée des marais que les Hautponnais ont desséchés depuis au moins sept siècles, et des soins qu'ils se sont constamment donnés pour cultiver leur sol fangeux et humide. Ils n'ont d'ailleurs aucun procédé particulier pour leur culture: la bêche, des engrais considérables, point de bêtes de somme, un courage au-delà de toute expression, et dès l'âge de sept ou huit ans l'emploi de leurs bras, voilà tout leur secret. Ces engrais sont tels qu'ils n'est pas rare de voir dans la même année et dans le même coin de terrain, un légume faire place à un autre. Quelquefois même, ils ont le talent de tirer de la terre trois récoltes dans l'année, d'où leur est venu le titre de jardiniers par excellence. On estimait jadis leurs terres à la livre: dix livres faisaient une mesure

Ils ne se servent encore le plus habituellement que de la dénomination de verge, dixième partie de la livre, car l'expression d'hectare leur est tout-à-fait inconnue.

Les uns sont propriétaires de leurs jardins; les autres, aussi propriétaires, possèdent avec les jardins des vergers, des terres à usage de graines céréales et des prairies; plusieurs sont fermiers et cultivent de même ou des jardins seulement ou des jardins et des terres à d'autres usages; enfin, quelques-uns sont ouvriers de journée; mais la principale occupation de tous est le jardinage, et toute culture se fait à la bêche. On calcule qu'un jardinier de la première classe qui possède un hectare de terre, peut facilement élever et établir sa famille nombreuse, ce qui se conçoit quand on connait leur talent pour hâter la végétation et multiplier les récoltes. Cet hectare se compose ordinairement d'une infinité de parcelles qu'il faut aller chercher de tous côtés. Ceux qui exploitent beaucoup plus se font à la longue un pécule qu'ils emploient à augmenter leurs propriétés. Les terres de première qualité dans les faubourgs paient dix francs pour contributions à la mesure. Les Hautponnais ne se livrent point seulement à la culture des légumes et des fruits, mais ils s'adonnent aussi avec succès à celle des fleurs; de là ces vers d'un vieux poëte Audomarois:

« Le parterre plaisant des Flammans arboristes,
Des amateurs de fleurs et des tulupanistes,
Le jardin du Dragon en pommes d'or caché. » (*)

Hors les temps où la terre est resserrée par la gelée ou couverte de neige, tous, presque sans exception, hommes, femmes et enfants s'embarquent avant le lever du soleil pour aller arroser de leurs sueurs tantôt un coin de terre, tantôt un autre. Ils partent à jeun et n'emportent pour toute nourriture que du pain bis et du beurre. L'eau du fossé est leur boisson; l'une de leurs barques

(*) Poligraphie Audomaroise, p. 12.

circule pendant la journée avec des engrais ou des produits de la terre, selon la saison. Quand ils se rencontrent dans leurs canaux multipliés, ils se crient réciproquement avec complaisance et par manière d'encouragement, *Dieu vous avance.*

On ne se réunit à la maison qu'après le soleil couché; alors on fait un repas composé d'une soupe aux herbes et de quelques pommes de terre. A ce repas même la plupart ne boivent que de l'eau.

Au reste, l'on a généralement rendu hommage à l'excellente culture de nos Hautponnais : « Je ne crois pas que l'on puisse trouver une meilleure culture, a dit Dellepierre de Neufvéglise, et faire une meilleure opération de semailles de légumes potagers que celles usitées près de St.-Omer. » Et la *France Pittoresque* : « On cite pour culture soignée des légumes le faubourg du Haut-Pont. »

Il faut se garder aussi d'oublier le talent des Hautponnais pour la construction des bateaux. Si César jadis disposa dans le Golfe Itius la flottille qui devait transporter la fortune de Rome sur les côtes des Bretons, Napoléon, qui médita une semblable entreprise, fit élever sur les rives de notre faubourg une partie de ses embarcations.

Dans le 15.$^{eme}$ siècle, on ne pouvait dans nos faubourgs être faiseur de bateaux à moins d'avoir la qualité de bourgeois et de justifier d'un apprentissage de trois ans. En 1652, les Hautponnais fournirent des bateaux à l'archiduc Léopold pour le siège de Gravelines.

En 1796, les Audomarois avaient été soumis à une souscription forcée pour construire des bateaux plats contre l'Angleterre. Quant aux péniches de 1804, le général Vallongue en fait monter le nombre à 60. Plus de cent ouvriers étaient occupés à ces travaux qui étaient surveillés par un architecte du gouvernement et par un offi-

cier de la garde; ces embarcations étaient ensuite lancées avec un appareil imposant, au bruit du tambour et de la musique. Ce fut presque le seul commencement d'exécution dans nos parages de l'audacieux projet du César moderne.

## CHAPITRE IX.

### Commerce.

La paresse étant bannie de cette population intéressante, où chacun n'ambitionne que de jouir du fruit de son travail, il n'est pas étonnant que les laborieux habitants des faubourgs de St.-Omer, aient retiré de leur constante industrie, grâces à leur courage et à leurs sueurs, un succès remarquable. Les débouchés de ces jardiniers, considérables jadis, ne laissent pas de concourir souvent encore aujourd'hui à la consommation immense de légumes des villes de Dunkerque, Bergues, Gravelines, Andres, Montreuil, Aire, Boulogne, Calais surtout où ils ont toujours eu de grandes liaisons, qu'ils y transportent par terre ou par eau. C'est sur les pois et les choux-fleurs qu'ils fondent principalement leurs espérances; ils se livrent au surplus au commerce d'une foule d'autres végétaux qui se composent de tous les légumes généralement cultivés dans l'Artois; mais la plupart de ces légumes perdent de leur qualité par la nature trop aquatique du sol, malgré le zèle intelligent de ceux qui l'améliorent chaque jour. Ils font aussi une vente considérable de chanvre. Jadis ils avaient à leur charge la dîme du chanvre. Il est difficile de préciser le montant de la vente totale de ces denrées que l'on a cependant évalué à trois cent mille francs

dans les années d'abondance. Les plus riches achètent les légumes de leurs voisins les moins aisés, et vont retirer un bénéfice certain sur le marché de St.-Omer qu'ils approvisionnent largement plusieurs jours de la semaine; théâtre ordinaire de leurs fructueuses spéculations, où ils se rendent dès l'aube riante, en réveillant par le son éclatant de leurs dialogues plus ou moins harmonieux; les paisibles bourgeois encore livrés aux douceurs du sommeil.

On prétend cependant que leur commerce autrefois si étendu a insensiblement décru par suite de fréquentes inondations. Toutefois, c'est toujours le commerce décrit si pittoresquement par *Gilles Dindin* :

« Vous les voyez dans les marchés,
Vendre des rappes et des carottes,
De la salade et du pourpier.
Ces gens-là se sont enrichis
Avec leurs jardinages;
Ils vendent de la crème-bouillie
Et différents laitages. »

Quelques branches d'industrie d'un autre genre étaient aussi exploitées avec succès dans le Haut-Pont.

En 1583, Pierre de Blaumecq, d'Amsterdam, avait obtenu du magistrat à St.-Omer, d'établir une savonnerie dans la maison de la Clef, au Haut-Pont.

En 1630, on y autorisa l'érection d'une corderie pour faire les cables de navires, parce que le chanvre y était jugé meilleur que celui que l'on tirait des étrangers. On accorda une place pour bâtir le long de la rivière sur les pâtures communes, du côté de Nieurlet, vis-à-vis les Quatre-Moulins.

Peu de temps avant la révolution, on y voyait encore une manufacture considérable de faïences. La rue qui se trouve maintenant derrière l'habitation du recommandable conseiller municipal M. Delaplace, en a conservé le nom. Il y avait aussi une poterie à l'entrée de la Ghyère; mais aujourd'hui, on n'y remarque pas d'établissements

de commerce de quelque importance. En 1833, les débitants nombreux du Haut-Pont obtinrent d'être admis comme ceux de la ville à la taxe unique pour les entrées.

L'établissement des carrosses d'eau de St.-Omer à Dunkerque remonte à l'année 1754. La convention pour la barque de St.-Omer à Bergues avait été signée dès le 13 mars 1719, par les échevins respectifs de ces villes. Celle pour Bourbourg établie en 1678 avait été régularisée aussi en 1754. Le service de la barque de St.-Omer à Calais remonte au 11 octobre 1780, selon une convention à ce sujet entre les magistrats des deux cités. Le service général des barques fut de nouveau autorisé par un arrêté du préfet du 24 mai 1800, et depuis le 10 juin suivant, il est parfaitement rempli sous la direction vigilante de M. Hermant-Boyaval. Ce fut en 1755 que l'on plaça une petite cloche au-dessus de la porte du Haut-Pont pour avertir les voyageurs de l'instant du départ.

## CHAPITRE X.

### Inondations.

Le Haut-Pont, dont les quais forment le port extérieur de St.-Omer et servent de chantiers pour la construction des bateaux, est traversé presqu'en ligne droite par l'Aa. Cette rivière qui dans le 16.e siècle s'appelait aussi *Ag* coupe ensuite par le milieu la corne du Haut-Pont qui défend la tête de ce faubourg, l'ancien fort des Quatre-Moulins qui en éclaire les approches, et le marais qui composait autrefois les communes de St.-Omer. (*) L'académie celtique n'a pas oublié l'Aa : « Ce mot qui signifie eau

(*) Allent.

dans les plus anciens idiomes du Nord, est encore le nom d'une rivière qui se jette dans l'Océan près de Gravelines et qui est navigable par écluses. » Les bienfaits de l'Aa ont été célébrés avec enthousiasme et talent par Simon Ogier. (*) Quant à ses inondations, nos insulaires s'en garantissent en faisant écouler par des saignées les eaux dans la rivière. Les pluies d'automne et les dégels provoquent surtout ces inondations. « La plaine offre alors des nappes d'eau d'une étendue considérable; les plantations et les digues restent seules au-dessus des eaux. C'est l'image de l'inondation qu'on peut former dans le bassin de St.-Omer en barrant le défilé de Watten. »

Les habitants des faubourgs ont éprouvé à diverses reprises des dommages incalculables qui étaient occasionnés par l'envasement des canaux et notamment par celui de l'Aa que l'on n'a long-temps maintenu navigable qu'en opérant le curement à la grèpe. Nos conseils d'arrondissement et de département ont souvent manifesté le désir d'un curement absolu et efficace de cette rivière, vœu assurément bien digne d'être pris en considération dans l'intérêt de l'agriculture et du commerce. Notre conseil municipal, nos journalistes, (**) ont porté aussi une attention toute particulière à l'entretien des quais du Haut-Pont et de Lyzel, et à la navigation de l'Aa, dont les eaux ont encore conservé près de la moitié de leur empire sur des terres morcelées et conquises pied à pied sur le courant du vieux fleuve des Audomarois.

La plus ancienne inondation qui ait été mentionnée dans nos archives, est l'inondation considérable de 1496. Le premier curement de l'Aa, de la Ghyère aux Quatre-Moulins, est de 1489.

(*) Sylvæ. — Nicoleocrene.

(**) *Mémorial Artésien*, 23 janv. et 5 févr. 1834. — 15 janv. — 10 sept. — 4 juin. — 20 octobre 1835. — Délibération du 31 octobre 1831. Décision ministérielle du 26 décembre.

En 1575, on fit vider la rivière d'Aa depuis la ville jusqu'à la dernière porte du Haut-Pont.

En 1608, les Hautponnais curèrent cette rivière depuis la brasserie de St.-Omer dans la ville jusqu'au Bac. Dans le cours de cette année, les habitants des faubourgs se plaignirent des inondations de la Meldick, et demandèrent que les digues en fussent rehaussées. Des mémoires furent adressés en cette circonstance au gouverneur d'Artois, et l'on discuta vivement les moyens à employer pour obvier à ce grave inconvénient. Le curement de l'Aa fut recommencé en 1613. Lyzel fut inondé encore par le même motif en janvier 1632.

Il y eut en février 1635, une inondation extraordinaire. L'abondance des eaux fut telle qu'elles surpassèrent les digues d'une manière sensible. Les Lyzelards furent contraints de se retirer dans leurs greniers.

Les faubourgs furent inondés pendant les sièges de 1638 et de 1677 comme moyen efficace de défense; ce qui se faisait en moins de douze heures en ouvrant les digues.

On cite encore une inondation en 1644.

En 1721 et 1722, l'Aa fut de nouveau curée depuis le pont des Menteurs en la ville jusqu'à la porte des Quatre-Moulins. Cette dépense coûta à la commune plus de soixante mille livres.

En 1722, le magistrat permit à plusieurs habitants du Haut-Pont de faire ouvrir à leurs dépens un fossé de séparation de la Ghyère avec leurs héritages, à la condition de laisser à la ville la propriété de ce fossé.

On voit en outre un curement de l'Aa en 1736 et en 1760. Ses quais furent revêtus de pierre en 1736, en 1751, 1753 et en 1764.

L'année pluvieuse de 1809 annihila les peines et les sueurs des Lyzelards. Leurs légumes les plus précieux, entr'autres le chou-fleur, périrent alors entièrement sous les

geaux. En 1811, ils s'offrirent eux-mêmes à curer la basse Meldick. Le 13 novembre 1813, des fonds furent encore votés pour le curage de l'Aa.

En 1827, les Lyzelards avertis que la rivière qui longe leurs habitations devait être curée à une toise de profondeur par la 7.$^{eme}$ section des Wattringues, appréhendant avec épouvante les éboulements qui pourraient être le résultat de ce curage, sollicitèrent qu'on se bornât à ne percer qu'à une demi-toise de profondeur. Ils firent valoir les périls d'une profondeur inutile pour leurs faibles bateaux, « dans les seules rues par lesquelles on puisse arriver aux maisons d'une partie de leur faubourg. »

En 1763, le magistrat donna au sieur Millon, géomètre, quatre cent cinquante livres pour les plans qu'il avait été chargé de faire du redressement de la rivière de l'Aa de St.-Omer à Gravelines, et du bassin qu'on projetait alors de former dans notre ville.

On espère du gouvernement des secours importants pour la réparation complète des quais du Haut-Pont.

Beaucoup de nos concitoyens ont trouvé leur tombeau dans l'Aa, soit par les inondations subites de cette rivière, soit par une marche imprudente le long de ses rives. Des boîtes fumigatoires pour porter des secours aux noyés, confectionnées par les soins d'un digne philantrope, sont actuellement placées à l'entrée de chaque faubourg.

---

## CHAPITRE XI.

### Note sur le Portus Itius.

A la séance du 15 septembre 1834 du congrès de Poitiers, M. Lever, antiquaire de la Morinie, demanda le renvoi au congrès de 1835 d'une proposition relative à la détermination du lieu où César s'embarqua pour aller

soumettre la Grande-Bretagne, et rendit compte des différentes opinions que les savants avaient déjà émises sur ce sujet, pensant que les seules qui méritent une discussion sérieuse sont celles qui placent le Portus Itius à Wissant et à Boulogne, il proposa de restreindre la question à ces deux localités; mais le congrès décida que la question serait étendue d'une manière générale et serait présentée dans la forme suivante :

« La seconde session du congrès propose à la troisième session de rechercher et même de fixer, s'il est possible, la position du *Portus Iccius.* »

M. Lever, que distinguent de vastes connaissances en archéologie et un amour généreux pour la science, avait communiqué à Dom Brial, dans les dernières années de la vie de ce laborieux bénédictin, le projet qu'il avait conçu de proposer à l'Académie des inscriptions et belles-lettres de faire les frais d'une médaille d'or de douze cents francs pour le meilleur mémoire qui fixerait le Portus Itius soit à Boulogne, soit à Wissant; mais il en avait reçu cette réponse laconique : « C'est déjà jugé par Danville qui le place à Wissant. »

M. Allent, dans son profond traité *d'Hydrographie générale*, a déclaré que l'attention s'était arrêtée principalement sur Wissant et Sangatte, et que les systêmes se divisaient à l'égard de ces deux lieux rivaux, ajoutant qu'il ne lui appartenait pas de vider un procès qui souvent repris et plaidé depuis Malbrancq jusqu'à nos jours, était encore sous les yeux du juge.

Calais et Boulogne, Sangatte et Wissant se sont partagé surtout la gloire d'avoir été ce Portus Itius si renommé depuis César.

L'opinion favorable à Calais a été soutenue par Paul Emile, Paul Jove, Scrieck, Meyer, Oudegherst, Belleforest, Vigenere, Marlien, Fulvius Ursinus, Hondius, de Thou, Georges l'Apôtre et Marin Bailleul, René

Choppin, André Duchesne, Jean Talbot, Ribaut de la Chapelle, Bernard et Morel-Disque, Lingard et le baron Roujoux, et en outre par quelques commentateurs de César et par plusieurs Calaisiens éclairés. L'Audomarois Guillaume de le Nort, partageait aussi ce sentiment, car, dans sa chronique rimée il déclare, en parlant de Calais, que César

« Le fit pour lui servir d'un port et d'*ition*,
« Dont le divin Thomas, pontife d'Angleterre,
« Prédisait que ce port douroit subject de guerre,
« Que les aages longtems reviendraient allumer. »

Les braves bourgeois de la ville d'Eustache de St.-Pierre n'ont que trop reconnu la réalité de la prédiction du grand prélat de l'Angleterre !

Dans le siècle de François I.er, on pensait à la cour de France que Calais était le Portus Itius : « Le dernier jour de mai 1520, mon fils arriva à Ardres, qui s'appelle en latin *Ardea* ; et ledit jour le roi d'Angleterre, second de sa race, arriva à Calez, qui s'appelle en latin *Caletum*, ou *Portus Itius*, selon César, au cinquième livre de ses commentaires. » (*) Cette idée était encore partagée par la mère de Louis XIV, puisqu'en mémoire du rétablissement presqu'inespéré de ce monarque qui était dangereusement tombé malade à Calais après la visite qu'il venait de faire des fortifications infectées de Mardick, cette pieuse princesse fit poser dans la chapelle de Notre-Dame-de-Grâce de l'église des Capucins, rue St.-Honoré, à Paris, un large tableau où elle est représentée à genoux, faisant sa prière, et au bas duquel on avait indiqué le sujet et l'endroit par ces mots latins : *in Itio Portu.* (**)

Polydore Vergile et Rapin Thoyras se sont déclarés pour Calais ou pour Boulogne : *Ut oppidum Caletum seu Bononia.*

Voyons les autorités pour Boulogne :

Joseph Scaliger, Marc Velsere, Aubert Lemire, Clu-

(*) Journal de Louise de Savoie.

(**) Bernard. — Morel-Disque.

vier, Bergier, Sanson, Somner, Riccioli, Cellarius, Bertius, Moréri, Montfaucon, Pétau et Labbe, Pontheuter, Sonnet, Dom Ducrocq et Michel Lequien, l'abbé Mann, le Gallia Christiana, le père Boucher, Laurent Fleming, Wastelain, Abot de Bazinghem, Boucher d'Abbeville, et aussi quelques commentateurs de César, et probablement encore plusieurs savants Boulonnais.

Le manuscrit de Sanson est à la bibliothèque royale et porte le n.° 10295. Ortélius qui d'abord s'était prononcé pour St.-Omer, finit par se décider pour Boulogne. Nous répétons ici que plusieurs Anglais très-instruits qui ont visité la bibliothèque de St.-Omer adoptent entièrement cette décision.

Chifflet et Malbrancq ont distingué deux Portus Itius, l'un qu'ils ont assigné conjointement à St.-Omer, l'autre qu'ils ont déterminé, Chifflet à Mardick, Malbrancq à Sangatte. Deneufville s'est rangé à l'avis de ce dernier.

Selon le général Vallongue, ce port ne pouvait être qu'entre Calais et Sangatet. Collet indique le fort Nieulai, à trois quarts de lieue environ de Calais, sur la route de Boulogne.

Wissant a pour partisans Cambdem, Ducange, Michel Baudran, Halley, Schoepflinus, Brietus et François de Lapoterie, Gibson, Voideul, l'abbé de Fontenu, Danville et de la Martinière, l'abbé Lefebvre, Henry et Leveux, Berlier et Daunou, Daniélo et Walkenaër, Em. Lefranc et Hédouin, et en outre divers auteurs anonymes.

Une charmante méditation de M. Hédouin auprès de la *Tour d'ordre*, a retracé des souvenirs intéressants des vieux Morins, du *fretum gallicum* et de l'impérissable Portus Itius. (*)

Le général Bonaparte vint lui-même reconnaître à Wissant le lieu que César a désigné comme le plus rapproché de l'Angleterre.

(*) France littéraire, 6.ème liv.

« A dix-huit siècles de distance, deux génies militaires, animés de la même fièvre, étaient là planant sur ces hauteurs et dévorant leurs ennemis du regard. » (*)

Eccart et Adrien de Valois ont placé le Portus Itius à Etaples. Quelques auteurs l'ont en outre fixé à Isque, à Bruges, à Gand, à Nieuport, à Dieppe, à l'Ecluse, à Gravelines, à Cassel, à Watten, à Ecales, à Ambleteuse, à Leportel, à Pordic, entre la Canche et l'Authie.

« Placer le Portus Itius à St.-Omer est une opinion qui a été déjà réfutée, a dit encore M. Lever, et qui le sera toujours facilement à cause des distances. » Quels sont donc les écrivains qui ont autrefois affecté à la ville des Audomarois la situation de ce port fameux ? Christophe Dassonville trouvait, vers l'an 1560, qu'Itius provenait de Sithieu. Bergier cite Turnebus et Surita ; Ortélius le pensait en 1587, « laquelle ville a autrefois été port de mer et golfe très-ample, dit-il, ce qu'assez donnent à cognoistre les hautes digues ou levées et rempars qui sont presque tout à l'entour la ville ; semblablement aussi austres démonstrations et reliques d'antiquité, lesquelles afferment suffisamment que la terre d'alentour a esté jadis sous les undes de la mer : *comme le bruist en est encore entre le populaire jusques à présent.* » Gérard Mercator écrivait à peu près à la même époque : « Aucuns jugent que St.-Omer a été le havre *Itius* des Latins, tant pour le vieux nom que pour le site de la place. » Davity publiait, en 1621, cette phrase remarquable : « La plus grande partie des écrivains tiennent que le *port Iccie*, dont les anciens auteurs font mention, était à St.-Omer : ce qui semble assez prouvé par les digues et levées dont la place est environnée, veu que la mer venait jusques là. »

« C'est même une opinion assez généralement reçue ;

(*) Promenade à Wissant, par Ch. Derheims, membre de la société des antiquaires de la Morinie.

déclarait Bélidor en 1750, qu'il y avait jadis un bras de mer qui s'avançait bien au-delà de St.-Omer.... »

« Croirait-on que St.-Omer fût une ville maritime et que l'Océan vînt arroser ses murs ? C'est un fait cependant dont on avait un souvenir récent dans le 12.ème siècle. Dans un diplôme de l'année 1156, Louis VII, roi de France, appelle St.-Omer *antiqua civitas secus mare fundata orbis in extremo margine.* » (*)

D'après Folquin et Ipérius, historiens de l'abbaye de St.-Bertin, la mer couvrait encore les côtes de St.-Omer dans le 7.ème siècle.

« St.-Omer même qui n'est plus aujourd'hui sur la mer a été plus ou moins désignée comme occupant la place où était le port Itius.... » (**)

Dom Devienne, à l'occasion d'une charte de Robert I.er, comte d'Artois, relative à nos marais, allègue que « la mer n'avait encore dans le 13.ème siècle, abandonné qu'une partie du terrain qu'elle occupait du temps des Romains, et que ses eaux pénétraient toujours assez avant dans les terres pour que des vaisseaux pussent aborder jusqu'à St.-Omer. » Cette assertion a paru d'une insigne étrangeté à divers étrangers de marque qui ont inspecté notre bibliothèque publique, entr'autres au brave général *Berthezène* qui ne pouvait y trouver une solution lucide que par cette explication de Ducange « Mera : *Locus palustris*, Ex Moere, *in charta Philippi Alsatii apud Malbrancum.* » Cette expression de *Mera* qui a servi de base à l'allégation de l'auteur de l'histoire d'Artois et dont on verra plusieurs applications dans le chapitre suivant, se trouve au reste cent fois répétée dans les anciennes chartes de St.-Bertin et en plusieurs chroniques. Les Morins étaient d'ailleurs, comme on le sait, des gens de mer et des navigateurs. Le mot *Mera* existe dans bien des langues,

(*) Desroches.

(**) Berlier.

en particulier dans la Celtique, et d'où dérive le nom des *Morini*.

M. Allent observe que d'après une charte citée par Hennebert, lors du flux, au 12.ème siècle, « les petits vaisseaux du commerce s'élevaient, à l'aide du flot, jusqu'à Nieurlet et jusqu'à St.-Omer. »

Dans le milieu du 15.ème siècle, on vit la marée remonter jusqu'au-dessous du pont de Watten, et un bateau coulé à fond près de Gravelines fut alors poussé par les vagues vers St.-Omer.

L'un des historiens de Calais rapporte qu'avant l'élévation de la fameuse digue de Sangatte, en 1599, les eaux de la mer s'étaient portées souvent devant St.-Omer, et notamment en 997. La terrible inondation de 1614 renouvela l'attention sur l'ancien golfe *Sinus Itius* qui s'étendait encore dans le pays au temps de l'embarquement du fils de Philippe-Auguste.

Il est donc démontré que dans l'origine, « c'était une opinion assez probable et assez universelle que la mer s'avançait bien au-delà de St.-Omer. » (*) Gérard Mercator fait remarquer le vieux nom significatif de cette place : *Sainct au Mer*. Sous l'épiscopat du saint fondateur, les paroisses qui étaient du côté du nord, *le long du golfe Itius*, étaient comprises dans le décanat de Sithieu, ce qui prouve encore qu'à cette époque déjà bien éloignée de celle de la conquête de César, la mer continuait à couvrir une partie de nos environs. Quant au nom de *Sithieu*, appellation primitive de la cité, il se retrouve quelquefois dans les chroniqueurs de l'antiquité, presque toujours à l'occasion du *Portus Itius*, mais de loin en loin, et souvent à des intervalles immenses. Ortélius, à l'appui de son avis, rapporte la découverte de vestiges précieux d'antiquités ; on trouva effectivement dans nos marais des ancres et des débris de navires avec des crocs

(*) Faulconnier.

auxquels on les attachait; on ramassa aussi dans nos marais une poupe romaine, et en outre une ancre de cette nation qui fut long-temps déposée dans l'église de Wisernes et qui servait, dans le siècle dernier, à faire un battant. « Les abbayes et plusieurs couvents du pays conservaient encore avant 1789, quelques restes de squelettes d'animaux marins d'une grande dimension, trouvés près de leurs murs. »

La tradition, bien lointaine comme on l'a vu, qui attribuait à St.-Omer la position du Portus Itius, durait encore lors de la prise de cette ville par Louis XIV, car on lit ce qui suit dans le journal du siège : « On croit par tradition dans le pays que c'est là cette fameuse plage Iccie, où César s'embarqua pour aller porter la guerre en Angleterre, et ils veulent que le sable et le gravier qui s'y voient, soient une marque assurée que l'Océan portait autrefois ses flots jusques là.... » (*)

Quoi qu'il en soit, et en attendant les mémoires des archéologues, à la fin de mai 1609, un *navire* de Hollande chargé de sapins et de jambons de Mayence, étant arrivé *pour la première fois* à St.-Omer, le magistrat fit présent de six lots de vin au maître de ce navire.

Nous rappellerons ici les idées de Simon Ogier sur le Portus Itius : « Il se fâchait sérieusement de ce qu'on avait pu l'attribuer à Calais ou à Boulogne; c'est à Sithieu et non ailleurs, s'écriait-il avec opiniâtreté, parmi les belliqueux *extremi hominum Morini*, que César s'est embarqué pour la conquête d'un nouveau monde. » (**)

Desroches observe qu'on doit pardonner à Simon Ogier cette méprise, si c'en est une, parce que c'était l'opinion régnante, et que tous les savants de Flandre la soutenaient dans leurs écrits.

D'après une ancienne hypothèse, un isthme détruit

(*) La campagne de 1677. Un vol. in-12.

(**) Biogr. de la ville de St.-Omer, p. 65.

sans doute par quelque cataclysme, occupait la place du détroit Gallique. De là, ce facétieux écrit de la fin du 16.ème siècle : *Discours d'une merveilleuse et véritable copie du grand déluge entre Douvres et Calais. Paris. 1580. in-8°.* Quel sera donc l'antiquaire assez hardi pour entreprendre de prouver l'existence de cet isthme étonnant ? Quant au Portus Itius de César, il s'est tellement comblé qu'il ne nous en est resté que le nom, et qu'on en recherche le rivage au milieu de son rivage même. « Une petite bourgade, une masure surmontée d'un clocher, des ruines abandonnées, quelques maisons éparses sur une plage aride et des habitations envahies jusqu'au toit par des monts de sable, voilà Wissant ! » Voilà l'endroit où l'histoire a fini en quelque sorte par déterminer irrévocablement l'emplacement de ce port célèbre, d'où le général romain s'élança pour dompter un nouveau royaume, le 25 août à minuit de l'an 55 avant l'ère vulgaire. (*)

Le congrès de Douai s'est abstenu de statuer sur cette question qui a tant excité la curiosité des archéologues ; l'Académie des inscriptions proposerait bien le sujet, dit-on, mais sans se charger de décider sur le point en contestation. Or, comme cette position géographique qui est à peine connue, ( « ce que l'on est forcé d'ignorer, ne doit pas être compté pour une faute, » ) restera toujours trop inconnue pour que l'on puisse l'établir d'une manière réelle, autrement que par des conjectures et des vraisemblances, puisqu'on a écrit des volumes sans fin sur la situation de ce port, selon la franche expression du savant Warnkœnig, bornons-nous donc encore à la désignation naturelle de Florus : *Portus Morinus*, sans toutefois le croire à Thérouanne, ainsi que l'a pensé l'un de ses traducteurs, le père Coeffeteau.

---

(*) Dissertation curieuse de M. Fockedey, antiquaire de la Moritie.

## CHAPITRE XII.

### Pêches. — Chasse.

Lorsque les comtes de Flandre avaient le riche comté d'Artois dans leurs vastes domaines, le droit de pêche donna lieu naturellement à une multitude de réglements et de procès, dans une ville comme celle de St.-Omer, environnée pendant tant de siècles par les flots de l'Océan. La plupart de ces contestations éclatèrent toutefois entre les opulentes abbayes de St.-Bertin et de Clairmarais contre le magistrat ou les délégués des chefs de la province. Quelques citations historiques et diverses anecdotes à ce sujet contribueront à faire connaître plus amplement cette longue époque de nos annales.

Le comte Thierry d'Alsace concéda à l'abbaye de St.-Bertin, qui avait déjà des droits de pêche considérables, par une charte de 1151, la pêche qui s'étendait à *Merl per Niwerlet et Holingamerlet.* — On voit dans la charte de 1127 et dans un acte de 1175, que dès-lors la mer était appelée *l'étang de la Grande Mer*. Cette dénomination est encore répétée dans des ventes ou concordats datés de 1187, 1190, 1198, 1201, 1229, 1231. Philippe-Auguste avait accordé *à toujours* à St.-Omer, les eaux et les fossés d'icelle ville, c'est-à-dire le droit d'y pêcher.

Le Pape Innocent III excommunia les Audomarois au commencement du 13.$^{me}$ siècle pour une injuste détention d'eaux et de marais du monastère de St.-Bertin, anathême réitéré pour la même cause en 1230 par le Pape Grégoire.

Saint Louis se trouvant à St.-Omer en septembre 1231, accorda aux religieux de St.-Bertin, un privilège confir-

natif de la liberté de navigation qu'ils possédaient *extra meram*, et détermina aussi de quelle manière les moines de Clairmarais devaient diriger leurs embarcations (*naves*) dans cette voie maritime.

« Dans plusieurs villes de Flandre et de Picardie, qui avaient des canaux, des fossés pleins d'eau ou des étangs, on se plaisait à y nourrir des cygnes. En Flandre, une foule d'auberges ont pour enseigne *le Cygne*. »

En 1239, un particulier revendiqua le droit de mettre des cygnes *in Merd*. Jadis les cygnes ont pullulé dans nos environs. Charles-Quint autorisa le 26 avril 1540, un réglement concernant la *Garenne des Cygnes* sise à l'ancienne Maladrerie; des amendes de dix, vingt et trente Carolus d'or, selon les cas, étaient portées contre ceux qui iraient troubler ces nobles oiseaux, prendre leurs œufs ou les tuer. En 1508, l'abbé de St.-Bertin obtint le privilège de pouvoir élever dans les eaux et garennes de la *Meere* deux couples de cygnes à condition de n'en pas accroître le nombre et de les distinguer par une marque particulière de ceux du souverain. A cette époque, le sieur de Noircarme eut l'autorisation d'y placer aussi deux cygnes avec leurs nourrissons. La famille de Ste.-Aldegonde recevait *l'hommage des cygnes* en mémoire de ses fondations pieuses. Cette cérémonie avait lieu le jour de la fête de Ste.-Aldegonde, dans l'église de ce nom.

Les promeneurs s'arrêtent souvent encore avec complaisance pour contempler leur allure gracieuse dans les fossés de la place. Autrefois le privilège de tenir des cygnes appartenait exclusivement aux Châtelains; depuis, un de nos établissements militaires a été décoré du nom de *Pavillon du Cygne*.

Un poëte Audomarois a consacré récemment avec talent une élégie touchante à ce fidèle ami de notre cité. (*)

(*) Mes Souvenirs, par M. Blanchard.

La clôture de la Grande Mer se fit en 1247, en vertu de lettres du comte Robert 1.er, « sauf qu'il était permis au magistrat de la rouvrir en temps de guerre pendant le jour et la nuit. » Cet endroit est encore nommé en 1278 et 1311 *le Trou de la Mer*. Le mot se corrompit, et on l'écrivit *la maire*.

Dans le quatorzième siècle, l'abbaye de Clairmarais obtint de notre administration communale l'autorisation de pêcher, quand bon lui semblerait, jusqu'au lieu de la mer.

Lors de la confirmation de l'élection de *Jean de Médon*, 63.eme abbé de St.-Bertin, en 1447, « les pêcheurs pêchant proche *la mer* de l'abbaye, selon la coutume pour l'entrée de son chef, prirent (raconte une vieille chronique) des carpes et des brochets d'une grandeur si extraordinaire que tout le monde en fut surpris : ce que l'on attribua à une particulière disposition de la Providence qui voulut gratifier son serviteur ; de quoi ils lui rendirent grâces. »

« De belles plaines remplacent aujourd'hui les marais qui s'étendaient depuis la mer jusqu'aux lieux où fut bâtie la ville de St.-Omer ; et sous Philippe d'Alsace, l'industrie flamande a transformé en champs labourables le terrain fangeux qui environnait les murs de la ville d'Aire. » (*)

Dans le réseau hydraulique du bassin de St.-Omer, des nappes d'eau navigables, qui s'embranchent avec une multitude de petits canaux, portent encore le nom de *Grande Mer* et de *Petite Mer*. Ces noms sont toujours fidèlement gravés dans le cœur des intrépides partisans de la kermesse de Salperwick. La *Grande Mer* en Lyzel figure souvent encore dans les annonces des journaux de St.-Omer.

« C'est par ce mot *Mer* que l'on désigne encore à

(*) Labroussart.

Meryille, comme aux environs de St.-Omer, *les grands étangs ou mares d'eau.* » (*)

Il y avait jadis une hôtellerie de *la Mer* dans la grosse rue (rue Royale). Hendricq nous apprend qu'un incendie la consuma le 24 mars 1607.

Nos archives fournissent de nombreux documents sur les pêches de la commune. Sans remonter aux chartes de Charlemagne, on peut citer celles de 1127, 1164, 1175, 1440 et l'adjudication du 3 décembre 1804. Ces droits de pêche engendrèrent, avons-nous dit, des contestations infinies. Nous avons lu qu'en 1512, *la baleine* et le *marsouin* étaient au nombre des poissons qui approvisionnaient alors le marché de St.-Omer; ce qui prouve en faveur de l'estomac solide de nos bons aïeux. Les fossés de la commune ont recélé souvent d'énormes brochets; il s'y en trouvait un quelque temps avant la révolution, tellement monstrueux qu'on le compara à une petite baleine. On lui fit long-temps une chasse inutile. « Aucuns croyaient (rapporte la chronique) que c'était un sorcier ou un revenant, sous la forme d'un brochet. » A la fin du 15.ème siècle, les Lyzelards firent leurs efforts pour détourner le cours de la Meldick, et rompre les dâmes afin de venir pêcher plus facilement le long des murs de l'abbaye de St.-Bertin, mais ils furent condamnés à réparer le dommage causé.

Les habitants des faubourgs sont naturellement bons nageurs et habiles patineurs. Les nombreux enfants qu'ils ont arrachés à une mort certaine prouvent suffisamment leurs talents dans la natation. Ils s'y adonnent d'ailleurs dès l'âge le plus tendre. On trouve dans *Hendricq* ce trait touchant concernant le trépas de deux jeunes Flamands qui s'étaient livrés imprudemment à cet exercice: « Le 22 juin 1610, il y eut deux jeunes garçons du Haut-Pont, frères, noiez en la rivière derrière les faiseurs de

(*) A. Quenson: Archives du Nord.

bateaux ; le plus jeune s'étant deshabillé pour apprendre à nager, comme il fut entré quelque peu avant, fut qu'il n'y tenait point fond ou qu'il glissa ; fit signe qu'il se noioit ; son aîné estant à la rive, voiant son frère en ce péril, se jeta en la rivière pour le secourir, mais celui qui se noioit aiant hapé son frère, le tira avec soi au fond, en sorte que combien qu'il seut nager pour ne s'estre seù dépetrer de celui qui le tirait au fond, y demeura, et furent quelque peu après trouvés morts s'entreembrassant l'un l'autre. »

Quant à l'art du patin, ils y étaient fort exercés, et il a été utile à plusieurs d'entr'eux dans l'invasion de la Hollande. Nous avons parlé de leurs courses ordinaires jusques *aux Grandes-Indes.*

Le minck du poisson de mer a été établi à St.-Omer, en 1470. Son produit actuel est de 2500 francs.

Avant la révolution, la veille de la St.-Jean, il se faisait une pêche annuelle dans toutes les rivières de la ville et de la banlieue, pour laquelle le magistrat accordait une somme convenable.

Comme l'autorité locale avait un droit de pêche générale à sa volonté dans tous les canaux et rivières publiques, notamment dans celle qui va de la *Mère* à l'abbaye de Clairmarais, le procureur de la cité se rendait solennellement, ce jour-là, dans le faubourg du Haut-Pont près d'un petit corps-de-garde devant lequel était un poteau indicatif de la séparation de la pêche de la ville d'avec celle de St.-Bertin. Ce fonctionnaire faisait jeter ensuite un vaste filet dans les eaux de l'Aa, en signe formel de la conservation du privilège du magistrat. Le 23 juin 1688, cette cérémonie eut lieu à l'endroit accoutumé avec une pompe remarquable.

Dans l'ancien régime, les roturiers avaient exclusivement l'usage des filets. « Les poissonniers, en l'honneur de la Dame du lieu, sautaient dans un vivier à la Saint-Jean. »

Aujourd'hui, nous sommes extrêmement loin des coutumes de ce vieux temps, qui « avaient d'autant plus de charmes, qu'elles existaient de toute antiquité, et où l'on trouvait avec plaisir, en remontant dans le passé, que nos aïeux s'étaient réjouis à la même époque que nous. » Nos anniversaires sont plus mémorables, mais moins joyeux.

Si le poisson était abondant dans les canaux multipliés de nos faubourgs, les marais qui les avoisinent étaient remplis d'oiseaux divers. Le 2 juin 1717, le maréchal de Villars adressa au magistrat le témoignage le plus flatteur concernant la loyauté des Hautponnais; il résulte de cette lettre que le Régent leur accordait le droit de pêcher et de chasser dans nos marais communaux ; qu'il était interdit au commandant de la place de les troubler dans ces exercices ; que cette faveur leur était accordée à cause des services signalés qu'ils avaient rendus dans la guerre précédente, et que le port d'armes leur étant permis en considération de leur fidélité éprouvée, et de la garde utile de leurs habitations, ils pouvaient tenir le fusil à la main sans le moindre ombrage. (*) Ils étaient extrêmement adroits au tir, soit à l'arc, soit au fusil...

---

## CHAPITRE XIII.

### Statistique. — § 1. Maisons.

Il y a six à sept siècles, les faubourgs de St.-Omer n'étaient pas comme on les voit aujourd'hui : l'on n'y apercevait que quelques maisons éparses çà et là, maisons construites de placage de terres, couvertes de roseaux,

(*) Archives de la ville.

et élevées à peu de frais. En 1560, les habitants obtinrent des grés et du sable pour paver la rue le long de l'Aa et réparer le quai de cette rivière, quai dont l'entretien est si intéressant pour les Audomarois, pour lequel notre pauvre St.-Bertin a été mis aussi à contribution, et dont le revêtement nouveau est si impatiemment attendu.

Pendant la domination espagnole, il y avait de belles maisons depuis le port de la ville jusqu'à la deuxième porte sur la rive gauche de l'Aa, en sortant de la cité; il s'en trouvait de même de l'autre côté, bien meublées et bâties à la moderne. Les édifices des Lyzelards étaient fort bas, tous leurs toits étaient de paille, leur intérieur simple et pauvre, mais propre.

En 1581, le magistrat, par ordre du prince de Parme, fit abattre plus de cent maisons le long de la rivière, qui fut élargie, jusques et compris la *Vranroesastraet*. On coupa en outre par ses ordres tous les arbres pour la défense et la sûreté de la place, ce qui fut exécuté jusqu'au ruisseau, dit le Chingledick. Comme après cette mesure, plusieurs faiseurs de bateaux et autres qui demeuraient le long de la rivière, manifestèrent l'intention de quitter le pays, on donna aux uns des emplacements pour y construire quatre-vingt-seize maisons et trois chaumières pour des femmes indigentes, à ceux-ci, un terrain de mille cinq cent vingt pieds, vis-à-vis les Quatre-Moulins, et aux autres quatorze maisons de trente-quatre pieds de large qu'ils tirèrent au sort. On abattit encore des maisons dans Lyzel et dans la Fraîche Poissonnerie, et l'on en dédommagea les propriétaires par des concessions de terrains sur la Wlente, à l'effet d'y ériger des constructions sans briques ni tuiles. Ces emplacements furent aussi tirés au sort. Le nouveau chemin de la Wlente à la Ghyère, large de quinze pieds, fut déterminé contradictoirement le 23 avril 1682.

Vers la fin du 16.ème siècle, en 1586, une espèce

de marché s'établit sur la Ghyère, mais il fut formellement interdit par des peines sévères.

Le corps des bélandriers possédait la maison dite *à la garde de Dieu*; il l'avait achetée à la commune moyennant une rente foncière de quatre mille livres.

Dans plusieurs géographies, on trouve la mention de trois cents maisons dans les faubourgs du Haut-Pont et de Lyzel. En 1763, l'on en comptait cinq cents.

Lors des désastres de l'empire, le génie militaire ayant fait la défense expresse aux Hautponnais de bâtir et même de réfectionner leurs maisons, notre conseil municipal prit hautement la défense de cette partie intéressante de ses administrés. Mille deux cents hectares en effet pouvaient-ils rester sans culture? Nos magistrats rappelèrent alors les encouragements que Napoléon, pendant son séjour à Salperwick, avait promis à l'agriculture, et un plan figuratif des faubourgs fut joint à la plus juste des réclamations. Dans cette circonstance, la bienveillance puissante et zélée de M. Allent pour sa ville natale ne fut pas encore invoquée en vain, et par décision du ministre de la guerre du 5 mars 1813, les Hautponnais furent autorisés, au-delà du rayon de deux cents mètres, à reconstruire et à réparer leurs bâtisses et clôtures.

Le nombre actuel des maisons est de quatre cent quarante dans le Haut-Pont, et de deux cent vingt-sept dans Lyzel.

Les arbres de ces faubourgs furent abattus à diverses reprises. En 1581, le 29 mars 1595, les 17 mai et 28 juin 1639, en 1641, et surtout en 1677. Ils furent aussi cruellement maltraités en 1815. Une plantation de huit cents pieds a eu lieu en février 1809, sur la rive gauche

## § 2. Ponts.

De mémoire d'homme, deux ponts ont surtout fixé l'attention publique dans le faubourg du Haut-Pont : le *Pont-Rouge* et le *Pont-Verd*.

Le Pont-Rouge, aujourd'hui de couleur grise, avait jadis quinze degrés de chaque côté ; il était si élevé qu'un bateau de Guisnes pouvait passer dessous avec sa mâture dressée; c'était dans l'origine l'*Altus Pontus*. Il avait été construit en pierre, car, le magistrat ayant fait achever la majeure partie du pavé du Haut-Pont, ordonna en 1722 la démolition du *Grand Pont de pierre*, et la construction d'un pont-levis ; celui-ci fut remplacé en 1728 par un pont-tournant, lequel fut restauré en 1754 et en 1798, son libre passage étant de la plus urgente nécessité.

Au commencement de 1810, un projet de reconstruction du quai et du pont-tournant présentait une dépense de dix-sept mille quatre cents francs. Cette reconstruction fut décidée le 9 mars de ladite année, et le 2 décembre 1812, le directeur-général des ponts-et-chaussés consentit à ce que le pont-tournant fut parachevé d'après le plan de l'architecte de la ville. On le répara ensuite en 1831.

En 1736, la Ghyère ayant été agrandie, on fit à l'endroit du Pont-Verd, un nouveau pont de bois pour faciliter le passage des voitures. Ce pont fut établi en pierres de tailles en 1753, et fut anéanti pendant la durée de la révolution à la suite d'une émeute concernant les subsistances. Le Pont-Verd actuel est devenu aussi pont-tournant depuis une vingtaine d'années.

On trouve encore dans nos archives la dénomination de plusieurs autres petits ponts le long du cours de l'Aa, mais les changements apportés par le temps en ont fait disparaître jusqu'aux derniers vestiges. Le pont de S.te-Cécile a été réparé en 1727 et en 1754.

Une infinité de ponts-levis se découvrent encore pittoresquement dans Lyzel ; ces ponts caducs et mal réparés rendent accessibles toutefois la plupart des habitations à toute la population. L'aspect de ces habitations a été entièrement changé depuis l'affreux incendie de 1814. Le chaume a disparu. Voici de quelle manière *Gilles Dindin* a célébré l'un des ponts du faubourg :

« Un peu plus loin quelle chose étrange,
Notre vaisseau fallut passer,
Dessous un pont de bois qui tremble
Environ de quinze escaliers. »

Le nouveau pont-tournant près la porte de Lyzel a été jeté en 1827 par le génie militaire, sur l'emplacement de celui qui remontait à l'époque de l'établissement de cette porte.

Quant au pont de la place du Haut-Pont, qui a été aussi désigné comme l'*Altus Pontus*, il a dû être remplacé plusieurs fois dans le cours des siècles ; il s'écroula en partie en juillet 1814, par vétusté, et celui que nous voyons à présent est de 1831.

## § 3. Portes.

La principale porte du Haut-Pont a été établie au commencement du 10.eme siècle, à la même époque que les autres portes de la cité ; l'origine de cette ancienne porte s'explique facilement par sa tradition maritime. Il est question dans nos annales de quatre portes dans le Haut-Pont. On en parle en 1460 ; Hendricq dit qu'en 1581, la troisième porte était *envers les Quatre-Moulins* ; vers la fin du 16.eme siècle des religieuses se retirèrent entre la troisième et la quatrième porte.

En avril 1622, on éleva un nouveau bastion à la porte du Haut-Pont ; en 1636, on forma ce magasin à poudre qui en est si voisin, et qui naguère a réveillé quelques dramatiques appréhensions.

En 1722, il fut question de la réparation d'une vieille porte au pont de bois.

Simon Ogier, dans son voyage à Bruges, a salué à son retour les portes du Haut-Pont :

« Et undè referam gressum rogantibus,
Ad portas de ponte nuncupatas alto... »

Ce ne fut qu'en 1782, que la porte actuelle de Lyzel fut ouverte pour faciliter la communication réciproque des bourgeois et des Flamands ; le génie militaire favorisa cette opération d'autant plus utile qu'elle aidait au déchargement des marchandises que procurait la navigation du canal de la Lys, commencé en 1754 et confectionné vingt ans après.

Auparavant, il y avait une autre porte qui s'appelait la porte l'Abbé ou la porte à l'Eau, car, la communication directe avec le faubourg de Lyzel n'était praticable jadis qu'avec des bateaux. Ce fut par cette porte presque souterraine que Thomas Becket se rendit de Clairmarais par St.-Momelin à St.-Bertin. En 1236, le magistrat en prescrivit les heures d'ouverture et de fermeture, et en 1389, il en fit faire la voûte.

Cette porte l'Abbé fut comblée en 1608 ; on creusa alors un fossé très-large en dehors des murailles du rempart, et avec la terre de ce fossé, on éleva auprès une grande motte ou boulevard.

En septembre 1609, on termina le batardeau à la porte du Haut-Pont, ce qui opéra la séparation de la rivière du côté de la porte de Lyzel. (*) En même temps on augmenta considérablement sur ce point les moyens de défense de la place. Il y avait aussi une ancienne porte de Lyzel qui était l'une des portes de sortie ; (**) c'était

(*) Cartulaire de St.-Bertin.

(**) Archives. Hennebert. Atlas de Wallet où l'on trouve une savante dissertation sur l'Aa.

également une porte d'eau, et la nouvelle de terre y fut substituée, comme nous venons de le dire.

On sait généralement que le maréchal de Crevecœur, seigneur Desquesdes, s'introduisit dans l'intérieur de la cité, en 1487, par une grille ouverte, vers la porte l'Abbé; on lit dans nos archives, que la porte d'intérieur dite de *Crevecœur* fut construite en 1539, au bas de la rue de Dunkerque, à la requête des Hautponnais, des Lyzelards et des Francs-Pêcheurs, et que cette porte fut réparée en 1591.

On aperçoit encore au fond de Lyzel quelques vestiges d'un simulacre de fort élevé au mois de juin 1815. Le beau quai qui touche à la porte de ce nom a été construit en 1832.

Il y avait jadis trois corps-de-garde dans les faubourgs du Haut-Pont et de Lyzel. Celui qui est posé près d'un jardin de réjouissances publiques est de 1821.

On voit au salon de peinture une vue du faubourg de Lyzel par M. Sebron; « rien de plus simple que ce paysage : à droite, quelques maisons alignées devant lesquelles coule un étroit canal; à gauche, une prairie bordée d'arbres ; mais l'ensemble est plein de vérité. (*)

## § 4. Edifices Religieux.

Héribert, abbé de St.-Bertin, de concert avec les principaux bourgeois et marchands, fit construire en 1070, au bas de la ville de St.-Omer, une paroisse à laquelle il affecta toutes les habitations à gauche de l'Aa, soit dans l'intérieur de la cité, soit dans le faubourg du Haut-Pont jusqu'au Bac. Cette paroisse fut placée sous l'invocation de sainte Marguerite, renommée dans ce siècle par la protection qu'elle accordait aux navigateurs

(*) France Départementale. Mars 1836.

qui saluaient sa couronne céleste comme une étoile salutaire. Lors de l'érection de cet édifice, on laissa dans la juridiction de l'église de St.-Martin qui existait depuis le huitième siècle, tout ce qui était à droite, le long de la rivière dans la ville, ainsi que les chaumières de Lyzel. Les bateliers de nos faubourgs eurent donc pour premiers patrons saint Martin et sainte Marguerite; en même temps, ils adressèrent leurs vœux et leurs hommages à saint Georges, pour que le bon chevalier les secourût efficacement dans les invasions ennemies. Plus tard saint Jacques et sainte Cécile furent en grand crédit dans le Haut-Pont.

Plusieurs siècles après, diverses institutions religieuses furent fondées au Haut-Pont; en 1324 le couvent des hospitalières du Soleil fut érigé non loin de la porte, et en 1511, le cloître des religieuses de sainte Catherine fut construit par la munificence de Louis Widebien, vicaire-général du diocèse de Thérouanne.

En 1492, les marguilliers de l'église de St.-Martin demandèrent au magistrat la permission de démolir la tour qui menaçait ruine pour la faire reconstruire aux frais des paroissiens; ils l'obtinrent à la charge d'effectuer cette entreprise en six années; les travaux étaient terminés en 1496.

En 1578 et en 1580, les communautés du Soleil et de Ste.-Catherine, trop voisines des fortifications, avaient été supprimées; en 1584, les Hautponnais trop gênés dans l'exercice de leur culte, sollicitèrent l'établissement d'une paroisse dans leur faubourg; l'évêque et le nonce du pape appuyèrent vivement leur demande et proposèrent de faire démolir l'église de St.-Martin; par délibération du 14 avril 1594, le magistrat s'opposa fortement à ce démembrement, par ces considérations que l'importante population extra-muros se trouverait exposée par la facilité des réunions à se laisser entraîner comme autrefois à des révoltes contre la cité, motif qui avait déjà fait

détruire dans ce faubourg par ordre du souverain, des monastères et des maisons spacieuses; qu'il était dangereux d'y construire une église spéciale, parce que sous le prétexte d'assister au service divin, les Flamands pourraient plus aisément concerter quelques machinations coupables; qu'une chapelle de bois couverte de paille et pour l'administration des sacrements était suffisante; et que la disparition de St.-Martin aurait été une décoration de moins pour la ville.

En 1599, les Hautponnais, réduits à se contenter d'une chapelle en sollicitèrent la création de concert avec tous les habitants des marais; le magistrat leur permit d'en faire bâtir une à leurs dépens, d'une longueur de 90 pieds avec un seul autel, et dont l'entretien serait confié à un chapelain qui ne pourrait être nommé que de son agrément. Cette autorisation approuvée par l'abbaye de St.-Bertin, resta sans effet par suite des difficultés qu'elle éprouva de la part du clergé supérieur. En 1609 le magistrat fut de nouveau sollicité de laisser bâtir une chapelle sur la Ghyère. Il paraît que dès lors il en existait une autre, mais beaucoup plus éloignée et qui était due aux libéralités du roi d'Espagne. Enfin, « le lundi après la Sainte-Trinité, 18 de juin 1612, après plusieurs oppositions et remises, fut donné commencement aux fondements de la nouvelle chapelle hors la porte du Haut-Pont, proche la Gheer, ainsi que l'on va le long de la rivière en Lyzel, et ce pour la commodité de mille ames Hautponnoises et Islaires, l'ayant requis par si longues années..... » Ce rapport de Hendricq est pleinement confirmé par nos autres annalistes. Guillaume Loemel, abbé de St.-Bertin, posa la première pierre de cette chapelle qu'il dédia à sainte Elisabeth; le terrain avait été acheté par l'abbaye qui contribua en outre avec les habitants du lieu à l'acquisition des matériaux. Cette construction fut terminée en 1614 après une quête générale, mais

avec la réserve faite par le magistrat, sur le vu du plan de défense de la ville, de la faire disparaître dès que le bien public l'exigerait, parce qu'elle était fort rapprochée des fortifications.

En 1614, à l'occasion du nouveau temple religieux, on fit pour la première fois la procession des Rogations au Haut-Pont. Le chiffre de l'année 1665 apparaît sur la façade de la chapelle de Ste.-Elisabeth : il indique sans doute une restauration ou une réparation considérable. Le petit clocher date de la renaissance du culte. L'intérieur est convenablement orné et dans le goût des églises de Flandre.

Le 3 octobre 1675, on posa la première pierre d'un oratoire, sur la petite place de Lyzel, sous l'invocation de *Notre-Dame de Bon Voyage*. Cet oratoire fut déplacé le 29 juin 1832, et rebâti à quelques pas de distance, au haut de la rue de la fraîche Poissonnerie.

La chapelle de Ste.-Elisabeth fut au nombre des édifices religieux que le décret du 4 mai 1791 conserva au culte catholique. Elle y est mentionnée comme succursale de la paroisse de St.-Bertin. Le 1.er février précédent, la commune avait manifesté le vœu de sa conservation. Pendant les années orageuses de la révolution, elle demeura vacante, remplie de tourbes, ou employée au service militaire, et vainement les Hautponnais en réclamèrent le libre usage; leurs demandes furent oubliées ou continuellement ajournées, et le 12 juillet 1798, cette chapelle fut portée définitivement sur la liste des monuments publics dont la vente nationale avait été prescrite. Elle échappa cependant à la triste monomanie de démolition qui forme l'un des attributs caractéristiques de cette époque, et lors du retour de l'ordre, les habitants du faubourg demandèrent ardemment son rétablissement. Le 19 avril 1799, elle avait été vendue pardevant l'administration départementale, et cédée ensuite par les adjudi-

cataires à un autre particulier pour la somme de 1398 francs ; en 1805, l'autorité locale, cédant aux vœux les plus légitimes, résolut à son tour d'en faire l'acquisition, et en porta le prix sur le budget de la commune. En 1806, M. Delerue fut nommé desservant de cette chapelle érigée en succursale. MM. Huguet, Macrez, et Paschal, tels ont été ses successeurs jusqu'à ce jour. En 1822, le clergé du Haut-Pont fut augmenté d'un troisième vicaire. Comme nous l'avons déjà observé, les habitants des faubourgs, amis de l'église, ont toujours porté une vénération extrême à leurs pasteurs. On les vit sangloter aux funérailles de M. Sockeel, curé de Ste.-Marguerite, le 18 avril 1807.

Cependant la population des faubourgs faisant de nouveaux progrès, la chapelle de Ste.-Elisabeth devint trop étroite, et nos pieux Flamands firent des offres avantageuses pour obtenir l'autorisation de fonder une nouvelle église, un peu plus haut sur la Ghyère. Le 20 avril 1824, le conseil municipal commença à s'occuper sérieusement de ce projet auquel il ne se montra aucunement contraire. Pour en déterminer le succès, M. Macrez fit une donation spéciale, le 12 mai 1827 ; elle fut acceptée par une ordonnance royale du 9 juillet 1828 ; et le 1.er mai 1829, les pétitionnaires alléguèrent de nouveau que cette construction était devenue indispensable, à cause de l'exiguité du temple qui ne peut contenir que 500 individus d'une population de 3000 ames où l'on compte 350 enfants. On se décida alors à imposer dix centimes additionnels aux contributions directes pendant huit années, à l'effet de concourir à l'élévation de cette paroisse, mais une décision du gouvernement, du 3 août 1829, statuant qu'il ne serait pas donné suite pour le moment à cette résolution, la requête des Hautponnais est restée indéfiniment ajournée, et l'estimable ecclésiastique qui avait fait une donation des plus utiles, a été édifier de ses

vertus une localité voisine, et la tombe l'a déjà reçu, tandis que son généreux projet est depuis long-temps oublié.

Les statuts de quelques religieuses Clarisses ayant été approuvés le 3 novembre 1826, leur communauté fut autorisée par ordonnance du 22 avril 1827. L'intérieur de cette petite chapelle est orné avec une simplicité gracieuse, et tout respire dans ce touchant asile la piété la plus vraie et la paix la plus solide.

Les habitants des faubourgs attendent avec une juste impatience la création d'une salle d'asile.

En 1582, il y eut momentanément au Haut-Pont, un cimetière spécial, à cause d'une maladie pestilentielle. Deux siècles ensuite, le 14 février 1785, on prit la résolution de ne former qu'un cimetière commun, dans un terrain près de la porte du faubourg, appartenant aux religieuses de Ste.-Catherine, et de supprimer les cimetières des six paroisses de la ville, mais ce cimetière commun fut placé dans un autre lieu. Le cimetière actuel de nos faubourgs, situé dans l'intervalle des Quatre-Moulins, a été établi en février 1820, et autorisé par ordonnance du 1.er juillet suivant.

## § 5. Ecoles.

Un *maître d'école* fut admis pour la première fois dans le faubourg du Haut-Pont, le 14 octobre 1610. Le magistrat en nomma un autre pour les pauvres, au même endroit, en 1694. En décembre 1711, le magistrat permit aux administrateurs de la chapelle de Ste.-Elisabeth de faire rebâtir la maison où se tenait l'école des faubourgs, et d'en faire le profit de cette chapelle, comme ils le jugeraient à propos. Le 14 mars 1714, cette construction était terminée; le bâtiment élevé près de la chapelle contenait deux chambres séparées, et en outre le loge-

ment de l'instituteur qui devait enseigner indistinctement *gratis* les enfants pauvres ou non pauvres. Cet instituteur reçut en 1753, une pension de cinquante florins. Dès 1749, une maîtresse d'école avait été régulièrement installée en ce lieu.

Il n'y a que peu d'années que les enfants des faubourgs apprennent généralement à lire et à écrire le français. Leur cours d'instruction n'était pas long, parce que dès l'âge le plus tendre, on leur mettait en mains des instruments de jardinage et on les occupait à laver et à préparer les légumes pour le marché, ou à extraire les graines de leurs enveloppes.

Le 28 octobre 1800, un arrêté du préfet autorisa l'établissement d'une école primaire au faubourg du Haut-Pont.

En 1820, une nouvelle école primaire, sous la direction des frères de la doctrine chrétienne, y fut créée à la sollicitation de toute cette population pieuse.

Le 12 mars 1825, on arrêta le plan de l'école des frères, au fond de la Ghyère; ce bâtiment a dix mètres d'élévation sur une longueur de vingt mètres.

Cette école des frères est actuellement très-fréquentée; les membres de la commission de l'instruction primaire n'ont eu qu'à se louer du zèle des maîtres, et de la bonne tenue de l'établissement.

Dans sa séance du 17 octobre 1834, le conseil municipal vota l'établissement d'une école d'adultes au faubourg du Haut-Pont, dans le bâtiment servant à l'instruction primaire, pour être ouverte pendant les mois de novembre, décembre, janvier et février de chaque année; l'ouverture de cette école eut lieu le premier novembre suivant.

---

## § 6. Autorités Locales.

Les connétables étaient les seigneurs ordinaires des Flamands de nos faubourgs qui s'étaient divisés et subdivisés en quartiers et connétablies; car, jadis ils avaient établi dans leur enceinte une espèce de gouvernement tout particulier, et ils se soumettaient sans appel à la décision arbitrale de ces connétables qui, dans le 15.eme siècle, étaient au nombre de quatre et qui existaient encore dans le siècle dernier. Toutefois ils dépendaient du magistrat de la ville et étaient soumis à ses lois et ordonnances; néanmoins ils jouissaient de quelques coutumes particulières. Au reste, on avait pris en dernier lieu le parti de ne point trop les gêner, parce qu'on voyait ordinairement parmi eux de bons citoyens.

Au commencement du 14.eme siècle, parmi les gentilshommes qui se liguèrent contre la comtesse d'Artois, on cite le *seigneur du Haut-Pont lieu.* (*) — Nos archives nous apprennent qu'en 1417, la *mairie du Haut-Pont* qui était tenue en fief, de *Monsieur*, frère du roi, duc d'Orléans, était néanmoins justiciable du magistrat. — Les Hautponnais faisaient dans l'enceinte intérieure de leurs habitations une garde particulière; c'est en 1639 qu'ils établirent leurs trois corps-de-garde, indépendamment des postes de Lyzel et de la fraîche Poissonnerie. Ils avaient alors des commandants particuliers. En 1700, le capitaine Dallon, respectable octogénaire qui s'était plusieurs fois signalé à leur tête en cette qualité, y fut inhumé avec une pompe remarquable. — Au siège de 1638, Jean Vanéechout, maître maraîcher, expert dans la connaissance des eaux et des digues, ainsi que des passages les plus secrets de nos marais, rendit des services importants aux Audomarois

(*) Mss. n.° 707.

par les renseignements utiles qu'il procura aux Espagnols qui étaient accourus pour délivrer la ville. Il fut ensuite récompensé de cette conduite honorable par une pension de mille livres, et par un brevet de capitaine du Haut-Pont.

Dans les pièces d'une procédure relative à une difficulté entre le lieutenant de Roi et le magistrat, et qui se trouvent aux archives, on voit que le lieutenant de Roi touchait chaque année une somme de soixante livres des Lyzelards, et *le major des habitants des faubourgs*, celle de quarante-cinq livres, pour le rachat de légumes ou droit d'étalage sur le marché. Il y avait aussi l'amanie du Haut-Pont. Dans le 15.eme siècle, le maître maraîcher chargé de la surveillances des pâtures communes avait le droit de porter une robe de drap.

L'expression de *vicomté* du Haut-Pont se rencontre en diverses chartes du grand cartulaire de St.-Bertin. — Le 11 juillet 1800, les habitants de nos faubourgs pétitionnèrent vivement pour obtenir un commissaire de police spécial, et renouvelèrent depuis lors cette demande, mais toujours infructueusement. Ils ont l'avantage aujourd'hui de voir leurs intérêts représentés dans le conseil municipal par plusieurs membres éclairés de leur résidence.

## § 7. Communaux.

Les terres dites *communales* mentionnées dans la charte de 1127, la plus ancienne des Audomarois, concernent les terrains bas et vagues que Robert-le-Frison, comte de Flandre, s'empressa jadis d'offrir aux bourgeois de cette ville pour les dédommager des pertes immenses qu'ils avaient éprouvées lors du sac ordonné par Philippe I.er Cette concession confirmée en 1164 par Philippe d'Alsace était de deux mille sept cent vingt-huit mesures, et l'arpentage exécuté en 1547 produisit le même résultat. Une

partie de ces terres était située au faubourg du Haut-Pont, puisqu'à partir des Quatre-Moulins, l'on y comptait mille deux cents mesures soixante-quinze verges, plus deux cent quatre-vingts mesures au Bac. Relativement à cette partie des communaux, nous lisons dans nos archives que le 10 avril 1564, sur l'opposition des habitants des faubourgs, le magistrat renonça à la résolution de vendre une portion des communes pour la construction projetée d'une nouvelle porte Boulénisienne; qu'il était défendu aux maraîchers, dont les statuts sont du 24 mars 1582, sous peine de six livres d'amende et de la confiscation, de pénétrer dans les pâtures communales avec leurs petits bateaux; qu'un nouveau mesurage eut lieu en 1626; qu'il fut question en 1637, en 1647, surtout en 1651 et 1654, puis en 1696, de vendre plusieurs portions des communes pour subvenir aux frais de la guerre; qu'en 1795, on discuta le projet de partager les communaux. — La *belle blanchisserie* construite au Haut-Pont en 1770, aux frais des habitants, tomba plus tard avec ses dépendances au pouvoir des nouveaux gouvernants.

Nous ne suivrons pas à travers les siècles les aliénations diverses des communaux en général. Il nous suffira de noter qu'à l'époque de la chute de l'empire, la loi du 20 mars 1813 en consacra la spoliation; qu'à cette époque, leur revenu était de plus de trente mille francs pour deux cent quatre-vingt-dix hectares quatre-vingt-deux ares soixante-deux centiares; que cette aliénation produisit une inscription de dix-neuf mille quatre cent dix-neuf francs de rente, cinq pour cent, vendue depuis, comme voie et moyen pour l'hôtel-de-ville, au cours de quatre-vingt-dix-sept francs vingt centimes, et qu'aujourd'hui la somme de cinq mille francs forme tout au plus le revenu de huit cents mesures environ, estimées deux cent quarante-un mille sept cent trente-huit francs, dernier débris de cette ancienne source des richesses de la ville.

Il a été plusieurs fois question de la vente de ces restes des communaux, surtout à l'occasion de la construction de l'hôtel-de-ville ; un procès important s'est engagé récemment sur les droits de propriété individuelle, réclamés par les communes voisines, et quelque plume compétente ne manquera pas sans doute de tracer le récit historique de cette contestation pour l'instruction de ses concitoyens.

## § 8. Salubrité Publique.

Les marais du Haut-Pont et de Lyzel, malgré les nombreux travaux que l'on y a effectués, occasionnent-ils quelques maladies endémiques, et cette résidence est-elle moins saine que l'intérieur de la cité ? Nos docteurs en médecine peuvent seuls résoudre avec quelque certitude ce point de statistique sanitaire. Les habitants de nos faubourgs ainsi que ceux de Watten, souffrirent cruellement lors de l'épouvantable peste de 1635. L'invasion du choléra a commencé en 1832 par les faubourgs dont la position topographique n'a pas peu contribué à multiplier les victimes.

## § 9. Population.

Si nous ne pouvons constater quelque maladie endémique dans les faubourgs de St.-Omer, ce qu'il y a de certain, c'est que l'on y parvient à un âge fort avancé. Un accroissement extrême de population y procurerait peut-être des résultats fâcheux, mais ils seraient tempérés maintenant par les conquêtes qui se font continuellement sur les eaux, et le perfectionnement du jardinage. Quelques auteurs ont exagéré singulièrement la population de ces faubourgs, et n'ont pas craint de l'évaluer à cinq ou six mille ames.

Le premier dénombrement des Hautponnais eut lieu en 1070, lorsque les paroisses de Ste.-Marguerite et de St.-Martin furent établies pour satisfaire surtout aux besoins spirituels de ces Flamands. La population entière de St.-Omer pouvait être alors d'environ huit mille individus.

Dans le siècle dernier, la population du faubourg n'était que de mille habitants, selon M. Roblin; cette évaluation est trop faible, car ainsi l'avait signalée Hendricq au commencement du 17.$^{me}$ siècle; elle s'est accrue depuis lors d'une manière rapide. Dans le recensement de 1829, l'on a compté deux mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf Hautponnais et six cent quatre-vingt-sept Lyzelards, mais leur nombre actuel s'élève en totalité au-delà de trois mille sans contredit, parmi lesquels on compte six électeurs à deux cents francs et soixante-seize électeurs communaux. La quatrième compagnie du deuxième bataillon de la garde nationale de St.-Omer est composée spécialement des habitants des faubourgs; elle est forte d'environ deux cents hommes commandés par six officiers. Les kermesses du Haut-Pont et de Lyzel viennent aux fêtes de Ste.-Marguerite et de St.-Martin, dans le mois de juillet.

## CHAPITRE XIV.

### Différences entre les Hautponnais et les Lyzelards.

Le Haut-Pont borde la rivière de l'Aa sur ses deux rives même au-dessus des Quatre-Moulins, et s'étend par-delà la chapelle de Ste.-Elisabeth, jusqu'au premier pont sur une petite rivière qui coule vers Lyzel.

La fraîche Poissonnerie qui est entre le Haut-Pont et Lyzel ne se compose que d'une rue, aujourd'hui bien pavée.

Lyzel commence ensuite au deuxième petit pont et se prolonge jusques vers Clairmarais. La petite Meldick traverse ce faubourg qui est le centre de marais étendus.

C'est au milieu des lagunes de Lyzel que s'élevèrent comme des merveilles les églises de St.Bertin et de Clairmarais.

La première différence entre le Haut-Pont et Lyzel remonte à l'an 1070, lors de l'établissement dans la cité des paroises de Ste.-Marguerite et de St.-Martin; on sait que les Hautponnais étaient compris dans la juridiction de celle de Ste.-Marguerite, et que les Lyzelards se trouvaient dans le ressort de celle de St.-Martin. Cette différence disparut toutefois entièrement depuis l'érection en 1612 de la chapelle commune aux habitants des faubourgs.

Les Hautponnais et les Lyzelards n'ont rien de commun, a-t-on écrit, pas même le langage; ils ne s'allient même pas entr'eux. Diverses opinions ont été émises sur leur origine respective; mais est-il constant que la petite colonie qui s'est établie dans Lyzel, ait été étrangère à la peuplade qui occupe le Haut-Pont, au point qu'elles ne se comprennent guère réciproquement, que depuis un siècle environ, leur patois étant aujourd'hui le même? Il paraît que les habitants de la Ghyère n'ont jamais vu de bon œil les étrangers de la chaussée qui venaient implanter parmi eux les mœurs de la bourgeoisie et se livrer à un commerce inusité. Aussi, ces derniers reçurent-ils bientôt le sobriquet de *Français*, en opposition au nom de *Flamand*, inhérent aux anciens habitants, et de *métis* pour désigner les fruits de l'union d'un Français avec une Flamande, ou d'un Flamand avec une Française. Quant aux Lyzelards, confinés intégralement dans leurs ilôts inabordables, ils conservèrent presque toujours intact le dépôt de leurs mœurs primitives, sans mélange d'aucune race. Il est certain qu'ils ne fréquentèrent pas en tous temps les Hautponnais. Une querelle sérieuse s'engagea

même entr'eux dans le 15.$^{me}$ siècle, puisque le magistrat de St.-Omer rendit le 3 septembre 1423, une ordonnance par laquelle il défendait aux Hautponnais d'appeler ceux de Lyzel *Lyzelarts*, et à ceux-ci d'appeler les autres *Hobrighenarts*, *sur peine griève*.

Les variations du terrain ont pu seules établir des différences essentielles parmi les habitants des faubourgs de St.-Omer ; ce sont ces variations qui les avaient nécessairement, dès le 11.$^{me}$ siècle, divisés entre deux paroisses distinctes ; nous pensons que toutes les observations de mœurs qui concernent spécialement les Lyzelards, peuvent s'appliquer aux Hautponnais véritables, c'est-à-dire aux jardiniers et aux constructeurs de bateaux qui n'ont jamais pu prendre les allures françaises. Le judicieux auteur de *Notre-Dame de St.-Omer* a caractérisé de cette sorte la différence qui nous occupe : « Les Lyzelards sont de mœurs fort douces, religieuses et casanières ; les Hautponnais sont plus citadins et plus remuants. » Cette différence diminue insensiblement, ainsi qu'on l'a fort bien observé ; les habitations se rapprochent, la civilisation fait des progrès, mais l'espèce humaine reste, malgré le passage des hommes et des monuments ; le type ancien demeure, et transmet encore avec la vie aux individus de nos faubourgs, de génération en génération, les préjugés, les habitudes, produits peu variés et résultats routiniers des siècles précédents.

## CHAPITRE XV.

### Anecdotes. — § 1. Faits divers.

« L'histoire anecdotique fait mieux connaître une société que l'histoire politique. » Cette observation assez juste de

l'un des meilleurs historiens de cette époque, nous a donné l'idée de terminer notre histoire des habitants des faubourgs du Haut-Pont et de Lyzel par quelques traits détachés qui serviront à mieux faire apprécier encore leur caractère, leurs mœurs et leurs sentiments.

Le 6 décembre 1578, le feu prit à des maisons du côté du château de St.-Omer, vers la rue des Maillets qui était devant le cavalier de cette forteresse. Les flammes parurent au commencement de l'après-midi, et comme dans ce siècle, l'on avait encore quelque défiance des Hautponnais, on fit fermer la porte de ce côté pour ne pas les laisser entrer. D'abord l'incendie fut si grand qu'il dévora en peu de temps dix-huit maisons, gagnant vers la place, ce qui donnait de vives appréhensions, parce qu'on avait renfermé dans les halles des munitions de poudre et d'artifices qui auraient mis la ville dans un sérieux danger, si le feu y avait pénétré. Enfin on se rappela l'intrépidité des Hautponnais en pareilles circonstances, et on les alla chercher quoique un peu tard. Dès que ces braves gens furent arrivés avec leurs crochets, ils abattirent quelques maisons des deux côtés et empêchèrent l'incendie de se communiquer plus loin.

Vers la fin de l'année 1595, le magistrat de St.-Omer se vit contraint de loger dans les communes environnantes une garnison composée de soldats allemands et espagnols dont les excès multipliés avaient excité les plus justes plaintes ; ces mercenaires, irrités de cette expulsion, menacèrent les habitants des faubourgs de prendre de force des logements dans leurs demeures. Hendricq raconte en ces termes les dispositions avec lesquelles ceux-ci s'apprêtaient alors à recevoir ces hôtes arrogants : « Pour laquelle cause, cesdits Hautponnais et Islaires, bateliers et maresquiers, firent la garde jour et nuit aux environs des marais avec permission que si aucun se présentait pour les forcer de se défendre, ce que aisément ils pouvaient

faire tant pour être ce quartier rempli de marais, viviers et terres flottantes, que pour se trouver en ces faubourgs, selon le rapport de leurs connétables, plus de quinze cents hommes de défense, tous bons et hardis compagnons, gens hasardeux, la plupart bateliers, pour dire en un besoin à son ennemi : je ne te dois rien. » — En mai 1598, le régiment de la Bucquoi contenait aussi des voleurs qui cherchèrent à occuper le poste du Bac pour rançonner à leur aise les Flamands ; mais ceux-ci les assaillirent si vigoureusement qu'ils n'eurent plus aucunement l'envie de s'y loger. Plusieurs cependant de ces bandits ayant tenté de piller les Lyzelards, ces derniers donnèrent l'alarme, et se réunirent armés au nombre de plus de trois cents le long de la Grande-Mer. Les soldats épouvantés de la furie de ces maraîchers, abandonnèrent précipitamment leurs petites barques, malgré leurs serments de vengeance, et se sauvèrent à la nage.

Pendant le siège de 1638, le faubourg du Haut-Pont fut totalement pillé par un détachement d'Espagnols ; les Flamands résistèrent courageusement à ces lâches et perfides agresseurs ; ils tirèrent sur eux comme sur des ennemis et en firent tomber plusieurs. Ils montrèrent surtout un acharnement obstiné à défendre leurs chevaux et leurs vaches de la rapacité inouie de leurs prétendus défenseurs. Vers la fin de ce siège, quelques Français ayant surpris un jour un Hautponnais dans les marais, offrirent de lui donner tout ce qu'il aurait voulu s'il se décidait à rester avec eux et à leur servir de guide dans leurs projets contre la place, le menaçant de le faire périr s'il n'adhérait à cette proposition ; les soldats du maréchal de Chatillon ne réussirent point dans cette tentative de séduction ; en vain ils lui renouvelèrent les offres les plus brillantes, ou pensèrent l'intimider par des démonstrations effrayantes, le brave brouequailler posa avec une fermeté inébranlable comme un fidèle sujet de son roi,

et déclara hautement qu'il aimait mieux la mort que de trahir sa patrie; ce langage noble ne fut pas compris par ces hommes habitués au meurtre et au pillage, et transportés au contraire de rage d'être ainsi déçus dans leur espoir, ils ne lui répondirent qu'en le massacrant sur-le-champ.

Le 10 mars 1618 fut un jour de deuil profond pour nos faubourgs, car il éclaira l'exécution à mort d'un de leurs habitants, seul fait de cette nature qui se rencontre dans leurs annales.

Un Lyzelard avait tué en août 1612, à coups de couteau, la sœur de son épouse et la fille de cette femme; il avait pris la fuite après avoir commis son crime dont le motif n'est pas suffisamment connu; mais la justice divine qui veille ordinairement sur le coupable, permit son arrestation quelques années après et le châtiment ne se fit pas attendre. L'assassinat étant prouvé, ce Lyzelard fut condamné à être pendu sur la grande place de St.-Omer, et cette sentence ayant été confirmée par le conseil d'Artois, reçut presqu'immédiatement son exécution. On se servit pour la pratiquer d'un gibet nouveau, l'ancien étant tombé de vétusté; le bourreau inemployé manqua même à l'œuvre, car il s'était retiré dans un autre endroit des Pays-Bas, et ce fut à l'exécuteur d'Arras que le patient fut livré.

## § 2. Trait de courage de la dame Jacqueline Robins.

Depuis la bataille de Cassel et la capitulation de St.-Omer, la guerre s'était éloignée de l'Artois, et cette province, rentrée sous la domination puissante de Louis XIV, commençait à se livrer enfin au doux espoir d'une longue tranquillité; la paix lui avait si peu souri pendant les siècles de féodalité et de sceptre étranger, qu'elle con-

templait avec amour et sécurité dans les nobles couleurs de la France, le gage flatteur d'un avenir favorable. Mais l'étoile du grand roi venait de pâlir; le royaume épuisé à soutenir le nouveau trône d'Espagne se trouvait envahi; l'implacable Eugène et le terrible Malboroug promenaient leurs bataillons victorieux dans l'Artois; Béthune, Aire et St.-Venant étaient tombés en leur pouvoir, et le siège de St.-Omer avait été résolu. Cette ville, quoique assez bien fortifiée, n'aurait pu résister long-temps aux efforts des généraux alliés, parce qu'elle se trouvait alors presque totalement dépourvue de munitions de guerre. Le magistrat chercha à s'en procurer à Dunkerque. Jacqueline-Isabelle Robins, née à St.-Omer le 14 janvier 1658, veuve en troisièmes noces de Guillaume-François Boyaval, directrice des barques, élevée sur la place du Haut-Pont, femme d'un caractère énergique, et toute dévouée à sa patrie, prit la résolution de sauver son lieu natal du péril qui le menaçait, se chargea de l'entreprise difficile, et se dirigea vers Dunkerque avec des bateaux de ravitaillement. La réussite était certainement plus que douteuse. « Mais quand une femme a conçu un projet, et qu'elle a bien résolu de l'exécuter, rarement elle est arrêtée par les difficultés, quelque embarrassantes qu'elles puissent être. » L'événement vint justifier la profondeur de cette observation de Walter Scott. Active et infatigable, déjà Jacqueline s'en retournait avec un convoi considérable, et apercevait sa ville aux beaux clochers, lorsque l'ennemi instruit de cet important voyage, envoya un détachement nombreux pour lui couper le passage et s'emparer de son convoi. Jacqueline Robins était alors sur la route, et ses bélandres pleines de munitions la suivaient à peu de distance. Les soldats du prince Eugène se précipitent tout-à-coup sur elle et l'arrêtent, étonnés toutefois de la trouver seule, et sans cette escorte précieuse qu'on leur avait formellement indiquée.

Jacqueline, dans cette occurrence critique, joua la surprise d'une manière merveilleuse; son air était naturel, son accent pathétique : « votre méprise est complète, s'écria-t-elle à la troupe avide du butin; le convoi que vous cherchez a pris une route bien différente; suivez au contraire le chemin que je vous indique, et vous ne tarderez pas à découvrir l'objet de votre poursuite. » Nos ennemis furent assez simples pour ajouter foi à la véracité de ce discours, et se hâtant par une voie tout opposée à celle qu'ils n'auraient pas dû quitter, ils n'entravèrent aucunement la libre navigation des bélandres chargées de poudre et de mitrailles. Cette ruse audacieuse procura à la ville de St.-Omer des moyens de défense qui lui étaient indispensables. Malboroug qui était venu reconnaître la place jusques sous ses murs, ne songea plus à l'investir et respecta cette barrière qui protégeait encore la fortune de la France. La circonstance était d'autant plus grave que les Hollandais avaient fait une récente irruption dans le Calaisis, et que le gouvernement de ce pays s'était engagé à leur payer une contribution de soixante mille livres, dont l'avance fut faite par M. Mareotte, de St.-Omer.

Le détachement étranger ne tarda pas cependant à se convaincre qu'il avait été entièrement la dupe d'une femme; après mille imprécations dignes de cette soldatesque, une vengeance éclatante fut décidée. On savait assez généralement que Jacqueline Robins se rendait fréquemment à Dunkerque pour les affaires de son commerce, et l'on ne trouva rien de mieux pour se saisir de sa personne que de placer en embuscade à St.-Momelin, un fameux chef de partisans, nommé *Jean-Baptiste*, avec sa bande. Celui-ci s'élança à sa rencontre, lors de son retour accoutumé, et lui déclara brutalement qu'elle était sa prisonnière. Alors, l'intrépide Jacqueline, sans s'émouvoir de cette fâcheuse rencontre, s'écria : « Eh bien, si vous

m'emmenez, je vous suivrai sans contrainte; je reverrai même avec satisfaction des gens que j'ai toujours affectionnés depuis ma naissance; car, si je suis native de St.-Omer, je suis d'origine autrichienne; mon père était bourgeois du temps du brave cardinal Albert; je suis réellement ravie, croyez-moi, de me retrouver ainsi amicalement avec des compatriotes; descendez donc tous dans ma barque pour que je vous en témoigne convenablement ma joie, car il s'y trouve d'excellente eau-de-vie; chacun en boira tant qu'il voudra, chacun en prendra une charge suffisante, et ensuite nous continuerons le divertissement, en cinglant vers la Flandre, au milieu de nos chants d'allégresse. » Les maraudeurs allemands ne purent résister à l'éloquence de cette séduisante invitation; ils descendirent l'un après l'autre dans cette barque enchantée, et s'y livrèrent à d'abondantes libations avec la liqueur perfide dont ils la virent effectivement remplie; un sommeil profond s'empara bientôt de leurs sens enflammés; mais l'illusion de cette gaillarde prise fut de courte durée, et à leur réveil accéléré, leur désappointement fut extrême, car la bande encore ivre se trouvait en possession de la prison de Sithieu. Jacqueline, non moins prudente que brave, avait su faire boire outre-mesure ces brigands sans partager leur délire, et avait trouvé en même temps le moyen d'instruire secrètement le magistrat de la situation des choses. Une compagnie de vaillants Hautponnais avait immédiatement volé à son secours, et n'avait pas tardé à rentrer en ville avec les acclamations triomphales qu'inspira naturellement leur singulière capture.

L'histoire n'a pas dédaigné avec raison de consacrer le souvenir des belles actions de quelques femmes pleines de vertu et de courage; le trait libérateur de Jacqueline Robins doit à jamais être consigné avec estime et reconnaissance dans les fastes de la cité des Audomarois. Son

portrait est conservé dans sa famille. Son aventure eut du retentissement dans l'Artois; on en parla même à la cour; mais pendant que le gouvernement se réjouissait de la détention du redoutable *Jean-Baptiste*, ce drôle initié dans les tours de souplesse de son métier, parvint à tromper la surveillance de son geolier et à s'évader.

## § 3. Entrées de Princes.

Divers grands personnages visitèrent ou traversèrent le faubourg du Haut-Pont.

Charles-Quint arriva à St.-Omer, le 17 juillet 1520, par la porte du Haut-Pont; il était accompagné de l'archiduchesse *Marguerite*, sa tante. En 1549, lors du retour de ce prince dans notre cité, où il voulait faire reconnaître son fils Philippe II, comme comte d'Artois, ce fut aussi par le faubourg et le long de l'Aa que le pompeux cortège s'avança parmi les Audomarois, après avoir été reçu aux *Quatre-Moulins* par le magistrat en corps.

Un siècle après, en 1657, le prince de Condé, don Juan d'Autriche, et le duc d'Yorck, examinèrent nos bons Flamands avec un intérêt tout particulier.

Louis-Philippe d'Orléans, aïeul du roi des Français, parcourut, en 1742, les faubourgs de St.-Omer; trois siècles auparavant, Charles d'Orléans, délivré de captivité, avait remonté le cours de la rivière depuis Gravelines, et était venu sur le même bateau avec le duc de Bourgogne, circonstance si *favorable* pour la prospérité du royaume, loger à l'abbaye de St.-Bertin.

Le vainqueur de Cassel alla voir le 22 avril 1677, l'inondation des marais du Haut-Pont et de Lyzel. Louis XIV pénétra aussi dans nos faubourgs avec une suite brillante. « Le 30 avril, il se rendit à St.-Omer, et

ayant visité cette ville, elle lui parut fort belle et bien fortifiée. Il en admira surtout le faubourg du Haut-Pont. (*)

Ce fût dans les eaux du Haut-Pont que Louis XV s'embarqua, le 4 juillet 1744, pour la ville de Calais. Tous les habitants des faubourgs étaient sous les armes le long de la rivière jusqu'à la gondole du roi qui partit à dix heures du matin avec sa cour, et aux acclamations du peuple. Le chevalier de Folard avait donné en 1719 à ce prince la carte des environs de St.-Omer, de près de deux lieues à la ronde.

Le 6 novembre 1625, la princesse Isabelle débarqua avec ses dames à St.-Momelin, et fit son entrée solennelle à St.-Omer par la porte du Haut-Pont; le 28 août 1825, la duchesse de Berry se rendit avec pompe sur la Ghyère et dirigea sa promenade magnifique vers les Iles-Flottantes.

Dans nos explorations du passé, il n'est pas inutile de présenter une esquisse rapide des joyeuses entrées de nos anciens souverains; ces événements, futiles en apparence, sont moins dénués en général d'intérêt et d'instruction qu'on ne le pense, et d'ailleurs « ce ne sont pourtant que des événements de ce genre qu'on peut recueillir dans les mémoires et manuscrits du temps. » (**)

## § 4. Émeutes.

Les faubourgs de St.-Omer furent quelquefois aussi le théâtre pendant plusieurs siècles de grands *émouvemens*; naturellement, nos Flamands étaient enclins à la rébellion, et d'une irascibilité tenace lorsqu'ils étaient chagrinés dans leurs habitudes ou leurs privilèges.

(*) Lefebvre. Hist. de Calais.

(**) Vitet.

« Les bourgeois sont garnis de [illegible],
Quand on touche à leur bien, la marque en reste aux mains. » (*)

Plusieurs luttes sanglantes eurent lieu entre les Haut-pontois et les Audomarois ; la plus ancienne qui ait été constatée remonte à l'an 1304.

Au commencement de janvier 1417, une querelle avait pris naissance dans le faubourg entre quelques Flamands et plusieurs bourgeois, à l'occasion d'une femme que son mari avait abandonnée ; des arbitres furent choisis dans l'abbaye de St-Bertin pour apaiser ce différend, et l'on convint que les bourgeois iraient pour merci auxdits Flamands, et feraient deux voyages l'un à Notre-Dame d'Ardenbourg et l'autre à Notre-Dame d'Aix en Allemagne, avec faculté toutefois de se racheter de ces voyages ; les deux partis s'étant rendus à l'auberge du [illegible] pour régler cette indemnité, commencèrent par y boire tranquillement, mais le prix des pèlerinages ayant été vainement débattu, les têtes s'échauffèrent, les Flamands tirèrent leurs épées, les bourgeois montrèrent leurs dagues, le tumulte devint effrayant, une mêlée s'ensuivit dans laquelle cinq Hautponnais furent tués, et huit à dix bourgeois grièvement blessés.

Le 18 mai 1467, une [illegible] éclata dans la ville de St-Omer, alors sous la domination de Charles, duc de Bourgogne. Les habitants du Haut-Pont, de Lyzel et de la [illegible], s'étant réunis à plusieurs compagnies de bourgeois, et formant une troupe de cinq à six cents hommes armés, sous la conduite de Jean Tal-[illegible] et de Jean [illegible], se rendirent contre l'a[illegible] [illegible] et [illegible], s'emparèrent à force ouverte des clefs des portes des faubourgs, se rendirent tumultueusement à l'hôtel-de-ville où ils exigèrent avec menace la révocation d'un nouvel impôt sur la bière, [illegible] les prisons, se firent donner le mot du guet et

(*) Voir [illegible].

tentèrent de surprendre le château. Ils exposèrent ensuite par écrit leurs griefs au magistrat ; c'était une réclamation de dommages-intérêts pour l'inondation de leurs terres, causée par l'omission d'avoir confié à des personnes notables et expérimentées la coupe des herbes dans la rivière ; c'était la remise demandée au commun usage des habitants des diverses terres franches, situées tant au Bac qu'ailleurs ; ils prétendaient qu'il leur fût délivré une copie des anciens priviléges donnés par les comtes d'Artois aux Audomarois ; et que les habitants des faubourgs eussent désormais le droit d'élire librement leurs connétables ; ils voulaient aussi le rappel des bannis et de nouveaux statuts sur la fabrication des draps et les marchands forains. Le magistrat contraint obtempéra à la plupart de leurs exigences, mais les mutins continuèrent à se livrer à une infinité de désordres dans l'intérieur de la cité, et forcèrent le bailli et les gens de la loi à lire à la bretecque la déclaration du magistrat. Alors cette sédition qui avait duré quinze jours fut apaisée. Il paraît que les Hautponnais y avaient surtout été excités par une ordonnance récente du duc, qui frappait d'un vingtième les marchandises introduites dans la ville, principalement le bled et le sel. Un châtiment terrible ne tarda pas à suivre de près cette faute. Le grand conseil de Bourgogne, séant à Malines, sur la plainte qui lui en fut déférée, prononça le 18 avril 1468, que le corps et la communauté de la ville de St.-Omer étaient amendables ; en conséquence il les condamna à faire amende honorable au duc, confisqua tous leurs priviléges, usages et coutumes, et réserva au dernier supplice Talmarkère et Lepanetier.

Le comte d'Esquerdes, le même qui, dix et vingt ans plus tard, se montra si dévoué aux intérêts de Louis XI, et Allart, seigneur de Rabodingues, bailli de St.-Omer, furent nommés commissaires à l'effet de faire exécuter cette sévère sentence. Rien ne put fléchir le courroux

de Charles-le-Téméraire ; le jour de saint Marc 1468 ; deux cents personnes choisies par les commissaires, parmi les bourgeois, et cent autres individus désignés dans les faubourgs, parmi lesquels figuraient les connétables et trois hommes de chaque métier, s'avancèrent sur la grande place de St.-Omer, tête nue, sans ceinture, les plus compromis en chemise, tenant chacun une torche de cire pesant trois livres, et là cette procession de repentants agenouillés, confessa à haute voix devant les représentants de l'autorité souveraine, qu'elle avait forfait et offensé sa hauteur et seigneurie, et cria grâce avec des sanglots répétés. La cité fut en même temps frappée d'une amende de vingt-cinq mille livres. Les torches des coupables de l'intérieur furent distribuées dans les églises, mais les Flamands du Haut-Pont furent tenus de porter leurs cierges à Boulogne et de les offrir à l'image de la Vierge de cette ville. Ensuite Talmarkère et Lepanetier furent pendus et décapités. Leurs têtes restèrent long-temps clouées et exposées dans une cheville de fer, sur le seuil supérieur de la porte du Haut-Pont, usage renouvelé des Celtes et des Gaulois, dont le spectacle affreux et digne des cannibales se reproduisit encore en 1647, lors de la trahison de Calmont, dont la tête fixée aussi au-dessus de la même porte y resta depuis le 9 juillet 1650, jusqu'en 1714. Le comte d'Esquerdes reçut cent lions d'or en récompense de la fermeté qu'il déploya dans cette circonstance. Deux autres des révoltés avaient été également condamnés à la peine de mort, mais Guillaume Fillatre, abbé de St.-Bertin, était parvenu à obtenir leur pardon.

Nos archives signalent encore une *émotion* dans le faubourg du Haut-Pont, en 1574, mais elle fut de très-peu d'importance.

L'Artois, comme les autres provinces des Pays-Bas, eut aussi sa part d'effervescence et de calamités dans les guerres de religion qui éclatèrent vers la fin du 16.ᵐᵉ

siècle. Les bourgeois de St.-Omer avaient, en grande majorité, conservé leur foi au roi d'Espagne, et tenaient fortement au maintien de la pacification de Gand, sauf toutefois à la disposition relative à la liberté de conscience qu'ils ne voulaient pas reconnaître. Cependant trois partis divisaient la cité : il s'y trouvait des Joannistes, des partisans du prince d'Orange, et des patriotes qui s'opposaient énergiquement à l'introduction quelconque de troupes Espagnoles. Un certain Antoine Sinoquet, lieutenant, était le chef de ces derniers. Les Hautponnais suivaient presque tous sa bannière, et se proclamaient *les conservateurs de la patrie*. Le 3 janvier 1578, ceux-ci, après avoir fait sauter leur porte, s'élancèrent armés dans la ville où ils occasionnèrent un désordre extrême ; ils prétendaient se faire livrer les munitions de guerre ainsi que les armes de réserve, et voulaient en outre imposer des choix aux électeurs, car c'était l'époque du renouvellement de la loi. Un mal-entendu avait occasionné cette échauffourée, les séditieux étant persuadés qu'ils allaient être livrés à une garnison étrangère. Sinoquet qui avait été arrêté, ne tarda pas à être élargi. Ensuite le duc de Parme parvint à apaiser les diverses dissentions et à rétablir le calme à St.-Omer. Il manda à Philippe II que les habitants manifestaient la plus vive ardeur pour se réconcilier avec son autorité, et pour prouver ostensiblement leurs sentiments religieux et monarchiques, et ce Prince s'empressa alors de témoigner sa satisfaction aux Audomarois par des lettres pleines de bienveillance.

On a dû remarquer que la crainte de ces révoltes réitérées des Flamands existait encore lors de l'opposition du magistrat à la construction d'une église sur la Ghyère. Cependant l'on rendit toujours justice à leur loyauté et à leur bravoure, car, au milieu de la tourmente révolutionnaire, de même qu'à la fin du 16.$^{me}$ siècle, ils furent dispensés de tout service dans l'intérieur, à la

charge de veiller tant de nuit que de jour à la conservation de leurs propriétés.

Le 26 juillet 1630, à l'occasion de la fête de sainte Marguerite, les Hautponnais se livraient, en présence d'une foule nombreuse, à des joûtes à la lance sur l'Aa, ou s'amusaient à plusieurs autres divertissements, entr'autres à tirer l'anguille. La fête se passait avec hilarité, lorsque vers les six heures du soir, le domestique d'un gentilhomme se jeta imprudemment dans l'une des barques des joûteurs qui le précipitèrent dans la rivière; s'étant relevé, il maltraita le batelier qui avait déterminé sa chûte. Ce fut la cause accidentelle d'une rixe violente entre les Flamands et les bourgeois. Ce fut en vain que la force armée chercha à séparer les combattants furieux; une ample provision de pierres se trouvait alors sur la Ghyère, et les Hautponnais s'en servirent pour assaillir un détachement de cavalerie qui s'était avancé contre eux. Ceux-ci repoussèrent d'abord leurs adversaires jusques à la barrière de la porte où la mêlée fut si vive que les soldats de la garde furent abattus par les coups qui leur furent portés.

La ville se trouva soudain dans un trouble inexprimable; l'alarme fut sonnée et chaque bourgeois courut aux armes comme s'il devait repousser une invasion ennemie. La garnison mêlée aux bourgeois sortit vite les armes à la main, et les Hautponnais furent chassés au-delà de la deuxième porte, sans fuir toutefois, et continuant toujours à se défendre vigoureusement. Le combat durait depuis deux heures avec des chances diverses, lorsque plusieurs coups de mousquet tirés par les bourgeois jetèrent de la confusion dans les rangs des Flamands qui ne purent plus ensuite se rallier; les uns se sauvèrent à la nage ou dans leurs bateaux; les autres se réfugièrent dans leurs marais; ceux-ci tombaient entre les mains des vainqueurs et imploraient leur pitié; ceux-là étaient poursuivis jus-

ques dans leurs chaumières par les mousquetaires insolents et irrités. Enfin, aux approches de la nuit, après une assez longue station sur la Ghyère et sur le pont de la deuxième porte, ne voyant plus aucun Hautponnais apparaître, les Audomarois rentrèrent dans l'intérieur de leur cité. Il y eut un grand nombre de blessés de part et d'autre, dans cette journée déplorable. Le magistrat s'empressa de défendre aux bourgeois de se mêler désormais aux récréations des Flamands des faubourgs; on fit ensuite une enquête sur les principaux auteurs du désordre, mais cette querelle n'eut pas d'autres suites et ne tarda pas à être oubliée.

Les insurrections qui éclatèrent dans le faubourg du Haut-Pont à la fin de 1791, et en juin et juillet 1795, dans lesquelles les femmes ne jouèrent qu'un rôle trop notable, furent occasionnées par la famine, et avaient pour but le pillage des grains. Dans la dernière de ces émeutes, le conseil général de la commune se vit obligé à délibérer en public; inutilement fit-il donner lecture de la loi répressive concernant les pillages, et voulut-il interposer son autorité, il dut procéder lui-même à la distribution des bleds entassés dans les bélandres, aux indigents qui s'écriaient avec fureur que les riches en possédaient suffisamment. La convention nationale fit ensuite procéder à la restitution de ces grains qui arrivèrent quelque temps après à leur destination.

## § 5. Incendies.

Le 13 juillet 1627, le feu prit avec tant de violence dans Lyzel qu'en moins d'une demi-heure, il consuma plus de cinquante ou soixante maisons, granges et étables, sans qu'il fût possible d'y apporter remède et de rien sauver. Un petit enfant fut brûlé dans son berceau, et une fille de quarante ans périt en cherchant à entrer dans

sa maison pour sauver quelques effets. Ce désastre n'est que le triste avant-coureur des nombreux incendies qui ont désolé nos faubourgs dans les siècles derniers.

Au commencement d'avril 1633, un incendie considérable éclata dans le Haut-Pont. Une quête se fit immédiatement dans la ville pour les malheureux incendiés, par l'entremise des administrateurs des pauvres. Ce fait est consigné dans nos archives. Le grand cartulaire fixe au 25 décembre de cette année, l'événement dont il s'agit, dans lequel plus de soixante corps de bâtiments, tant en maisons qu'en granges, furent consumés.

Le 9 mai 1637, après-midi, le feu prit dans le faubourg du Haut-Pont, sur la Ghyère; les flammes animées par le vent se portèrent sur les maisons voisines avec une telle violence que trente maisons environ furent alors réduites en cendres.

On lit encore dans nos archives qu'en décembre 1790, un incendie eut lieu dans le faubourg du Haut-Pont, et que deux soldats du régiment de Provence y firent remarquer leur intrépidité.

En 1804, les notables Hautponnais rédigèrent des représentations fort justes sur les imprudents qui se permettaient parmi eux de transporter soir et matin dans leurs granges et étables, avec des lampes, des cendres chaudes qu'ils versaient sous des couvertures en paille, et que le vent pouvait facilement emporter; ils réclamèrent en même temps les ustensiles qu'ils avaient autrefois en magasin pour les incendies, déclarant que leurs maisons étant encore construites, en majeure partie, en roseaux et en paille, ils ne pouvaient vivre en sécurité sans paniers et échelles, torches engoudronnées et autres instruments semblables. On déposa alors, dans une maison du Haut-Pont, une petite pompe avec les agrès et outils nécessaires, et sur la place, chez M. Hermant, une grande pompe et une longue échelle.

Le 22 août et le 27 octobre 1807, deux incendies éclatèrent dans le Haut-Pont. Un autre avait eu lieu dans Lyzel le 7 février de la même année. — Le 5 septembre 1808, le feu s'y manifesta encore. — Le 17 avril 1810, un léger embrâsement occasionna peu de dommage chez le sieur Bertheloot du Haut-Pont. — Lors de l'organisation du corps des pompiers, les Flamands des faubourgs en formèrent la quatrième division.

Le 11 mai 1814, vers trois heures après-midi, un effroyable incendie s'éleva avec fureur dans Lyzel : soixante-quinze maisons et cent granges et étables devinrent la proie des flammes. Le dommage fut évalué à deux cent vingt-quatre mille sept cents francs. Ce malheur fut causé par un tas de helles qui se trouvaient sous un pignon de briques. Les débris brûlants ne furent éteints qu'après deux jours et une nuit du travail le plus actif. Jamais spectacle plus lugubre n'avait frappé les regards des Audomarois. Le zèle de nos pompiers fut admirable dans cette horrible circonstance. Plusieurs exposèrent héroïquement leurs jours et reçurent diverses blessures dans les postes les plus périlleux, ou en préservant quelques humbles chaumières. La renommée, d'accord avec la reconnaissance publique, s'empressa de publier un éloge flatteur de leur belle conduite.

Un autre incendie occasionna de nouveaux ravages dans Lyzel, le 17 juillet de la même année.

Dans le cours de février 1815, le feu éclata encore dans Lyzel. Les pompiers y déployèrent leur activité accoutumée.

Depuis une vingtaine d'années, l'on n'a eu à déplorer aucun sinistre de ce genre dans le rayon de nos faubourgs; plusieurs fois, à la vérité, la cloche d'alarme y précipita encore nos braves pompiers, mais il ne s'agissait que d'un bateau de foin, ou d'une grange abandonnée. Espérons qu'aucun incendie ne viendra désormais attrister

ces pacifiques habitations. La tour de St.-Bertin domine seule les maisons les plus disséminées dans nos marais ; elles ne peuvent même être facilement aperçues que de ce point conservateur où veille assidûment un guetteur depuis plusieurs siècles. Dieu protège la tour de St.-Bertin !

## § 6. Biographie.

Arnould de Vuez est né dans le Haut-Pont, le 10 mars 1642, et selon toute apparence, Claude Dausque y avait vu le jour le 3 décembre 1566. (*)

De la population si éminemment catholique des faubourgs audomarois, il sortit des abbés de Clairmarais et divers dignitaires ecclésiastiques ; les trente-un, trente-quatre, trente-six, et cinquantième abbés de Clairmarais, furent des Hautponnais :

Jean Gheers, mort en 1437, était renommé pour son amour des belles-lettres et de l'architecture. Il fit exécuter des travaux prodigieux dans le chœur de son église.

Ingran Chrybien, répara avec le zèle le plus infatigable, les immenses dommages que le passage de Louis XI avait accumulés dans son abbaye.

Egidius Willers, mort en 1518, avait une grande réputation de piété ; il avait veillé à la décoration de son monastère avec une constance exemplaire.

Georges Petquam, prélat d'une vertu remarquable, et qui termina sa carrière, le 25 février 1688, fit exécuter des travaux extraordinaires à cette abbaye de Clairmarais.

Jean-François Derudder, l'un des auteurs de l'estimable Office de St.-Omer, était né au Haut-Pont, en 1686. Il s'était fait un nom distingué par sa vertu et par sa science. (**)

(*) Biographie de la ville de St.-Omer p. 93 et 74.

(**) Office de St.-Omer p. 189. Biographie de St.-Omer p. 258.

Alexis de Risbourg, Hautponnais, licencié en théologie, moine dominicain, se concilia la faveur de ses confrères qui le nommèrent pour les représenter au chapitre provincial de Lille en 1716; il y obtint la translation du noviciat général de la province dans le couvent de cet ordre à St.-Omer.

## § 7. Mathurin.

Mathurin est le type antique du Hautponnais et du Lyzelard; c'est une sentinelle pleine de zèle et d'exactitude qui depuis plusieurs siècles se tient énergiquement sur la plus vieille de nos portes; il a été souvent l'objet innocent des traits les plus caustiques, mais il s'est défendu parfois avec une perspicacité rare, même dans ces temps de lumières et de progrès; et l'éloquence et la malice de quelques soutiens spirituels n'ont pas manqué à sa querelle. Enfin, la renommée l'a jugé digne d'entrer dans le temple de mémoire. Quelle a été son origine, d'où vient son nom, quelles ont été ses destinées? *Mathurin* est probablement un parent de la famille Jacquemart stationnée sur la tour de l'église de Notre-Dame à Dijon et dont l'histoire est suffisamment connue. Les antiquaires ne sont pas d'accord à la vérité sur la signification réelle du mot *Jacquemart*, mais on peut sans hésitation le considérer génériquement comme le conservateur d'une horloge. On sait d'ailleurs que la Flandre et l'Artois étaient les pays des horloges. « Quand les Hautponnais viennent à St.-Omer, disait Hennebert, ils ne regardent pas d'un œil indifférent un certain Jacquemart, appelé Mathurin, placé debout au dessus de la porte qui mène à leur faubourg; il est habillé selon leur ancien costume, et frappe les heures avec un marteau sur le timbre de l'horloge. » Le petit gardien de l'horloge de Notre-Dame

de St.-Omer ne fait-il point partie aussi de la même tribu? n'en peut-on pas encore citer *Jean du Gauguier*, « ce plus ancien dès bourgeois de Valenciennes? » Nous en dirons certainement autant de *Martin* de Cambrai qui a de nombreux traits de ressemblance avec notre héros. Tous les deux servirent avec fidélité la France et l'Espagne, et regrettèrent amèrement, dit-on, Charles-Quint, *ce noble empereur*, car au temps des entrées joyeuses de ce prince, tous les deux étaient encore dans la fraîcheur et l'éclat de leur costume. Mathurin n'eut pas à se plaindre de Louis XIV et de Louis XV qui passèrent l'un et l'autre sous son piédestal, mais depuis lors, à l'exemple de Martin, il a souvent craint les railleries au sujet de son vieux pourpoint, et il a fait et réitéré maintes et maintes réclamations sur l'humilité de sa toilette. Toutefois, il a été moins heureux que son confrère, car à ses côtés l'on ne voit pas de *Mathurine;* par compensation, il est vrai, il ne s'est jamais adressé cette importante question, à l'instar de certain *vice-roi*, dans *la fiancée* de Walter-Scott : « mais que dira la princesse ma femme? » quoi qu'il en soit, il est demeuré patriote, dans toute la pureté du terme; il n'a jamais songé à émigrer, et a pu répéter sans peur et sans reproche : « *Je resterai dans ma place tant que je meure!* »

Mathurin est-il plus vieux que Martin? depuis mille ans au moins plane-t-il attentivement sur notre paisible cité? cette question d'antiquité n'est pas résolue.

On prétend que l'âge de Mathurin remonte au commencement du 16.ᵉᵐᵉ siècle; diverses histoires ont été racontées sur sa création; on dit que plusieurs fois il a été promené dans les processions simultanément avec *l'arbre de Jessé;* son apparition ostensible ne semble néanmoins démontrée positivement que lors de l'établissement d'une horloge sur la porte du Haut-Pont; or, nous lisons dans nos archives, que le 11 septembre 1589, le magistrat or-

donna la construction, à-côté de l'une des tourelles que l'on élevait alors sur cette porte, d'une horloge pour remplacer celle qui existait auparavant à l'hôpital du Soleil ; c'est alors probablement qu'eut lieu l'intronisation de Mathurin qui a laissé son nom au monument, car, nous voyons « qu'en 1711 le magistrat fit transporter à « l'hôtel-de-ville l'horloge dite de *Mathurin*, qu'il fit « réparer ensuite aux frais de la commune, » et « qu'en « 1778, le 30 avril, on procéda à la démolition du bâ- « timent de l'horloge de *Mathurin*, qui tombait en ruines. » Cette horloge eut un conservateur à quarante-quatre florins de gages, lequel recevait en outre une robe de six florins. On trouve encore qu'en 1730, la cloche du Haut-Pont pesant cent vingt-huit livres, fut vendue par le magistrat au profit des pauvres au collége anglais.

Dans l'espace de plus de deux siècles, Mathurin a subi, selon toute apparence, plusieurs métamorphoses ; on croit que son essence primitive était de plomb ; au moins aucuns disent l'avoir aperçu avec cette cuirasse, déposé dans le coin d'un jardin ; il était peut-être alors sous le coup de la merveilleuse loi des suspects ; on pense aussi qu'il a été replacé par le génie militaire sur le théâtre de sa gloire, avec des couleurs nouvelles. En 1821, notre conseil municipal manifesta le désir de remettre à neuf son horloge ; ce vœu fut renouvelé en 1824, à cause de son état de dégradation ; l'on y observa avec raison que son ancienneté faisait attacher un grand prix à son maintien et qu'elle était d'une extrême utilité aux habitants des faubourgs. Les réparations urgentes furent portées à six cents francs, et Mathurin obtint dans cette circonstance un accoutrement presque moderne. Depuis cette époque, il a sollicité plus d'une fois le renouvellement de cette faveur, et souvent ses espérances, ainsi qu'il en est arrivé à bien d'autres, n'ont été que de fallacieuses illusions.

On a cru aussi que le nom de Mathurin était celui d'un Hautponnais recommandable par sa bravoure, et par la courageuse défense de ses foyers; qu'il n'avait pu être donné avec indifférence, et que l'érection de cette statue avait été motivée sur la reconnaissance, comme celle de *Jean de Nivelle.* Lorsque des frontières de la Belgique, certains Flamands viennent visiter la ville des Audomarois, c'est encore Mathurin qui attire le plus vivement leurs regards. Naguère, sa conservation irrévocable a fait entonner le *Gaudete gentes* à l'ardent et poétique *Francia*, ce louable et fidèle champion d'Eustache de St.-Pierre!

Mathurin, malgré son état sédentaire, a eu aussi ses aventures; il a été le joyeux sujet de plusieurs chansons; on s'en entretenait beaucoup dans la contrée lors de la tournée qu'y fit, il y a une quarantaine d'années, un savant Picard, et cela à l'occasion d'un procès facétieux dont le prétendu souvenir est encore gardé dans l'esprit de vieux Audomarois, mais dont on chercherait en vain le moindre vestige. Voici le conte de M. de Vérité: « Au-dessus de la porte de St.-Omer qui regarde le faubourg du Haut-Pont, est la petite statue d'un Hautponnais, habillé à l'antique et nommé *Mathurin* qui, armé d'un marteau, frappe à chaque heure le timbre d'une horloge. Cette petite figure était placée originairement de manière qu'elle tournait le dos aux habitants du Haut-Pont, et ce fut un grand scandale pour eux qu'un de leurs compatriotes, vêtu à l'ancienne manière de leurs pères, ne les regardât pas en face. Ils attaquèrent les officiers municipaux de St.-Omer pour qu'ils eussent à faire changer la position de Mathurin. »

Mathurin, malgré sa tenue habituelle à la hauteur des circonstances, et son antipathie déclarée envers cette race moutonnière des girouettes, pour laquelle toutes les espèces de majorités sont parfaites depuis quarante ans,

n'a pas été aussi sans éprouver quelques déboires politiques ; il savait certes comme un autre que les étendards de Rome et de Carthage ne pouvaient se trouver impunément réunis, et que jadis la rose blanche et la rose rouge s'étaient succédé tour-à-tour ; sans doute que les bannières différentes qui avaient flotté devant ses regards impassibles ne lui importaient guère, non plus que les présens et les dons offerts à des princes de dynasties opposées, pas davantage que les airs disparates, selon les ères, d'une multitude de musiques qui l'avaient fait tressaillir cent fois sur son siège élevé; mais dans les époques de réaction, l'esprit de parti est ordinairement aveugle, et le 15 mai 1816, comme l'on crut apercevoir un symptôme de conspiration dans un objet élancé au-dessus de l'horloge du Haut-Pont, Mathurin fut regardé comme un séditieux qui portait l'audace jusques à hisser une aigle à travers son large et rustique chapeau. Il reçut en conséquence l'injonction immédiate de faire disparaître la girouette factieuse, s'il ne voulait pas être renversé; après l'exécution de cette grave mesure, que découvrit-on dans le signe terrible qui avait alarmé tant de fiers chevaliers? Oh! riez, riez d'accord avec notre rusé Flamand! Un Mercure ailé tenant son caducée! Une fleur de lys en or remplaça le faux dieu si comiquement prescrit; mais cet emblême français qui vraiment n'était pas plus coupable que son devancier, disparut aussi dans les orages d'une effervescence non moins ridicule. Mathurin avait passé d'abord pour *Sans-Culotte*, il fut considéré ensuite comme *Jésuite*; le vieil homme supporta ces bévues singulières avec une patience admirable, ou si vous le voulez mieux, comme une girouette de bon accommodement; seulement, il répéta quelquefois, à ce que l'on assure, cette exclamation en soupirant : « Les hommes « stupides, les hommes sourds à la voix de l'expérience, « étrangers au monde où ils vivent et rêvant l'impossible

« retour du passé, s'amusent donc toujours aux baga-
« telles extérieures ! »

Mathurin, dont nous avons parlé quoique bien tardivement dans nos *Variétés historiques sur la ville de St.-Omer*, a semblé se réveiller tout-à-coup depuis quelques années, comme un nouvel Epiménide, ainsi qu'on l'a fort à propos proclamé, et s'est armé immédiatement du fouet de la satyre; il a résumé plusieurs de ses anciens souvenirs; il a donné sa charte littéraire, il a annoncé une brochure qui porterait ce titre piquant : *St.-Omer autrefois et St.-Omer aujourd'hui*, dans laquelle il doit passer en revue toutes les séries de notabilités audomaroises, et dont la rédaction définitive exige encore ses plus graves méditations; trop vaniteux peut-être d'avoir été jadis célébré par *Gilles Dindin*, non content d'être la boussole propice des navigateurs de l'Aa, et de sonner l'arrivée et le départ d'intéressants voyageurs, il se permet souvent de rire des badauds ou d'épier leurs discours; il s'entretient trop volontiers peut-être de l'hôtel-de-ville, de St.-Bertin et de l'abattoir; il a publié dix-sept lettres qui lui ont servi à manifester ses principes d'égalité, sa propension aux réformes, son goût quelquefois désordonné pour le progrès et les innovations, de même que pour la critique et l'ironie, puisqu'il n'a pas craint de s'adresser à nos journalistes et à nos sociétés savantes. La lithographie a reproduit les traits de ce bizarre personnage que l'on retrouvera encore sans doute dans *l'Atlas historique de St.-Omer*; il a perdu, à la verité, un de ses plus pathétiques organes, mais d'autres interprêtes n'ont pas fait faute à son appel, et depuis lors il a lâché les rênes à sa manie de se mêler de toutes choses; qu'importe, si c'est pour notre avantage ou pour notre instruction? En ce cas, nous ne pouvons qu'applaudir à sa généreuse ambition.

---

## CHAPITRE XVI.

### Les Quatre-Moulins.

A l'extrémité de la chaussée du faubourg du Haut-Pont, précisément à l'espèce de pont-levis qui la termine, est une ancienne position militaire qui a été consignée dans les annales de la ville de St.-Omer, sous le nom de *Quatre-Moulins*. Le premier de ces moulins s'élève sur une motte, en deça du pont-levis; deux cents pas le séparent du second, et celui-ci est à cinq cents pas du troisième, lequel situé en face du long pont de pierre, à trente pas de l'avenue de St.-Momelin, est aussi à une distance de cinq cents pas du Bac, autre lieu jadis très-fortifié. Sur les deux bords de l'Aa, la campagne apparaît maintenant riante de culture et de plantations. Les marais sont en partie desséchés à l'aide de travaux réitérés, et l'œil satisfait découvre aux limites séparatives de la Flandre et de l'Artois, des établissements industriels, de nombreux troupeaux, des chantiers en pleine construction, une quantité d'engrais divers, et de frêles embarcations qui se glissent assez témérairement dans les sinuosités de la rivière, soit vers les hameaux de la Flandre, soit vers l'antique St.-Momelin. Le cimetière des Hautponnais fait partie de ce tableau pittoresque, entre le deuxième et le troisième moulin, dans un endroit nommé autrefois *le Calvaire*.

Les Quatre-Moulins posent sur la rive gauche de l'Aa. Quelle est leur origine, quelles ont été leurs vicissitudes?

Odland, abbé de St.-Bertin, avait fait bâtir, à la fin du 8.ème siècle, des moulins à eau dans le rayon circulaire de son monastère, et à cet effet il introduisit dans

Sithiou un conduit de l'Aa pour animer ses moulins. Entr'autres inventions empruntées aux Sarrazins, on rapporta, dit-on, de la première croisade l'art de construire les moulins à vent; quoi qu'il en soit, les deux moulins les plus anciens que l'on trouve mentionnés dans nos archives, sont ceux qui furent élevés dans le Haut-Pont, en 1418 et en 1563. On lit l'indication suivante dans le manuscrit de Hendricq : « L'an 1581 furent démolies hors la porte du Haut-Pont, proche la porte, plus de cent maisons basties de deux côtés deça et delà la rivière, si leur fut donnée autre place pour bastir hors la troisième porte envers les *Quatre-Moulins.* » (*)

En outre, l'on remarque dans le manuscrit d'Antoine Affringues, qu'en 1609, l'Aa fut vidée *depuis les Quatre-Moulins* où elle a une largeur de 24 mètres, jusqu'au corps-de-garde de la place; ils existaient donc au moins dès la fin du 16.$^{eme}$ siècle. En 1616, un marchand d'Anvers, domicilié à St.-Omer, ayant construit dans les pâtures de l'abbaye de St.-Bertin, un moulin propre à l'écoulement des eaux et à moudre le grain, le magistrat, « à l'imitation duquel moulin, en fit bâtir par le même ouvrier un pareil, mais beaucoup plus grand et solide à côté des Quatre-Moulins serrant contre la quatrième et dernière porte du faubourg... » (**) Cette année 1616 fut extraordinaire pour les moulins à vent, car le temps fut tellement serein qu'ils chômèrent tous, et obligèrent les particuliers d'apporter leurs bleds aux moulins à eau d'Arques, de Blendecques, Wizernes et Hallines; encore les eaux étaient-elles alors si basses, que ces divers moulins pouvaient à peine suffire à l'empressement public. « Cela fut cause que bien des gens firent faire des moulins à bras. » (***) Nous ne savons trop quelle date assigner au

(*) Fait déjà cité à la page 51.

(**) Hendricq.

(***) Msc. n.° 806.

célèbre voyage de Gilles Dindin à Dunkerque, mais dans son facétieux itinéraire *aux grandes Indes*, il a soin de déclarer qu'il *a vu quatre moulins à vent*.

Au siége de 1638, le poste des Quatre-Moulins fut fortifié avec soin et confié à la bravoure du régiment de Vesemale. Au milieu du pillage de ce faubourg qui eut lieu à cette époque, la toile même des ailes des Quatre-Moulins fut violemment arrachée.

On lit dans les mémoires de Richelieu que pendant la durée de ce siège, les Français mirent le feu à un moulin qui était à l'entrée du faubourg du Haut-Pont. L'incendie de ce moulin en réduisit le nombre à trois, mais le nom primitif a toujours prévalu. Lors de l'entreprise de 1647, les Français s'étaient avancés jusqu'au *troisième* moulin.... Dans le mémoire de l'ingénieur Roblin, en 1717, il ne fut question que de deux moulins à vent dans le faubourg et de cinq autres sur le rempart; l'ouragan du 18 brumaire renversa deux des *Quatre-Moulins*; ils ne tardèrent pas à être rétablis, mais il n'en avait pas été de même de celui qui fut brûlé en 1638, et quoique à la rigueur, le moulin au bord du glacis, pourrait bien passer dans cette direction pour la première de ces machines ailées; cependant plus d'un Audomarois, arrivé au terme de sa promenade débonnaire aux *Quatre-Moulins*, en compte et recompte *trois* avec surprise, et demande encore vainement aux vieillards du pays, quelle cause en a fait disparaître le quatrième.

---

## CHAPITRE XVII.

### Résumé. — Coup-d'œil historique.

« Si l'on consulte les annales des peuples tant anciens que modernes, on les trouvera, dans leur origine, tous

réduite à l'état sauvage. » Cette juste observation s'applique parfaitement aux habitants de nos faubourgs. Ressemblant encore par leurs mœurs au 9.$^{me}$ siècle, aux Morins du temps de César, bravant impunément l'avidité des Normands, ils n'étaient parvenus que trois ou quatre cents ans après les irruptions de ces barbares à défricher, d'une manière efficace, « ces marécages, espèce de marais pontins qui environnent encore St.-Omer d'une ceinture d'eaux bourbeuses. » Cependant, la population de cette colonie flamande s'était insensiblement accrue, et en 1070, on lui procura, comme on l'a vu, un accès indispensable dans deux églises nouvelles.

Il n'est question des Hautponnais, ni dans les récits du sac de Philippe I.$^{er}$, en 1071, ni dans ceux du siège de cette ville, en 1198, par Baudouin IX, comte de Flandre. Toutefois ces insulaires retirèrent des avantages immenses de la donation faite, en 1072, par Robert-le-Frison, des prairies communales, et dans les démêlés des Audomarois avec les comtes de Flandre, il est certain qu'ils souffrirent particulièrement de l'attaque furieuse de Ferrand de Portugal, au commencement de 1214, puisque ce prince irrité brûla alors nos faubourgs.

Dans les guerres que notre canton eut à supporter dans le moyen âge, une fatalité déplorable sembla toujours s'appesantir sur les malheureux Hautponnais.

Lors de la contestation sanglante de Philippe-le-Bel avec les sujets de Gui de Dampière, le roi de France avait envoyé Gaucher de Châtillon à St.-Omer, ville considérée alors comme le chef-lieu de la Flandre et le boulevard du pays. Les Flamands étaient venus, en 1304, en former le blocus; le connétable fit mettre le feu au faubourg du Haut-Pont pour les empêcher d'y prendre une position avantageuse. On prétend qu'à cette époque les Audomarois n'avaient qu'une médiocre confiance dans les sentiments de ses habitants, qui étaient

regardés par les assaillants comme leurs parents et leurs voisins, et que cette défiance, plus ou moins fondée, détermina la garnison de St.-Omer, dans ce cas urgent, à adopter des mesures acerbes.

Par lettres du 1.er mai 1304, Philippe IV s'engagea à payer à la ville de St.-Omer quarante-cinq mille livres pour l'indemniser de ses pertes en cette circonstance, et notamment de l'incendie de son faubourg. Cet endroit souffrit encore considérablement, en 1315, et l'indemnité était entièrement payée au mois de mars 1317.

Robert d'Artois, qui avait déserté les intérêts de la France, fit, en 1340, des efforts incroyables pour se rendre maître de St.-Omer, et plaça vainement divers corps de ses troupes, aux extrémités des faubourgs de cette ville. — Après la prise de Calais, on vit rôder continuellement les Anglais aux environs de nos faubourgs.

En 1406, la garnison anglaise de Calais ayant fait une excursion sur les frontières de l'Artois, ravagea et incendia les faubourgs de St.-Omer; les Hautponnais notables et les plus riches habitants de la rue Boulénisienne, furent faits prisonniers dans ce coup de main et conduits à Guisnes. Il ne leur en coûta sans doute qu'une forte rançon. Les dégâts, commis par cette course hostile, montèrent à sept mille cinq cent soixante-six écus. (*)

(*) Voici en quels termes Turpin a raconté, d'après Meyer, cet événement; on trouvera dans son récit quelques détails historiques qu'il nous a semblé utile de faire connaître :

« A l'an 1406, dans le temps que Jean, duc de Bourgogne, gouvernait le pays des Morins, il arriva qu'un jour, veille de saint Martin, les anglais ayant fait des sorties de Calais et autres places voisines, firent irruption dans les frontières d'Artois, ravagèrent les faubourgs de St.-Omer, prirent les plus riches habitants qu'ils emmenèrent prisonniers à Guisnes, et ensuite ils se jetèrent dans le couvent des pères dominicains pour le piller; mais le supérieur qui était homme prudent alla à leur rencontre, et fit si bien par ses prières qu'il toucha le cœur des soldats, en sorte qu'ils ne causèrent aucuns désordres, ce pourquoi ce sage supérieur les voyant si modérés, les reçut gracieu-

Après la levée du siège de Calais, par Philippe-le-Bon, en 1436, les Anglais, sous la conduite du duc de Glocester, vinrent de nouveau ravager les faubourgs de St.-Omer, n'osant attaquer la place.

Quand Louis XI essaya d'assiéger St.-Omer, en 1477, on abattit les maisons des faubourgs ainsi que plusieurs couvents érigés dans les limites militaires. Les habitations voisines souffrirent alors cruellement de la présence des Français. — Ce fut par l'une des portes à l'eau, qu'en 1487, une partie des Français pénétrèrent dans la ville.

Lorsque les Bourguignons expulsèrent de St.-Omer le maréchal Desquerdes, le 11 février 1489, les Hautponnais, qui étaient restés fidèles au roi des Romains, se distinguèrent à l'attaque du château qui résista toutefois avec courage à leur impétuosité. Les conjurés avaient commencé leur tentative hardie par le quartier du Haut-Pont comme étant le plus faible et par l'espoir d'y trouver plus de gens déterminés à la seconder. Molinet signale Aleames Zortonnel, Michel Compère, et Michel de Langel au nombre des plus dévoués. En vain, le gouverneur de St.-Omer avait fait ensuite exécuter de ce côté divers travaux de fortifications; les hommes d'armes du faubourg qu'on avait eu soin de munir secrètement de tout ce qui était

sement dans la maison, leur présenta largement à boire et à manger, et de plus comme le susdit comte Jean avait envoyé peu auparavant deux muids de vin au couvent, il les leur abandonna pour leur faire passer joyeusement la saint Martin, ce qu'ils ne manquèrent pas d'exécuter; mais quatre jours après cette fête, étant retirés, en reconnaissance de ce vin qu'on leur avait présenté si libéralement, ils envoyèrent au couvent douze nobles d'or d'Angleterre, qu'on appelait autrement nobles à la rose, pesant cinq sterlings à huit florins seize patards, (ce qui montait à la somme de cent trente-une livres dix-neuf sols trois deniers de notre monnaie de France). Enfin les soldats, touchés de l'affabilité et des prières du bon prélat qui les avait si bien régalés, épargnèrent le village de *Bosselart* qu'ils avaient résolu de réduire en cendres. »

(Msc. de Turpin, n.° 780).

C'est St.-Martin-au-Laërt sans doute que ce manuscrit a voulu désigner.

nécessaire, (*) contribuèrent spécialement au succès de l'entreprise. Les Anglais, alliés des Flamands, les aidèrent puissamment dans cette circonstance. On les vit alors déboucher entre le Bac et le Haut-Pont. Après la retraite des Français, la ville de St.-Omer se trouva momentanément au pouvoir de quelques centaines de soldats allemands. Ces derniers, ainsi que plusieurs paysans de Flandre, *compaignons adventureux*, exploitant la peur que les Audomarois éprouvaient de retomber sous la domination de Desquerdes, et animés par un de leurs chefs, nommé *Ulrick*, conçurent, le 13 avril 1493, à huit heures du soir, le projet de piller la ville et les environs, et ouvrirent à cet effet la porte du Haut-Pont; mais ils furent tous chassés vers minuit, par le courage des bourgeois et l'assistance du sieur de Saveuse, officier de Maximilien.

Les Hautponnais jouèrent un rôle saillant dans les troubles élevés entre les Orangistes et les partisans de don Juan. On songea encore, à cette époque, à augmenter les fortifications de la ville de St.-Omer; et plusieurs maisons ayant été abattues à cet effet du côté du Haut-Pont, ce fut alors que la résolution fut prise de vendre deux cents mesures de communes, pour procurer des indemnités aux propriétaires.

Le prince de Parme prolongea bien avant dans l'intérieur du Haut-Pont les travaux de défense. Il entra ensuite également dans les intentions du cardinal Albert de mettre le faubourg du Haut-Pont à l'abri des insultes de l'ennemi.

Pendant le temps de la domination espagnole, St.-Omer fut presque continuellement harcelé par les Français; le regret d'avoir perdu cette place importante se renouvela vivement pendant plusieurs siècles, parmi les descendants de Philippe-Auguste, et de nombreuses et vaines tentatives se succédèrent jusqu'à l'arrivée du grand roi.

Le siège de 1638 dura sept semaines. Il fut poussé avec

(*) Mss. n.° 810.

vigueur, mais infructueusement. Les bourgeois, soutenus par les Brouckaillers et les Maraichers, y firent des prodiges de valeur. Les Lyzelards gardèrent la Grande-Mer, position capitale, et les avenues près de Clairmarais. Néanmoins, le Haut-Pont fut pillé, le 30 juin, par un détachement de cavalerie espagnole. Ce fait est ainsi expliqué dans les mémoires de Richelieu : « Les ennemis se voyant tout de bon assiégés et craignant que les nôtres ne vinssent prendre et se loger dans le faubourg du Haut-Pont, le pillèrent et brûlèrent en partie, et se retirèrent parce qu'ils l'estimaient perdu, et se sentaient hors de pouvoir d'empêcher qu'on ne s'en saisit à l'heure même, si on y fût allé ainsi que la raison le voulait. Si on l'eût pris, on se fût par ce moyen rendu maître de tous les canaux, lesquels aboutissaient généralement audit faubourg.... »

Le 6 juillet, pendant la nuit, le carme Ange Hendricq, qui rendit aux assiégés de notables services, sortit du Haut-Pont avec sa petite flottille dirigée par de braves mariniers et s'empara de plusieurs postes avantageux; on fit lâcher alors les écluses et rompre les digues de l'Aa, ce qui porta l'inondation jusques au pont de St.-Momelin.

Les principales opérations de ce siège célèbre furent dirigées du côté du Haut-Pont : divers combats furent livrés à Watten, à St.-Momelin, à Nieurlet, au Bac, aux Quatre-Moulins, ainsi qu'à Clairmarais. Les habitants des faubourgs furent répartis dans les travaux de défense, guidés par leurs connétables, et commandés par le capitaine d'Escoult. Ils tinrent vaillamment à l'un des bras de la Meldiek, où ils élevèrent une redoute contre laquelle échouèrent les efforts des assaillants. Les Lyzelards surtout y montrèrent un courage à toute épreuve, tandis que leurs voisins de la rive gauche portaient avec constance des secours aux braves qui combattaient entre les Quatre-Moulins et la ville. Ils avaient reçu des Français le so-

briquet de *tireurs de canards*, parce qu'il ne se passait pas un jour sans que leurs coups assurés n'éclaircissent les rangs de leurs adversaires.

Lors du siége d'Aire, en 1641, par les Espagnols, le général Becke arriva en diligence pour avertir le magistrat de St.-Omer que les Français, pour opérer une diversion favorable, avaient projeté de surprendre le Haut-Pont; on s'empressa immédiatement de le fortifier. Le projet de l'ennemi était alors d'y jeter huit cents hommes, d'y mettre le feu, de sonner le tocsin, et d'essayer de profiter de la confusion. Le brave Becke vint visiter lui-même les travaux élevés à la hâte, et leur donna une utile direction.

Nos faubourgs restèrent depuis lors presque continuellement occupés par une garnison imposante. M. Dubois de Leseive y exerçait les fonctions de commandant en 1644; il provoqua alors en duel M. de Trasegnies, gouverneur d'Artois, pour une difficulté survenue dans le service.

En septembre 1646, les Hautponnais se distinguèrent à la prise du fort de Ruts qui était situé au-dessus de Watten.

En 1647, le maréchal de Gassion crut un instant qu'il se rendrait maître de St.-Omer, au moyen d'une intelligence nouée dans la place avec un nommé *Martin Calmont*. Une attaque fausse ou réelle devait se faire par le Haut-Pont; la machination consistait à brûler ce faubourg et le magasin de munitions; le plan détaillé de cette conspiration, contenu dans une lettre datée du 20 avril, étant tombé entre les mains du magistrat, il s'empressa d'en donner connaissance à l'archiduc Léopold qui, de son camp devant Lens, lui exprima, le 17 juin, la confiance la plus honorable sur la défense de la ville. Dans la nuit du 22 au 23 juin, une partie de l'armée française s'étant emparée du Bac, essaya, à la faveur de barques, de parvenir jusqu'aux Quatre-Moulins; mais cette audacieuse entreprise échoua par une pluie affreuse, et surtout par la grande vigilance

des Hautponnais, qui étaient accourus à l'endroit menacé, sous la conduite du vaillant chevalier *Jacques Decroix*. Le gouverneur accorda cinquante florins de récompense à Pierre Vandembergue, Lyzelard, qui, le premier, avait donné l'avis de la marche des Français. Ces derniers, dans cette tentative, firent une perte considérable devant le moulin en la pâture commune de Werst-Voer.

Depuis cet événement, la guerre étant presque permanente, les Hautponnais transportèrent fréquemment leurs effets les plus précieux dans l'intérieur de la place.

En 1655, le duc d'Aumont menaça de brûler le Haut-Pont si l'on ne se hâtait de fournir à ses troupes diverses contributions. Deux ans après, à l'approche de Turenne qui campait dans les environs, le magistrat fit mettre avec promptitude ce faubourg à l'abri d'une insulte sérieuse.

Nous avons dit que pendant le siège de 1677, les arbres du Haut-Pont avaient été abattus; les communes furent encore inondées; dans la nuit du 18 au 19 avril, les Français ayant commencé à jeter des fascines dans l'avant-fossé, les assiégés abandonnèrent alors les faubourgs, et le brigadier Phifer ne tarda pas à s'en emparer. La prise du Haut-Pont fut annoncée à Louis XIV, à Béthune, le 20 avril.

« L'attaque du Haut-Pont, qui est un grand faubourg duquel on prit une partie, n'était pas propre à avancer, car il fallait aller par une digue, où avec des coupures l'une sur l'autre, on pouvait nous arrêter long-temps... » (*)

Les Hautponnais, qui étaient si fermement attachés à la domination espagnole, montrèrent ensuite un dévouement semblable au nouveau gouvernement, et rendirent des services signalés à la France pendant la campagne de 1710.

Pendant nos orages révolutionnaires, il fut peu question du Haut-Pont; quelques insurrections occasionnées par la disette, plusieurs pillages de grains ne sont point

(*) Lettres historiques de Pellisson.

à passer sous silence ; il est vrai, non plus que diverses mesures militaires, lors des désastres de 1814 et de 1815 ; mais la population pacifique de nos faubourgs est restée ordinairement dans un calme parfait, au milieu de nos pénibles journées d'agitations politiques.

## Notice sur St.-Momelin.

Adroald, seigneur de Sithieu, à la persuasion de saint Omer, avait autorisé saint Bertin et ses compagnons à choisir dans ses domaines le site qui leur paraîtrait le plus favorable pour construire un monastère. Les religieux de Luxeuil s'empressèrent d'exécuter cette pieuse intention et prirent la résolution de s'établir sur une petite éminence sur la rive droite de l'Aa, entourée de marais, éloignée d'une lieue seulement de la motte de Sithieu, et y bâtirent aux frais d'Adroald, vers le milieu du 7.ème siècle, dans un champ qui était abandonné depuis près d'un siècle et qui n'avait même été cultivé auparavant que d'une manière assez imparfaite et fort superficielle, un petit oratoire, ne contenant qu'une chapelle et quelques cellules. Saint Omer vint le bénir, et les dignes cénobites y vécurent plusieurs années dans un tel état de perfection que les habitants des environs en furent extrêmement édifiés. Bientôt, par leur zèle ardent, les lumières évangéliques se propagèrent dans cette contrée sauvage, et ils furent dans cette mission salutaire d'autant plus utiles à l'évêque de Thérouanne, qu'ils possédaient parfaitement la langue teutonique ou allemande dont nos agrestes ayeux se servaient, dit-on, conjointement avec

l'ancien langage des Romains. Momelin, qui mourut évêque de Noyon, le 16 octobre 685, était, comme le plus âgé, le supérieur de cette communauté, où saint Bertin et les solitaires chrétiens de notre territoire se retiraient autrefois après leurs courses apostoliques, pour s'y adonner à la vie contemplative. (*) L'oratoire se trouva bientôt trop étroit ; la situation en était d'ailleurs malsaine, au milieu des eaux marécageuses et stagnantes, d'où ne s'exhalaient que trop souvent des vapeurs épaisses et grossières. Il fut appelé tantôt le *vieux monastère*, tantôt l'*ermitage*, mais le nom du compagnon de saint Bertin lui est resté. La renommée de l'abbaye de St.-Bertin fit oublier ensuite, en quelque sorte, les modestes destinées du monastère de St.-Momelin, qui a été cependant la source et le principe de tous ceux qui ont été fondés depuis lors dans ce pays. On dit que Clotaire II et Childéric II lui avaient accordé diverses immunités.

Son ancienne dénomination lui a été toutefois long-temps conservée, car, nous lisons d'abord dans le *grand cartulaire de St.-Bertin*, que « le 19 juin 1463, dom André de Créhen, prieur du *vieux monastère*, transporta de la paroisse de St.-Momelin à l'église abbatiale de St.-Bertin, une partie de la tête de saint Momelin, qu'à la prière de l'abbé Guillaume Fillatre, deux chanoines, députés de la cathédrale de Noyon, y avaient apportée ; » et nous voyons après dans le même recueil, qu'au commencement de 1466, « ces reliques furent renfermées dans un petit buste de vermeil, que l'abbé de St.-Bertin exposa ensuite à la vénération des fidèles dans son église, ainsi qu'à la paroisse de St.-Momelin située au *vieux monastère*. »

En vertu de la bulle de Léon X, du 28 février 1519, Antoine de Berghes, abbé de St.-Bertin, consacra, le

(*) Une légende concernant saint Momelin est consignée dans le manuscrit n.° 783 de la bibliothèque de St.-Omer.

21 juillet 1520, la nouvelle église de Saint-Momelin. La première avait été détruite par les Normands, et la seconde avait été bâtie, en 1327, par l'abbé de St.-Bertin. Les Français avaient brûlé celle-ci en 1497.

Le prieur de l'abbaye de St.-Bertin fit réparer complètement cette troisième église, en 1544 ou en 1546. En novembre 1617, on fixa définitivement les limites de cette paroisse. A cette époque l'usage était toujours de s'y rendre en pélerinage, pour obtenir la guérison des enfants muets ou bègues. Divers miracles attestent la puissante intercession de saint Momelin à cet égard, et aujourd'hui même des mères compâtissantes lui demandent encore des guérisons merveilleuses.

L'année 1638 fut désastreuse pour cette petite commune. Un détachement de l'armée française y fut défait par les troupes des comtes de Nassau et d'Isembourg. Les forts de St.-Momelin et du Bac furent pris et repris par les Français et les Espagnols, pendant le siège de St.-Omer. *Philippe de Flandre*, religieux de St.-Bertin, et ancien curé de St.-Momelin, rendit alors aux Audomarois des services importants par la connaissance qu'il avait du terrain. Malheureusement, l'église de St.-Momelin fut détruite par l'artillerie du comte Piccolomini à l'attaque des forts. Cet édifice, malgré son délabrement, servit néanmoins encore au culte, car l'abbaye de St.-Bertin lui donna en prêt, en 1661, une cloche provenant du petit clocher, sur laquelle se trouvait cette inscription : *Vocor Elisabetha anno* 1622.

Lors de la trahison de Calmont, en 1647, le maréchal de Gassion s'était déjà emparé du poste de St.-Momelin qu'il ne tarda pas à délaisser, comme on sait. Les habitants de St.-Momelin souffrirent cruellement pendant le siège de 1677; l'estimation des dommages fut portée à quinze mille cinq cent douze florins.

L'église fut reconstruite encore une fois; l'abbé de St.-

Bertin en posa la première pierre, le 7 mai 1685. La confrérie du Rosaire y fut établie le 13 avril 1687, et la consécration eut lieu le 23 décembre 1688.

Des difficultés sérieuses s'étant élevées entre l'évêque de St.-Omer et l'abbaye de St.-Bertin au sujet de la cure de St.-Momelin, cette abbaye en fit l'abandon par acte capitulaire du 25 septembre 1767. Avant la révolution, la cure qui était desservie par un moine de St.-Bertin en résidence à la prévôté voisine du Ham, faisait partie du diocèse de St.-Omer; cette quatrième église, dépouillée de ses décors lors de l'ère des saturnales, et restée sans usage pendant quelques années, fut démolie en 1795. La chapelle actuelle, bâtie en 1804, et consacrée le 4 juillet 1805 par M. Palmaert, curé de Bourbourg, est dépendante de la paroisse de Lederzelle. Elle a été restaurée et augmentée en 1827, et son principal ornement est l'ancien buste en argent du saint patron du lieu, échappé à la convoitise des esprits forts. Elle est édifiée non loin de l'emplacement du *vieux monastère*, remplacé antérieurement par la prévôté du Ham, et l'on découvre un paysage fort pittoresque, à l'entrée du cimetière qui recèle encore quelques antiques débris.

L'abbaye de St.-Bertin eut, à diverses reprises, de vives contestations avec l'autorité civile, au sujet du bac établi sous l'ermitage de St.-Momelin qu'on appelait aussi le *Vieux-Moutier*. Plusieurs arrêts du conseil d'état furent rendus à ce sujet. Dès avant le 15.ème siècle, cette abbaye jouissait seule du droit de faire passer à bateau tous ceux qui venaient de la Flandre à St.-Omer ou qui s'en retournaient dans cette contrée. Plus tard, elle ne conserva plus ce privilège que relativement à la rive droite. Le 2 juillet 1781, le bac fut supprimé et remplacé par un pont destiné à séparer la Flandre de l'Artois. Il y avait eu long-temps auparavant un procès sur la question de savoir si St.-Momelin faisait partie de la Flandre ou

de l'Artois ; la chose avait paru incertaine et litigieuse au grand conseil de Malines, en 1613, et le différend ne fut jamais positivement vidé. Cependant le *vieux monastère* et ses dépendances se trouvaient dans la terre de Sithieu donnée jadis par Adroald. L'adjudication du pont eut lieu le 25 mars 1782. L'abbaye de St.-Bertin y concourut pour six mille livres, et la châtellenie de Cassel pour quinze cents livres. En 1797, ce pont tombait en ruines. A la fin de 1799, la réparation en fut ordonnée par arrêté de l'administration départementale pour une dépense présumée de deux mille sept cent soixante-trois francs. En 1829, le même inconvénient se présenta et avec bien plus de gravité. Plus de quinze mille francs étaient demandés pour une nouvelle réparation de ce pont. En 1830, cette reconstruction fut de nouveau sollicitée.

Le tarif du péage du nouveau pont de St.-Momelin a été appreuvé par ordonnance royale du 24 octobre 1832; la concession dévolue à l'architecte Poncin, de Dunkerque, comprend une période de quarante-trois ans, à partir du 12 novembre 1833 ; aucun autre passage ne peut être établi sur les deux rives de l'Aa, à moins de trois mille mètres de distance. La longueur de l'Aa dans le département du Nord, depuis St.-Momelin jusqu'à la mer, est de vingt-cinq mille mètres. Sa largeur, y compris les digues, est de trente-deux mètres.

La première pierre de ce pont soutenu par quatre arches qui ne sont pas sans quelque élégance, a été posée, le 8 mai 1833, par le maire de St.-Omer. La date de sa réception est du 24 décembre suivant. L'ouverture, toutefois, n'en fut faite que le 6 janvier 1834.

Les fastes de la seigneurie de St.-Momelin, qui était du ressort du bailliage de St.-Omer, se trouvent liés à quelques faits notables de l'histoire de cette ville. Elle fut saccagée plusieurs fois pendant les guerres des siècles qui précédèrent le retour de notre contrée à la domina-

tion française. Cette commune est située dans le canton de Bourbourg, à trente-neuf kilomètres de Dunkerque, vingt de Bourbourg, cinq de Watten, et huit de St.-Omer. Sa population est de deux cent vingt-sept habitants, entièrement livrée à l'agriculture. On y voit actuellement une importante fabrique de sucre indigène. L'étendue de son territoire est de cent quatre-vingt-deux hectares. Sa kermesse est fixée au dimanche qui suit le 22 juillet. Elle possédait, dit-on, des archives assez précieuses, mais elles se trouvaient à la prévôté du Ham, et elles ont disparu à l'époque de la révolution. Le plus ancien registre de l'état-civil de St.-Momelin est de 1621.

## Destruction des Mémoires de Jacques II, à St.-Momelin.

### § I.

Jacques II, « homme dur et faible, entêté et fanatique », (*) fut renversé du trône d'Angleterre, par la *ligue protestante*, parce qu'il ne voulut pas, comme Henri IV, consentir à sacrifier sa foi à sa couronne. Jacques II, « homme de cœur, se déclara catholique et jésuite; il fit tout ce qu'il fallait pour tomber et tomba. » (**) Néanmoins, il ne faut pas dédaigner avec frivolité et injustice les souvenirs de ce roi malheureux, car, il était d'une activité d'esprit remarquable, plein d'honneur, et de bravoure, et surtout passionné pour la gloire de sa patrie, au point que voyant détruire ses dernières espé-

(*) Chateaubriand.

(**) Michelet.

rances peut-être à la désastreuse bataille de la Hogue, il ne put s'empêcher d'admirer le courage des marins anglais qu'il avait tant de fois lui-même conduits à la victoire. A la vérité, « son plus grand tort fut de jurer, en parvenant à la couronne, ce qu'il n'avait pas l'intention de tenir ; » mais il vivait au milieu de circonstances vraiment extraordinaires, parmi les éléments les plus contradictoires, et entouré de tant de trahisons ! Sans doute que « toute politique tortueuse même pour le parti de la vérité, est au moins une erreur funeste, quand elle n'est pas un sordide mensonge ; » (*) mais il lui fallait combattre des obstacles presque insurmontables, dans un âge avancé, où ce mot effrayant de Charles I.er : « Il n'y a pas loin de la prison des princes à leur tombeau, » avait encore plus de retentissement, délaissé qu'il était par des conseillers perfides et même par des enfants ingrats ; et, nouvel indice de la fatalité attachée à sa race, « il avait la conscience que ses destins étaient accomplis ! » On s'est trop moqué réellement des dévotions de ce prince avec les jésuites, et l'on ne s'est point assez rappelé son dévouement à la France, alors que, désigné par ses ennemis comme un vice-roi de Louis XIV, il s'écriait quand même : « Mon cœur est tout français ! » Dans ses disgraces, il trouva en France, il en faut convenir, une cour fidèle et une hospitalité royale ; mais n'a-t-il pas généreusement acquitté ses dettes en nous donnant Berwick ? Il importe donc que l'histoire proclame équitablement que Jacques II avait sur le trône des qualités propres aux grands monarques, et dans la vie privée, des vertus dignes des hommes supérieurs. On lui a appliqué avec plus ou moins de justesse ces paroles de Tacite : *dignus imperio nisi imperasset*, sentence qui semble avoir été reproduite dans l'inscription qui orne son tombeau

(*) Mazure.

dans la nouvelle église de St.-Germain... *Qui in secundo civitatis gradu clarus triumphis, in primo infelicior post varios fortunæ casus.*

§ 2.

Le duc d'York, échappé adroitement à la surveillance des assassins de son père, avait une vingtaine d'années, lorsque sur notre terre de Flandre, que l'on a nommée très-justement un vaste et fatal champ de bataille, mais où les cœurs « palpiteront toujours aux doux noms de vertu, de patrie, aux noms magiques de gloire et de liberté, » il vint faire l'apprentissage du noble métier des armes, et puiser en même temps les premières inspirations du catholicisme. De 1652 à 1656, « il fit quelques campagnes sous Turenne qui prit de son éducation militaire un soin tout particulier. » En juillet 1654, il obéit aux ordres de cet illustre maître, en qualité de lieutenant-général. Ayant montré un courage digne de sa naissance à l'attaque des lignes espagnoles devant Arras, après avoir vivement inquiété un riche convoi qui allait à l'ennemi de St.-Omer et d'Aire, par la route de St.-Pol, et qui était sa principale ressource, Turenne le loua outre mesure, et répéta « qu'il y avait en lui de quoi devenir le plus grand prince de son temps, et de l'étoffe pour le plus habile général. » Obligé ensuite de rejoindre son frère à Cologne, il arriva dans le courant de septembre suivant à Montreuil, s'arrêta de là à Boulogne, à Calais, à Gravelines, et traversa les Pays-Bas.

Les circonstances politiques ayant placé momentanément le duc d'York dans le parti contraire à la France, il sut mériter aussi la considération du grand Condé. Ce fameux capitaine, en voyant son ardeur dans les combats, s'écriait : « C'est un homme sans peur ! » Il s'exposa

témérairement au siége d'Ardres, en 1657, et emporta alors avec lui l'estime de tous les officiers de l'armée française.

Le 1.er juillet 1657, le prince de Condé et don Juan d'Autriche, arrivèrent à St.-Omer dans le dessein de tenter une surprise sur Calais. Le duc d'York, qui devait les seconder, vint le lendemain coucher à Arques, par la route d'Hazebrouck et de Blendecques; mais le coup ayant été manqué, il alla retrouver, le 4, les autres généraux à St.-Omer, et visita avec eux, avant de se diriger vers Arras et Cambrai, nos fortifications, nos îles flottantes et le Neuf-Fossé.

A la fin de cette année, le prince de Galles et le duc d'York attaquèrent Mardick par trois endroits différents, pendant la nuit; mais cette place, occupée alors par une garnison anglaise et par trois cents Français, se défendit si vigoureusement que les assaillants, renonçant à une tentative périlleuse, furent contraints de se retirer au point du jour, mais en bon ordre, après avoir détruit les travaux extérieurs.

Au commencement du siége de Dunkerque, le régiment du duc d'York, composé de cinq cents hommes, fut envoyé à St.-Omer, dans l'appréhension que les Français ne voulussent assiéger cette ville. Pressé par la course victorieuse de ces derniers, le prince anglais fit, à cette époque, une marche extrêmement pénible par la chaussée de Polincove à Gravelines, que l'abondance des eaux avait rendue presqu'impraticable.

Le duc d'York se distingua à la bataille des Dunes; les annales du temps mentionnent qu'il y fit des actions dignes de mémoire.... C'est en vain qu'il voulut aussi défendre les approches de Bergues; toute cette partie de la West-Flandre devait céder au génie de celui qui avait initié le descendant des Stuart dans le grand art de la guerre.

Il alla encore tenir garnison à Hondschoote avec quel-

ques détachements d'infanterie. Cependant le fourbe et cruel Cromwell était allé rejoindre au tombeau les victimes de son ambition, et les fils de l'infortuné Charles I.er songeaient à revoir les rives chéries de leur patrie. Ils s'étaient retirés dans les environs de Calais pour agir selon les circonstances. Après diverses démarches, ils se décidèrent enfin à Hazebrouck de se transporter, Charles II à Calais, et le duc d'York à Boulogne. Cette résolution n'était pas sans dangers, à cause de la politique équivoque de Mazarin. Le duc d'York parla alors en secret au maréchal de Turenne à Amiens, et cet ancien et loyal ami lui offrit des secours considérables, et lui conseilla d'envoyer à ses partisans l'ordre de se rendre immédiatement à St.-Omer, lui promettant qu'ils y trouveraient des passe-ports. Malgré le bon vouloir de Turenne, le projet de descente ne réussit pas en cette circonstance, et l'on prétendit que, sans égard à l'ordre donné de faire marcher sur St.-Omer les troupes du roi d'Angleterre, il fallait une autorisation expresse pour leur livrer passage. Mais la restauration des Stuart, violemment bannis, ne tarda pas à combler les vœux des peuples des îles Britanniques.

Les événements marchèrent ensuite, et le temps des revers et de l'exil étant revenu à jamais pour l'imprudent Jacques II, il débarqua, en 1689, à Ambleteuse, et se dirigea vers la cour de Versailles, par Boulogne et Hesdin. Les pertes irréparables de la Boyne et de la Hogue ne lui inspirèrent pas encore toutefois le renoncement complet au trône paternel. Dans les premiers jours de 1696, ses affidés avaient repris quelque espérance. Ceux-ci s'efforcèrent d'exciter une révolte; ceux-là formèrent, sans le moindre assentiment, le complot d'assassiner Guillaume III. Ces mesures des Jacobites avaient été aussi mal concertées à Londres, que celles de Louis XIV avaient été bien prises en France; ce puissant monarque ayant

encore fait un armement plus considérable que tous les précédents en faveur de son auguste client, seize mille hommes de bonnes troupes avaient été réunis, vers la fin de février, entre Calais et Dunkerque ; mais le roi de France avait sagement exigé qu'avant leur départ, les royalistes anglais commenceraient à se montrer. Une escadre de plus de quatre cents voiles attendait, dans les parages voisins, l'instant favorable pour leur transport. Jacques II arriva à Calais, le 2 mars ; là, il apprit que les projets de ses amis avaient échoué en Angleterre ; là, il fut témoin de l'approche fatale des amiraux Russel et Callenberg, dont la flotte apparaissant dans les premiers jours d'avril, à la hauteur de Gravelines, lança trois cent soixante bombes dans le port de Calais, empêcha qu'on ne pût y entrer ou en sortir, et fit évanouir totalement les illusions de l'irrésolu prétendant. Ce royal proscrit resta alors avec les troupes sur les côtes voisines de son royaume, qu'il ne devait plus revoir, pendant le mois de mars et la plus grande partie du mois d'avril, séjournant tantôt à Calais ou à Boulogne, tantôt auprès du brave Jean Bart, à Dunkerque, ou dans les environs; enfin, les soldats français étant allés rejoindre les armées de Flandre, Jacques II, accompagné du duc de Berwick, du maréchal de Boufflers, et du marquis d'Harcourt, vint descendre au palais épiscopal, à St.-Omer, le 25 de ce mois d'avril. L'évêque était absent, et le roi d'Angleterre y prit son logement pendant deux jours. Le lendemain, 26, il passa en revue les troupes qui se trouvaient dans la ville, et visita les principaux établissements publics. Depuis dix-neuf ans, St.-Omer était rentré sous la domination française après un siége meurtrier, et les habitants, fortement attachés au gouvernement espagnol, commençaient à peine à se résigner aux lois du nouveau maître. Sa majesté Britannique coucha dans l'appartement que Louis XIV avait occupé, le 30 avril 1677, et vit préparer le fastueux *nec pluribus*

*impor*; ornement encore intact de ce beau palais, dont la reconstruction s'apprêtait alors d'après les dessins du célèbre Mansard. A l'hôtel-de-ville, où il put apercevoir les traces des boulets des Français, Jacques II distingua dans la chambre échevinale, le portrait imposant du grand roi, non loin du plan du premier siège, tiré en 1646, par Jacques Fuet, et il saisit cette occasion pour exprimer encore une fois la vive reconnaissance qu'il ressentait de sa magnifique protection. Louis XIV l'avait effectivement comblé de bienfaits; il resta même quelque temps encore à abandonner entièrement le digne projet de le rétablir sur le trône; c'est en vain qu'il lui avait donné sa cuirasse; ce don, sur un corps inhabile, ne rapporta au sublime protecteur que la contagion d'une étoile funeste. Hélas! les destinées de cette noble et persécutée race des Stuart ne devaient avoir, par la suite avec la sienne, que des rapports trop funestes de ressemblance!

Jacques II voulut examiner le point d'attaque par où le vainqueur de Cassel avait reconquis la place si longuement assiégée. Le nom du duc d'Orléans lui rappela naturellement le souvenir de sa sœur, la brillante Henriette; mais écartant de lugubres pensées, il se plut alors à retracer les particularités de ses campagnes avec l'héroïque Turenne; c'était dans les environs de St.-Omer qu'il avait fait ses premières armes, et comme il avait eu soin de constater exactement par écrit les notables circonstances de sa carrière militaire, il venait de prescrire une traduction de tous les faits relatifs aux années 1652 à 1660, excellente narration qui atteste encore le respect du prince étranger pour le capitaine français. Il songea ensuite au prince de Condé, et les souvenirs de Gravelines, de Mardyck, de Watten, se présentèrent successivement à sa mémoire; il parla même de sa jolie promenade en bateau aux Iles-Flottantes, sans penser qu'il n'avait navigué qu'à quelques pas du village obscur où devait être anéanti un siècle

plus tard, le précieux journal de sa vie, que chaque jour, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, il mettait tant de zèle à former de sa propre main.

Pendant sa résidence à St.-Omer, Jacques II parcourut avec un intérêt tout particulier, le vaste établissement d'éducation que les Jésuites anglais avaient fondé en cette ville, à la fin du règne d'Elisabeth, et alors, grace à ses libéralités, entièrement restauré à neuf depuis l'affreux incendie de 1684; cette maison, dont la renommée a long-temps retenti dans la Grande-Bretagne, avait offert souvent une retraite utile et agréable aux enfants des seigneurs catholiques, dans les temps de contrainte ou de persécution. C'était un superbe édifice assurément que le collége anglais, un des principaux embellissements de notre cité, alors qu'il apparaissait dans toute sa splendeur; et que son dôme élégant, affaissé depuis dans un autre incendie, reflétait au loin ses rayons dorés! Nos voisins d'outre-mer lui ont toujours porté une affection respectueuse; c'est là que l'exalté père Piters avait choisi, neuf ans auparavant, le recteur Warner pour le confesseur de son imprévoyant souverain; c'est dans cette communauté qu'étudièrent Guillaume Bauldain, Habington, Thomas Stapleton, Jean Milner, le poëte Petterson, Poynter et le père Plowden, et plus tard Gildon et Butler, le sagace Burke, le père de Pitt et l'éloquent O'Connell; c'est de cette maison, dévouée aux derniers Stuart, que sortirent, dit-on, quelques instigateurs de la conspiration des poudres; c'est là que l'infâme Titus Oatès contrefit le catholique avec tant d'hypocrisie, pour mieux préparer les voies à son abominable complot! La plupart de ces graves souvenirs agitaient l'ame du fugitif abattu : « C'est ici que l'on s'est réjoui franchement de la naissance de mon fils, » s'écria-t-il à la fin de cette visite si pleine d'émotions, sans qu'il pût se douter qu'un lustre s'écoulerait à peine, que déjà, d'après ses intentions, le triste dépôt

d'une partie de ses entrailles arriverait à ces mêmes religieux dont il recevait alors les sincères bénédictions !

Le roi d'Angleterre, avant de s'éloigner de la ville des Audomarois, pénétra avec admiration dans l'enceinte de l'abbaye de St.-Bertin ; elle avait, à la vérité, souffert considérablement du siège ; mais ce monument, dont les dernières ogives viennent de s'écrouler au milieu d'une tempête, passait encore alors à juste titre pour la merveille de la contrée. Le monarque détrôné s'agenouilla devant les reliques du saint fondateur, et songeant peut-être que sous ses pieds gisaient les restes du dernier Mérovingien, il se prit à trouver quelques rapports dans sa destinée avec la catastrophe de ce faible roi, renversé aussi par une assemblée réformatrice ; alors, se représentant les humiliations de Childéric III, dans sa cellule, méditant sur la résignation de saint Louis, dans ses disgrâces, et réfléchissant sérieusement au néant des grandeurs de ce monde, il pardonna à son gendre usurpateur, repoussa à jamais tout essai de reprendre un sceptre usé qu'il avait perdu par sa folle obstination dans la voie ruineuse de l'absolutisme, et s'affermit dans la salutaire résolution de ne plus penser qu'au royaume du ciel, résolution que ne fit qu'accroître bientôt la paix de Ryswick, et que ne put ébranler ensuite l'offre loyale d'une autre couronne terrestre.

Jacques II a laissé de nombreux souvenirs dans notre pays ; on y a parlé long-temps de ses exploits militaires, de ses divers voyages, du dépôt et de la destruction de ses mémoires. Dans le siècle précédent, le chanoine Duflos, de St.-Omer, montrait encore aux curieux une médaille frappée à l'occasion de son débarquement. Des officiers écossais, qui avaient vu tomber sur le champ victorieux de Killecrankie, l'intrépide et brillant Claverhouse, furent dirigés sur quelques villes de la Flandre et de l'Artois, avec de médiocres pensions. Plusieurs de

ces martyrs de la légitimité s'établirent définitivement parmi nous, ou dans nos environs. Chose étrange, M. de Robespierre disait que sa famille avait été attirée en France par sa fidélité pour les Stuart !

## § 3.

Parmi les hommes célèbres qui ont soumis dans leurs mémoires leurs principales actions au grave jugement de la postérité, on cite surtout les commentaires de César, les confessions de saint Augustin et celles du sophiste de Génève, les déclarations de Sully et les préceptes politiques du cardinal de Richelieu, les leçons et les pensées de Louis XIV, ainsi que les mémoriaux dictés par Napoléon ; un jour, l'auteur des *quatre Stuart* fera jouir notre siècle du monument le plus curieux qui ait encore existé en ce genre de littérature, « ce chef-d'œuvre si impatiemment attendu en Europe, » selon la juste remarque de Jules Janin. Les mémoires de Jacques II étaient dignes de figurer dans cette galerie de hauts personnages, pour notre instruction d'abord, parce que l'histoire d'Angleterre est essentiellement liée à l'histoire de France ; ensuite, parce que la main qui les a reproduits dans la retraite, ne tenant plus qu'aux souvenirs consciencieux du passé, a pu faire des révélations importantes sur les causes cachées des combinaisons politiques et sur les mobiles secrets des projets ambitieux des hommes puissants de son siècle.

Nous avons dit que Jacques II était doué d'une étonnante activité d'esprit ; peu d'hommes, en effet, ont poussé plus loin l'amour du travail ; car, sans négliger aucun de ses devoirs, presqu'au sortir de l'enfance, avant et pendant son règne, dans sa patrie ou sur la terre étrangère, à la cour ou dans les camps, il sut trouver le temps de mettre lui-même exactement par écrit tous

les événements importants de sa vie. Les résultats de ce travail quotidien formèrent quatre volumes in-folio, et six volumes in-4.°, plus quatre volumes in-4.° de lettres que ce prince avait reçues, à Bruxelles et en Ecosse, de son frère Charles II et de ses ministres. Lorsqu'il quitta en toute hâte sa demeure royale, sa plus vive sollicitude eut pour objet ce précieux journal. Avant de fuir l'Angleterre, il le confia au comte de Thérèse, envoyé du duc de Toscane. Ce seigneur le plaça dans une caisse, laquelle, après avoir échappé à l'ardeur insensée de la populace, et à la convoitise d'un marchand italien, après avoir séjourné à Livourne, fut renvoyée en France sous l'escorte de deux galères, et transportée ensuite comme un trésor considérable à St.-Germain. Par rescrit du 24 mars 1701, quelques mois avant sa mort, il laissa ces mémoires à la garde de Louis Inès, principal du collége des Jésuites écossais de Paris, et à celle de ses successeurs, pour être déposés dans les archives de cet établissement, comme un enseignement utile aux grands et aux peuples. Ces quatorze volumes, reliés somptueusement aux armes de la Grande-Bretagne, ont été vus par différentes personnes, au collége écossais, où ils ont été conservés religieusement jusqu'à la révolution de 1789. En 1707, le chevalier de St.-Georges avait ordonné au père Inès de transporter à St.-Germain pour quelques mois la partie relative à l'année 1678 et suivantes; mais cette mesure n'avait pour but qu'une révision partielle. Ce fut, en 1735, que parut, dans l'histoire de Turenne, par Ramsay, le récit des campagnes du duc d'York en France et dans les Pays-Bas, dont l'autographe avait été remis au cardinal de Bouillon, et qui fut retrouvé, en 1715, à Rome. On pense qu'il existait encore un résumé des mémoires de Jacques II, qui tomba, après la mort de la princesse d'Albany, ainsi que les autres papiers de la maison de Stuart, entre les mains de l'abbé Waters,

procurateur-général des Bénédictins anglais, lequel, en 1804, en fit la cession au gouvernement anglais pour une rente viagère. Si cette particularité est vraie, la dépositaire de ce *résumé* était la fille naturelle de *Charles-Edouard*, qu'on appelait la *princesse d'Albany*, car sa veuve, la comtesse d'Albany, la noble amie d'Alfiery, n'est décédée qu'en 1824, laissant tous ses papiers à M. Fabre, de Montpellier, mort récemment à Marseille.

On prétend que le docteur Walker, antiquaire écossais, trouva, en 1814, à l'ancien collége de sa nation, à Paris, un fragment du journal de Jacques II, et que ce bibliophile zélé acheta ensuite, en 1817, pour trois cents écus romains, une partie considérable des papiers délaissés par le cardinal d'York, et qui gisaient dans un misérable grenier, au sein de la capitale du monde chrétien, mais que, privé par le gouvernement papal de ces intéressantes liasses qui contenaient plus de cinq mille documents authentiques, il éprouva le désappointement de les voir partir pour la cour de Georges III, qui s'était déclaré l'héritier des Stuart. Parmi ces richesses manuscrites il aurait remarqué surtout un journal minutieusement tenu depuis l'arrivée de Jacques II, à St.-Germain, jusqu'à la mort du cardinal d'York, et plusieurs pièces d'un intérêt majeur pour quelques premières familles de la Grande-Bretagne. Nous sommes loin de croire cette version controuvée, mais le duc d'York, décédé à Rome, en 1807, ayant légué, dit-on, et probablement après son testament du 15 juillet 1802, où il n'en est pas question, ses principaux papiers au gouvernement anglais, en reconnaissance de la continuation de la pension accordée jadis à son aïeule, ces archives sortirent du continent, en 1810, par suite de ce legs ou bien en vertu d'acquisition, et furent déposées immédiatement à la bibliothèque de Carlton-House. C'est sur le manuscrit original, selon M. Sevelinges, que fut composé un abrégé qui porte le nom de Mac-

pherson, quoiqu'il soit connu aujourd'hui que Charles Dryden, fils du célèbre poëte, en est le véritable auteur. Ce n'est que d'après cet abrégé que Macpherson rédigea ses extraits. On croit aussi, avec vraisemblance, que le résumé dont il s'agit a été composé par Louis Inès, et revu et corrigé ensuite par le chevalier de St.-George. En 1712, la gazette de Londres avait annoncé qu'un manuscrit anglais touchant la vie de Jacques II avait été trouvé dans son cabinet après sa mort. Au reste, il est certain que c'est dans le dépôt littéraire de Carlton-House que le docteur Clarke a puisé les éléments de son estimable *vie de Jacques II*, publiée en 1816, et traduite par Cohen en 1819.

Dans le *traité des matériaux manuscrits de divers genres d'histoire*, par M. Monteil, on trouve cette observation, à l'occasion d'un volume de mélanges : « Parmi les enchérisseurs, plusieurs voudront ce manuscrit pour le manifeste relatif au rétablissement du roi Jacques II sur le trône d'Angleterre. » Le docte paléographe connaissait tout le prix attaché aux écrits de ce souverain déchu.

Dans ce siècle, le cercueil de l'exilé de 1688, a été retrouvé, il est vrai, non loin d'un palais vide, et d'une abbaye profanée; mais qu'est-il donc devenu le précieux legs que garantissait la loyauté du père Louis Inès? Hélas! on ne peut que regretter vivement, comme l'a observé un profond écrivain dont le nom mérite à jamais la reconnaissance des amis de l'histoire, (*) la perte des manuscrits originaux, résultat primitif et fidèle des impressions de leur auteur. Toutefois, on aime à s'enquérir des causes de cette perte fatale, et jusqu'à quel point a été mis à exécution le décret de la convention qui ordonnait la destruction de tous les documents propres à rappeler le souvenir des Anglais parmi nous.

(*) M. Guizot.

Lorsque les premiers résultats de la tourmente révolutionnaire eurent fait appréhender aux esprits prévoyants, les sinistres conséquences qui allaient bouleverser la France abusée, le père Gordon était principal du collége des Ecossais. Lord Gower, ambassadeur d'Angleterre, avant de quitter Paris, lui proposa de mettre en lieu de sûreté, hors du continent, les manuscrits de Jacques II. On ne sait trop pourquoi cette offre ne fut pas accueillie ; peut-être le père Gordon espérait-il des jours meilleurs, et cependant il ne tarda pas à partir lui-même, pour la Grande-Bretagne, laissant sa maison entière sous la direction d'Alexandre Inès, son compatriote. A cette époque, Grégoire Stapleton, né à Carlton, dans le comté d'York, était président du collége anglais, à St.-Omer. Il paraît qu'avant de s'éloigner de notre pays, il se rendit auprès de son collègue, de Paris, et que celui-ci, songeant alors à l'avenir menaçant, et l'ayant consulté sur les moyens de préserver les volumes confiés jadis à l'un de ses prédécesseurs, aurait reçu de ce dernier l'assurance que s'ils parvenaient à son établissement peu éloigné des côtes, il lui serait facile de les introduire dans leur patrie. On assure, qu'afin d'éviter les soupçons, la caisse, soigneusement fermée, fut adressée, par une voiture publique, à un français, ami du supérieur, et cachée provisoirement dans un cellier, ou dans une cave. Enfin, la catastrophe est ainsi racontée : le détenteur de cette caisse, avant qu'on pût trouver une occasion pour l'embarquer, fut mis en prison comme suspect d'incivisme, prétexte assez ordinaire à l'austérité démagogique, ou peut-être à cause de ses liaisons avec le collége anglais. Sa femme, redoutant les effets terribles d'une visite domiciliaire, et connaissant sans doute l'indicible impression que pouvait produire sur la face des nouveaux Brutus, l'aspect inattendu de couronnes royales et de fleurs de lys, respectable emblême usurpé par Edouard III, et que Napoléon, et surtout

les nobles et sages représentations d'un prétendant malheureux et réfugié, firent disparaître de l'écusson britannique, arracha avec empressement les riches couvertures et les détruisit. Que ne s'arrêta-t-elle après cette opération dictée par la prudence, et que pouvait-elle craindre de quelques liasses, alors sans valeur, et auxquelles n'auraient rien pu comprendre les inquisiteurs eux-mêmes? Mais non, à peine les manuscrits anglais, dépouillés de leur enveloppe brillante et dangereuse, sont-ils réunis dans un large paquet, et enterrés dans le jardin d'une maison de campagne, que cette femme éperdue par les progrès affreux du règne des saturnales, ne trouve plus le sommeil depuis ce recélement inoffensif; et l'esprit troublé, elle exhume d'une main tremblante et livre aux flammes avec une fatale précipitation, ces écrits qui avaient coûté tant de labeurs et qui, aujourd'hui, seraient payés au poids d'or.

On se demande comment M. Stapleton en partant de St.-Omer n'a pu se faire suivre du dépôt sacré que lui avait remis Alexandre Inès? Les graves circonstances du temps lui en auront sans doute démontré l'impossibilité. Il fit un voyage à Douai pour conférer avec les Bénédictins anglais de cette ville. A son retour, le farouche Billaud-Varennes ferma, en août 1793, les portes de son établissement, et mit en état d'arrestation tous ses professeurs. Il circula librement néanmoins et sans le moindre obstacle dans l'intérieur de la place; mais quelques jours après la bataille d'Honschoote, il fut envoyé à la citadelle de Doulens, puis ramené et transporté avec quelques-uns de ses confrères sur des chariots au lieu de l'embarquement par de braves cultivateurs de Houlle; et là, pour réponse aux regrets de ses conducteurs, il s'écria en déplorant le destin de la France : « Nous vous laissons l'arbre de la liberté ! » M. Stapleton rencontra une généreuse hospitalité dans la maison fondée à Ludworth-Castle,

par M. Weld, ancien élève du collége anglais de St.-Omer, et qui servit naguère de refuge aussi à un auguste banni. Quels rapprochements, quels exemples et quelles réflexions si les mémoires de Jacques II y avaient été délaissés !

Il résulte encore d'une lettre de M. Alexandre Cameron, évêque catholique d'Edimbourg, en date du 2 mars 1808, adressée à lord Holland, qui voyageait alors en Europe pour recueillir des matériaux littéraires, et qu'il transmit à Fox, son oncle, pour être insérée dans son *histoire des deux derniers rois de la maison de Stuart*, que les détails qui précèdent faisaient partie du compte-rendu, en juin 1802, de l'événement à M. Inès qui les raconta à l'évêque d'Edimbourg; que celui-ci témoigna le désir qu'on pût constater les faits par un procès-verbal authentique; que des renseignements furent pris à St.-Omer, mais sans résultat, et qu'enfin M. Inès devait se rendre lui-même dans cette ville pour y lever tous les doutes, lorsque la mort l'arrêta dans ce projet que la guerre ne permit pas d'ailleurs d'exécuter. On voit en outre dans cette lettre curieuse, que le détenteur des manuscrits de Jacques II se nommait *Charpentier*, que la maison de campagne où leur destruction a été effectuée, était située à St.-Momelin, et qu'un laïc, nommé Thomas Cleghorn, qui avait résidé autrefois au collége anglais, et de la connaissance personnelle de l'ami de M. Stapleton, avait vu les manuscrits en question à St.-Omer, ainsi qu'un autre de ses compatriotes, M. Mostyn. Sous le consulat, M. Stapleton revint sur le continent, pour réclamer du gouvernement français la restitution des biens des catholiques des Iles-Britanniques; avant de partir pour Paris, il voulut s'arrêter à St.-Omer; hélas ! il ne put supporter les changements que l'hydre révolutionnaire y avait opérés, et après avoir jeté avec désespoir un dernier regard sur sa belle demeure si profanée, il tomba malade et mourut en cette ville,

le 23 mai 1802, âgé de 54 ans, étant alors évêque de Hiero-Césarée et vicaire-apostolique, *in parte mediâ*, en Angleterre. Sans doute que son premier soin à son arrivée avait été de s'enquérir des manuscrits qu'il n'avait pu jadis emporter, et qu'ayant acquis la certitude de leur perte irréparable, on peut croire qu'il en avait tracé à M. Inès le récit que l'on retrouve dans la lettre mentionnée par Fox.

Une autre circonstance qui confirme l'anéantissement de ces mémoires, c'est que le chargé d'affaires des propriétaires du collége anglais, n'en a jamais entendu parler, soit dans la vente qu'il fit faire de la bibliothèque de M. Stapleton, au profit de M. l'abbé François Tuite, son légataire, soit dans les relations diverses qu'il eut avec les administrateurs anglais, après la restauration, concernant leur rentrée en possession et jouissance de leurs biens mobiliers et immobiliers non vendus. M. Mostyn quitta St.-Omer en 1793, en même temps que M. Stapleton. En 1797, MM. Tuite et Cleghorn, *ci-devant administrateurs du collége anglais*, furent autorisés à faire le voyage de St.-Omer, mais on les obligea à rester à Calais. En 1804, M. Butler de Lincoln's Inn, auquel ces derniers avaient fait la confidence de l'arrivée des manuscrits en cette ville, adressa à Fox, un rapport circonstancié de tout ce qui était parvenu à sa connaissance sur cet intéressant sujet. MM. Tuite et Cleghorn se trouvaient, le 9 avril 1816, à St.-Omer, en vertu de la loi qui avait restitué les colléges de leur nation. Que sont devenus MM. Mostyn, Butler et Cleghorn? L'abbé Tuite, le légataire du dernier président du collége anglais de St.-Omer, et depuis, vicaire-général de l'évêque catholique de Londres, existe-il encore? « L'histoire du prince Edouard, dit Voltaire, a échappé entièrement aux recherches de ceux qui ont volé, défiguré et vendu une partie du manuscrit. » Mais tous les faits sont-ils bien éclaircis, et la

postérité a-t-elle enfin une preuve irrécusable de la ruine des mémoires de Jacques II ?

A l'appui de la lettre que Fox nous a fait connaître, doit-on voir dans M. Carpentier-Lemaire, administrateur du district de St.-Omer, en 1793, dont plusieurs fils ont été élèves du collége anglais, et qui possédait une maison de campagne à St.-Momelin, l'ami français de M. Stapleton, désigné sous le nom de *Charpentier* ? Est-ce à M. Carpentier-Lemaire que M. Cleghorn écrivit, en 1802, pour obtenir les renseignements désirés par MM. Cameron et Alexandre Inès ? Est-ce le même que dans la réponse à la demande de M. Cleghorn, l'on désigne comme « un brave homme, affaissé sous le poids des ans et des infirmités, frémissant au premier mot d'une discussion et d'une recherche qui faisait revivre dans sa mémoire ses souffrances passées et qui pouvait selon lui en ramener le renouvellement ? » Quel est l'auteur de cette réponse mentionnée aussi dans l'ouvrage de Fox ? M. Carpentier-Lemaire est décédé le 30 août 1811 ; sa femme et son fils aîné l'ont suivi depuis long-temps dans la tombe.

Il n'existe actuellement aucun fragment d'archives historiques à la mairie de St.-Momelin. L'un des anciens coryphées du régime de la terreur, et qui, lors de la démolition de la chapelle du collége anglais, a vu jeter aux vents les entrailles embaumées de Jacques II, retrouvées derrière une boiserie sculptée, croit que ses manuscrits, restés à la bibliothèque de la maison, ont subi le sort des autres ouvrages de cette riche collection, c'est-à-dire qu'ils ont été pillés ou envoyés à l'arsenal pour les gargousses. Mais il résulte des souvenirs et des renseignements qui nous ont été fournis avec toute la complaisance possible par un membre éclairé de la famille recommandable de MM. Carpentier, qu'effectivement une caisse de livres anglais a été adressée à l'époque dont il s'agit, directement à M. Carpentier-Lemaire, pour être remise à M. de Stapleton, son

ami; que M.-Carpentier-Lemaire ayant alors été détenu, fit transporter cet envoi à sa maison de campagne à St.-Momelin, sur l'avis qui lui avait été donné d'une prochaine visite domiciliaire; que là, le dépôt fut mis dans un endroit secret de la cave, et que peu de temps après, M.me Carpentier instruite des bruits qui circulaient d'une nouvelle recherche dans son habitation à St.-Momelin, et appréhendant, non sans raison, que la découverte de la caisse destinée à M. Stapleton ne compromît les jours de son mari, s'était déterminée à brûler les objets qu'elle renfermait en présence de son fils aîné. Il est donc maintenant hors de doute, et cette certitude n'est pas sans quelque importance historique, que la destruction des mémoires de Jacques II a été consommée dans la commune de St.Momelin.

---

# Histoire de Watten.

## § 1. Position sur l'Aa. — Antiquité.

Autrefois, la mer venait battre le mont de Watten, dont le noyau est de sable et de gravier, et d'où l'on découvre l'Angleterre, dans un temps calme et serein; Ptolomée l'appelait *Itium promontorium*, et alors cette colline était du petit nombre de celles qui s'élevaient au-dessus des eaux dans notre territoire.

Watten, était du temps de César, qui campa sur ces bords lointains, une forteresse essentielle pour protéger les conquêtes des Romains dans cette partie de la Morinie. On a prétendu aussi que cette position avantageuse avait été primitivement possédée par une colonie de Bataves.

Les médailles et les monnaies trouvées dans des siècles différents, plusieurs fragments de ruines, des ancres et quelques débris d'édifices découverts à Watten, en diverses circonstances, ont rendu témoignage de la haute antiquité de ce lieu.

Malbrancq a vu dans la bibliothèque de l'évêque Blaséus à St.-Omer, *bibliotheca Blaseana*, l'ouvrage manuscrit d'un dominicain du premier siècle de cet ordre, qui concernait la collégiale de St.-Augustin de Watten. Il y était écrit que vers l'an 1072, les chanoines réguliers de cet établissement, présidant aux fondations de leurs maisons à Watten, y trouvèrent les vestiges d'une petite ville que Jules César avait fait démolir, et quelques débris de forts et de redoutes ruinés par ce conquérant, pour ne point laisser pendant son expédition en Angleterre des retraites à ses ennemis. Suivant ce manuscrit, cette petite ville avait un faubourg et un château; cette allégation est fondée sur le sentiment de Strabon, contemporain d'Auguste, sur les commentaires de César, et sur l'histoire de Flandre de Meyer. L'auteur de ce manuscrit ajoute que de son temps il existait une fondation d'une ancienne forteresse, et qu'il avait vu lui-même près de la montagne des souterrains attribués aux Romains. D'ailleurs, ce qui prouve encore, dit-il, l'antiquité du lieu, c'est que depuis le Portus-Itius jusqu'au Sinus-Itius, il ne se trouvait pas de position plus favorable que le mont de Watten pour protéger le cours de la navigation. (*)

« Dans la commune de Watten, les médailles romaines « se présentent fréquemment sous le soc de la pioche. » (**)

Le mont de Watten est à trente-huit toises au-dessus de la mer, d'après le nivellement géodésique de la méridienne, et sa distance de St.-Omer est de deux lieues.

(*) Mss. de Pigault-Lespinoy.

(**) Mémoires des antiquaires de France. T. 3. P. xxxi

De ce point supérieur, l'œil satisfait contemple une partie du beau pays de Flandre.

Le golphe de Sithieu se retrécit à Watten, qui devient ainsi une espèce de porte ; c'est en effet ce que ce nom désigne ; on y reconnait facilement le mot *gate*, car le *g* et le *w* se permutent, témoins : *William*, Guillaume, *Wascenes*, Gascons, etc. ; ce mot indique toute espèce d'entrée, d'ouverture. (*)

« Le bourg de Watten est en partie renfermé dans une île qu'enveloppe avec l'Aa, un bras de décharge ouvert sur la rive gauche. A la pointe d'aval de cette île, l'Aa se divise en deux bras. » (**)

En 1613, la Colme déborda tellement que les bourgeois de Bergues vinrent au nombre de trois ou quatre cents, avec divers instruments, jusques aux environs de Wattendam, où la rivière avait fait une très-large ouverture. On coupa les bois de St.-Bertin et des Jésuites pour arrêter l'inondation.

Ce fut en 1680, que l'on commença un peu au-dessus de Watten à exécuter le canal de jonction de la rivière de Calais avec l'Aa, pour favoriser le commerce entre les Calaisiens et les Audomarois.

L'an 1681, les états d'Artois mirent en délibération si l'on rétablirait l'ancien canal menant à la rivière d'Aa par Gravelines. On en avait ouvert un par Watten, l'an 1114. La jonction de l'Aa avec la mer s'est faite en 1740. (***)

## § 2. Etablissements Religieux.

Lorsque les pieux disciples de l'évangile eurent soumis notre contrée à un joug infiniment plus léger que celui

(*) Msc. du général Vallongue.

(**) Allent.

(***) Hennebert.

imposé d'abord par les adorateurs de Jupiter, ou les sectateurs des Druides, le mont de Watten fut occupé successivement par plusieurs ermites qui, se construisant de frêles cabanes au milieu des ruines délaissées par les vainqueurs du monde, méditèrent sur les doctrines du salut dans la solitude, et annoncèrent à quelques habitants des marais le Dieu inconnu sur ce roc presqu'inaccessible.

En 874, la dame de Watten, parente du seigneur d'Eperlecques, dota les solitaires de la montagne d'une partie des terres qui lui appartenaient.

Vers la fin du 11.ème siècle, Otfride y vivait en anachorète; aidé par de généreux voisins, il parvint à bâtir sur le sommet de la montagne un petit monastère, où il établit la règle austère des chanoines réguliers de St.-Augustin, que suivirent d'abord quelques clercs venus des environs de Liége.

Divers seigneurs du pays affectèrent des biens considérables à ce cloître édifié sur l'emplacement d'une chapelle dédiée à saint Riquier, le premier cénobite, dit-on, qui y ait séjourné.

Robert-le-Frison a été mis au nombre de ces principaux bienfaiteurs, aussi bien d'ailleurs que les châtelains de Bourbourg. Ce comte de Flandre, imitant la piété de sa mère et voulant montrer avec dévotion sa vive reconnaissance de la victoire qu'il avait remportée sur Richilde, prit spécialement sous sa protection le monastère de Watten par une charte donnée à St.-Bertin, le 8 juin 1072.

Un incendie anéantit cette communauté naissante, en 1081 : on croit qu'il fut occasionné par le feu du ciel. Le couvent eut à supporter encore diverses autres calamités; mais il fut promptement rétabli, et les études religieuses y reprirent plus activement encore leur cours salutaire.

Richement doté par Robert-le-Frison, le monastère de

Watten fut aussi soutenu par les libéralités de Philippe, son second fils, qui d'après une charte appela en témoignage son camérier.

Thierry d'Alsace se montra également libéral envers cette abbaye isolée, au commencement de son règne. Plus tard, à son retour de Jérusalem, il passa le reste de ses jours dans la pénitence et la méditation, au fond d'une de ses cellules, et la mort l'ayant surpris à Gravelines, son corps fut rapporté avec pompe et enterré dans ce refuge modeste. Peu d'instants avant de mourir, en 1168, il y avait fait venir ses trois fils, Philippe, Mathieu et Pierre, et leur avait adressé de sages exhortations. Philippe d'Alsace combla aussi de bienfaits le monastère de Watten.

Robert de Flandre, seigneur de Cassel et de Watten, fut inhumé en cette qualité, en 1331, dans l'église de Watten. Son mausolée était au milieu du chœur.

Il se faisait, le 3 janvier 1417, en faveur de l'évêque des enfants de chœur de l'abbaye de Watten, une pêche dans la seigneurie du châtelain de St.-Omer. De nombreux pélerins s'y rendaient alors et chargeaient d'offrandes l'autel de St.-Gilles « par les mérites duquel plusieurs ont « reçu allégeance de leurs maux. »

L'oratoire de saint Riquier était soumis au monastère de Bergues-St.-Winoc; converti en prévôté ou en abbaye, par Otfride, il fut affranchi de cette dépendance et consacré par l'infatigable Drogon, évêque de Thérouanne, sous l'invocation de saint Riquier, de saint Nicolas et de saint Gilles; le dernier vocable a prévalu.

Otfride administra la communauté de Watten, composée alors de 30 religieux, depuis 1072 ou 1075 jusqu'en 1085. Ce moine, d'une vie exemplaire, fut aidé dans ses généreux projets par l'autorité et la bienveillance de Grégoire VII. On croit que la mère de Robert-le-Frison posa elle-même les premiers fondements de cette abbaye, ou prévôté, car elle porta indistinctement ces dénominations.

Le *Gallia Christiana* mentionne douze prévôts de Watten ; le dernier cité est Philippe de Lannoy, abbé de Ruisseauville, en 1590.

Dès avant cette époque, le chapitre de St.-Omer avait l'administration des biens de cette prévôté, lorsqu'elle était vacante, et en conférait les dignités de prévôt et de doyen. Ce droit avait été donné et confirmé à ce chapitre par Charles-Quint.

La prévôté de Watten fut d'abord supprimée par un bref de Pie IV, du 11 mars 1561, approuvé par Philippe II, et annexée ensuite à l'évêché de St.-Omer, cinq années après l'institution de ce siège, le 20 décembre 1565, à la charge d'entretenir sept religieux, au moyen d'une pension de trois mille florins ; et comme elle avait éprouvé des pertes majeures dans les troubles des Pays-Bas, et notamment en 1577, que les troupes françaises la brûlèrent, elle fut restaurée convenablement en 1592, par l'évêque *Jean de Vernois*.

Au commencement du 17.$^{eme}$ siècle, ce monastère était cependant réduit à un état déplorable. Lanoue, vaillant chef de protestants, y avait tenu garnison, et l'avait ensuite livré aux flammes.

Pour desservir les fondations pieuses, dont plusieurs avaient une observance antique, on y avait placé d'abord des Dominicains, puis des Récollets, mais ils ne purent s'y fixer, et *Blaséus*, évêque de St.-Omer, parvint, le 14 août 1607, à en obtenir la cession, pour des pères étrangers, de la compagnie de Jésus. Les Jésuites anglais prirent possession de l'abbaye de Watten, le 8 août 1611. Ils la réédifièrent et y établirent leur noviciat. Bientôt, ses environs se remplirent de catholiques anglais ; et Jacques I.$^{er}$ en conçut tant de méfiance, parce que ce monastère bâti entre les bois, sur une haute montagne, et qui était la vraie clef de la Flandre, pouvait servir de lieu de réunion à des entreprises secrètes sur ses états, que

le gouverneur des Pays-Bas ne tarda pas à être forcé de les remplacer momentanément par des Jésuites wallons. Les Jésuites anglais, étant revenus à Watten, se retirèrent, le 16 juillet 1667, dans leur refuge à St.-Omer, à cause des incommodités de la guerre.

En 1764, lorsque le parlement eut prononcé l'expulsion définitive de tous les religieux de l'ordre des Jésuites, le noviciat de Watten se retira à Bruges. Un pensionnat pour l'éducation de la jeunesse y fut créé par arrêté du parlement de Flandre, du 19 mai 1765. Dans la même année, les prêtres de la mission anglaise y fondèrent un établissement; mais ces institutions n'eurent qu'une durée éphémère.

En 1768, les propriétés de Watten qui rapportaient encore un revenu de vingt-quatre mille florins, à la fin du 15.$^{eme}$ siècle, furent régies par les soins et sous l'autorité des intendants de Flandre.

Joachim de Conzié, sacré évêque de St.-Omer, en 1769, fut envoyé en possession de tous les biens de l'ancienne communauté de Watten. Il fit démolir les bâtiments, et ne laissa subsister que la tour, vendue pendant la révolution avec ses dépendances, comme domaine national, acquise depuis par le gouvernement avec vingt pieds de terrain à l'entour, et qui est encore reconnue avec utilité par les navigateurs. On dit qu'elle était jadis surmontée d'une flèche. Il est à désirer que l'on prenne les précautions nécessaires pour le maintien convenable de cette *vieille tour* qui rappelle tant de siècles écoulés. « Quand la réforme eut opéré en Angleterre la destruction des abbayes, on comprit la nécessité de conserver au moins le souvenir de ces établissements historiques. » (*) Non loin de ses débris, à quelques pas du moulin qui domine la descente

(*) Leglay.

de la colline est un plateau consacré actuellement aux danses joyeuses des villageois des environs. (*)

Si vous osez monter au haut de cette tour délabrée, vous jouirez certainement d'une vue à la fois étendue et bocagère, et de toute manière charmante.

Un procès s'était entamé sur les biens dépendants de la maison de Watten, entre les administrateurs du collége anglais de St.-Omer et divers prétendants, contre l'évêque de cette ville; différents mémoires furent publiés à cette occasion, et l'on y discuta longuement, dans l'intérêt de la mission anglaise et de l'éducation des jeunes catholiques de cette nation, les raisons pour ou contre l'incorporation de Watten à l'établissement principal de St.-Omer; les demandes des administrateurs du collége furent déclarées mal fondées, et l'évêque, ayant prouvé que la maison de Watten n'avait jamais appartenu au collége anglais de St.-Omer, ni formé un collége particulier, et qu'elle n'était devenue vacante que par l'expulsion des Jésuites, il eut seul, pour l'avantage de son diocèse, la libre disposition de ces propriétés, qui, dans le siècle précédent, formaient encore un des plus forts revenus du chapitre de St.-Omer. Toutefois, l'opinion publique ne ratifia pas entièrement cette décision. (**)

L'église actuelle de Watten est au bas de la montagne, à peu de distance de la rivière; elle est toujours sous l'invocation de saint Gilles, mais c'est en vain que l'on y chercherait quelque vestige du tombeau de Thierri d'Alsace.

(*) « La prévôté de Watten fut plus tard réunie à l'évêché de cette ville. Aujourd'hui elle n'offre plus, en grande partie, que des ruines, au milieu desquelles cependant on a rajusté d'abord un pensionnat, puis une maison de campagne, appuyée au nord à quelques restes de son église et à sa tour carrée, bâtie de pierres blanches, qui domine le pays et sert aux marins de point de reconnaissance sur mer. »

( Quenson. *Notre-Dame de St.-Omer.* )

(**) On trouve dans la *bibliothèque historique* du père Lelong, n.° 45471, la nomenclature des nombreux mémoires de ce procès.

## § 3. Seigneurie.

Au 13.$^{eme}$ siècle, Gui de Dampierre avait acheté Watten des héritiers de Baudouin d'Avesnes, son frère utérin.

La seigneurie de Watten appartenait, au commencement du 14.$^{eme}$ siècle, à Gilles de Haverskerque. Ce seigneur fut un des commissaires qui conclurent le traité de mariage signé à St.-Germain-des-Prés, près Paris, le 1.$^{er}$ octobre 1323, entre Robert de Flandre, sire de Cassel, et demoiselle Jeanne de Bretagne, fille d'Yolente, duchesse de Bretagne et comtesse de Montfort.

Par lettres du 2 juin 1320, confirmées en août suivant, par Philippe, roi de France, Robert, comte de Flandre, voulant assurer la paix à son pays, et en même temps la concorde et la bonne amitié entre Louis, comte de Nevers, et Robert de Flandre, ses fils, donna à celui-ci, pour sa part et pour tout droit d'héritage, plusieurs sommes et divers biens, au nombre desquels se trouvait la terre de Watten. Après la mort du comte Robert, Robert, son second fils, éprouva de graves difficultés dans la mise en possession des terres qui lui étaient attribuées. Il s'ensuivit un procès très-long qui fut porté plusieurs fois devant le parlement de Paris; enfin, en 1391, la comtesse de Bar, dame de Cassel, qui avait succédé aux droits de Robert, obtint, du duc de Bourgogne, quatorze cents livrées de terre, en extinction de ses prétentions sur les villes de Watten, Bergues, etc. (*)

Le fameux comte de St.-Pol, que Louis XI sacrifia à sa politique et à sa vengeance, possédait Watten.

Philippe de Comines et le père de Charles de l'Ecluse prenaient le titre de seigneur de Watten. En 1592, Eus-

(*) Annuaire du Nord. 1835.

tache de la Viefville, avait cette qualité, et le prince d'Isenghien possédait Watten, en 1698.

Nos archives sont remplies des querelles qui ont éclaté, surtout dans le 14.$^{eme}$ et le 15.$^{eme}$ siècle, entre le magistrat de St.-Omer et les seigneurs de Watten à l'occasion de ponts jetés sur l'Aa, de navigation entravée, de marchandises détenues, de privilèges méprisés et de pêches interrompues.

## § 4. Événements Militaires.

Les annales de Flandre et d'Artois ne procurent guère de documents historiques sur Watten. La ville, qui se forma insensiblement au-dessous du monastère, éprouva à peu près les mêmes vicissitudes que la plupart des communes de la Flandre, arrosées par la Colme ou par l'Aa.

Le récit des événements militaires, partie fatale et obligée qui ne grossit que trop le corps de nos annales dans les siècles précédents, présente ordinairement des attraits à la curiosité, surtout lorsqu'ils se passèrent sur le sol que nous habitons; peut-on d'ailleurs rester indifférent aux combats qui se sont livrés jadis sous nos murs, et aux émotions de gloire et de patriotisme qu'ils rappellent si naturellement ? Watten a été le séjour des Romains et des Preux.

En 1297, Robert II, comte d'Artois, partant de St.-Omer pour son expédition de Flandre, alla loger à l'abbaye de Watten. L'un de ses corps de bataille était conduit par Philippe d'Artois, son fils, et par le comte de Boulogne. C'était ce vaillant Philippe qui se conduisit en héros à la journée de Furnes, mais qui, succombant dans son triomphe, laissa par sa mort une source de divisions si funestes à la France.

On dit que le château de Watten fut brûlé par Robert d'Artois, pendant sa cruelle contestation pour le comté de ce nom ; il le fut certainement quelques jours avant la victoire de Cassel remportée par Philippe de Valois, en 1328, le chef du monastère ayant dédaigné imprudemment de rechercher la protection du roi de France. A l'époque du siège de Calais, en 1347, cette commune fut ravagée indistinctement par des partis flamands et français qui la traversèrent tour-à-tour.

En 1436, Jean de Croï présida à Watten une assemblée de capitaines bourguignons, à l'effet de régler une expédition dans le Calaisis, appartenant encore aux Anglais. Cette invasion n'eut pas un résultat favorable.

Louis XI, après avoir échoué, en 1477, dans sa tentative contre la ville de St.-Omer, licencia une partie de ses troupes qui se répandirent dans les communes environnantes. Watten eut beaucoup à souffrir alors des déprédations de ces aventuriers.

C'est à Watten que le fameux comte d'Egmont assembla, en 1558, l'armée qui devait gagner la bataille de Gravelines. En 1595, les paysans de Watten et des bords de l'Aa firent un grand carnage de pillards qui sortaient souvent alors des garnisons françaises d'Ardres et de Calais, pour dévaster nos frontières.

Le 6 novembre 1625, la princesse Isabelle arriva dans la ville de St.-Omer, venant de Watten. C'était une belle princesse, d'une représentation majestueuse et d'un visage fort agréable. Le 12, elle retourna à Watten pour examiner par elle-même comment on pourrait fortifier ce lieu, en cas de besoin. Elle visita avec attention le monastère des Anglais.

Pendant le siège de St.-Omer de 1638, le prince Thomas fit allumer du feu sur la tour de Watten, comme un signal de son approche, et trois fois les Andomarois y virent briller le fanal indicateur de l'arrivée de Piccolomini.

Le comte de Fontaine qui s'était rendu à cette époque à Watten pour être plus à portée de ravitailler la place assiégée, et d'en recevoir plus tôt des nouvelles, ayant appris que les Français, après avoir arboré leurs drapeaux sur la petite montagne de St.-Momelin, s'étaient emparés du Bac, se hâta de faire retraite pour ne pas tomber entre leurs mains, rompit tous les ponts et brûla plusieurs maisons attenantes à la commune.

Le 1.er juin, le prince Thomas songea sérieusement à secourir la ville de St.-Omer, et donna l'ordre à ses troupes de marcher de Boubourg à Watten; il y arriva pendant la nuit, et y surprit cent vingt soldats du corps du maréchal de Châtillon qui s'empressèrent de capituler. Au même instant s'avançaient à marches forcées deux mille fantassins français pour les soutenir. Les assaillants furent aussitôt chargés vigoureusement par l'infanterie espagnole, appuyée de dix compagnies de cavalerie, et obligés de rétrograder après avoir laissé un grand nombre des leurs tués le long de la rive, leurs armes et bagages, et au moins mille prisonniers.

Voici de quelle manière cette action se trouve racontée dans les mémoires de Montglat.

« Le 29 mai, le maréchal de Châtillon fit faire un fort à St.-Momelin, qu'il nomma du Bac, à cause que c'était un lieu où l'on passait dans un bac la rivière d'Aa, de laquelle sort un canal qui va à St.-Omer, où il y a un marais par lequel il était difficile qu'il n'entrât du secours dans la ville assiégée. Du Hallier, lieutenant-général, s'empara de l'abbaye d'Ouate (Watten), et le colonel Silar surprit et pilla la ville de Cassel... et comme le fort du bac était de grande conséquence, le maréchal de Châtillon envoya les régiments d'Espagni et de Fouquerolles pour le garder; mais comme ils n'y pouvaient pas aller tout droit à cause des marais, ils furent contraints de tourner à l'entour, et de prendre un chemin

de deux lieues, dans lequel ils rencontrèrent le prince Thomas avec quatre mille hommes de pied, deux mille chevaux et quatre pièces de canon, qui les tailla en pièces, et prit ou tua tout ce qui y était... »

Le 28 du même mois, le prince Thomas fit élever une digue dans l'intérieur de Watten.

Les mémoires de Richelieu indiquent que pendant ce siége, un régiment anglais était logé dans l'abbaye.

Les Espagnols avaient établi quelques fortifications à Watten, pendant les années qui suivirent la délivrance de St.-Omer; mais la guerre loin de se rallentir ayant continué avec une nouvelle ardeur, ce lieu retomba au pouvoir des Français, en 1644.

Le 9 août, le maréchal de Gassion était venu camper avec son armée sur la croupe de la montagne autour de l'abbaye. Cette armée n'était composée que de quatre mille hommes de pied et de deux mille chevaux; mais sur l'annonce de la prochaine arrivée de Piccolomini, elle reçut un renfort de deux mille hommes de pied et de mille chevaux. Le lendemain, la place se trouva prise et tous les postes occupés; puis s'étant rendu maître de deux forts qui tenaient encore sur les deux rivières, le général français devint paisible possesseur de toutes les avenues de sa position, la plus agréable qu'il eût jamais pu rencontrer, « soit pour la sûreté, soit pour la fertilité du terroir, abondant en toutes sortes de grains et de fourrages, et capable de faire subsister gaîment une armée. » — « Il est constant que si le roi voulait ajouter quelque fortification à son assiette naturelle, il n'y aurait ville dans toute la Flandre plus avantageuse pour ses conquêtes et qui incommodât davantage les ennemis. » (*)

La station qu'y firent alors les Français leur occasionna

(*) Vie du maréchal de Gassion.

plusieurs escarmouches sanglantes avec les Espagnols. Le gouvernement donna des ordres pour réparer les forts de Watten, de Wattendam et de Rutz, et envoya à cet effet une somme de cinquante mille livres ; mais on ne trouva ni ouvriers, ni outils pour la confection de ces travaux. On voulut d'abord construire quatre ou cinq bastions au milieu des deux canaux, et près de la pointe entre les deux rivières, mais le terrain était trop marécageux en cet endroit. On éleva avec activité deux bastions *à la tête du haut de l'abbaye*, qu'il eût été infiniment préférable de placer au bas, pour prévenir les inondations de la rivière. Le maréchal de Gassion pénétra ensuite dans la Flandre après avoir laissé Watten, garni de redoutes, dans un état respectable de défense et avec une bonne garnison, sous le commandement du duc d'Elbœuf.

Le bruit s'étant répandu que les Espagnols se disposaient à attaquer cette position, l'armée française y repassa le 3 juin 1645, et alla camper près de Millam. Le lendemain, Gaston, duc d'Orléans, prit quelque repos dans l'abbaye.

L'année suivante, une nouvelle tentative sur Watten s'étant préparée, à cause du petit nombre de troupes qui s'y trouvaient alors, l'intrépide Gassion accourut tout-à-coup à Cassel, s'avança avec trois régiments d'infanterie, et en imposa aux assaillants. Le sieur de Villequier fut ensuite chargé de pourvoir aux nécessités de ce lieu important.

On cite aussi un marquis de Trasegnies comme ayant cherché, mais vainement, à prendre le fort de Watten.

Dans le cours de ces campagnes, de nombreux combats furent livrés sur les bords de l'Aa et de la Colme, avec des avantages variés entre les Français et les Espagnols ; leurs rendez-vous sanglants étaient aux forts de Linck et de Rutz qui furent pris et repris, à Wattendam, au Pont-l'Abbesse et sur le chemin de Cappellebrouck.

Watten était encore au pouvoir des Français, en 1647; quelque temps après, les Espagnols profitèrent de l'absence de nos troupes, et s'emparèrent du fort qu'ils détruisirent.

Turenne, un de ces hommes célèbres qui devaient contribuer à immortaliser le règne de Louis XIV, s'arrêta momentanément à Watten, en 1657; alors, que du haut de la colline, son regard supérieur formait déjà les dispositions qui allaient lui procurer la victoire des Dunes, et qu'il préludait aux conquêtes qui devaient aboutir à la paix des Pyrénées; par ce traité, Watten resta définitivement à la France.

Le 26 février 1677, le régiment du marquis de Villars partit de Calais, et occupa l'abbaye de Watten. L'année précédente, le marquis d'Humières, avait été chargé, après la prise d'Aire, de prendre le fort de Lynck, ce qui fait supposer que ce canton était alors retombé en la possession de nos ennemis. Pendant le dernier siège de St.-Omer, le duc d'Orléans avait envoyé quelques troupes à Watten et à St.-Momelin, pour empêcher toute arrivée de secours par ces passages.

Dans la campagne de 1710, un corps de troupes françaises campa encore à Watten, à l'effet de surveiller les opérations des Anglais.

A la fin de 1735, le maréchal de Puységur fut chargé d'examiner les fortifications des places voisines de Dunkerque, dont la réparation était urgente depuis la démolition de ce port fameux, surtout en cas de nouvelle guerre avec les Anglais. Il demanda le rétablissement du fort et de la ville de Watten dans leur ancien état, et la suppression du couvent et du bois des Jésuites anglais, exceptant seulement l'église. Cet officier n'écouta point les réclamations des religieux et commença à y faire exécuter d'immenses travaux; nous ne pouvons dire, au reste, s'ils ont été terminés, ou s'ils furent détruits par la suite.

Le maréchal de Noailles visita la situation de Watten, le 10 septembre 1742, dans la crainte d'une invasion des Anglais.

Louis XV aborda joyeusement à Watten, dans sa route pour Calais, escorté encore par nos braves Hautponnais.

Il a été long-temps question d'élever de grands moyens de défense sur cette colline; « c'est à Watten qu'il faut placer la clé des eaux, disait Vauban, c'est à Watten qu'on doit fortifier St.-Omer. »

## § 5. Statistique.

Watten était de la châtellenie de Cassel, du ressort du présidial de Bailleul pour la juridiction civile, et de la cour de Thielt pour la juridiction féodale. Cette commune, comprise dans le diocèse de St.-Omer, fait partie aujourd'hui du canton de Bourbourg. Sa kermesse a lieu le premier dimanche de septembre. Sa population, décimée par la peste de 1636, est maintenant de plus de onze cents habitants. Selon un document erroné de M. Desmadry, on n'y voyait, en 1698, que trente-cinq maisons.

Une ordonnance, du 25 février 1833, a autorisé cette commune, qui voudrait appartenir au Pas-de-Calais, à s'imposer extraordinairement pour un presbytère.

Une brigade de gendarmerie stationne à Watten.

Une autre ordonnance, du 16 novembre 1834, classa définitivement *le chemin de St.-Omer à Watten* parmi les routes départementales du Pas-de-Calais, sous le n.° 15.

La confection de cette route était désirée vivement par les Audomarois, à cause de leurs relations réitérées avec la Flandre. L'intervention éclairée de M. Allent, qui a fait avec un si grand succès une étude approfondie du bassin de l'Aa, a été très-utile pour parvenir à ce précieux résultat.

Lors de la réunion du conseil-général, en 1834, un autre de nos zélés et savants compatriotes, M. Quenson, lut une proposition tendante à obtenir les changements nécessaires dans la navigation de l'Aa et la direction de l'écluse de Watten, sujet toujours existant de nombreuses contestations, ainsi que l'agrément d'une plantation de pins sur nos côtes; les conclusions de cette proposition furent adoptées par le conseil.

Dans le 12.ᵉᵐᵉ siècle, les bois de Watten faisaient partie, dit-on, des terres communales de St.-Omer. « Il y a les taillis de Watten qui sont de sept à huit cents hectares, et qui appartiennent au domaine. » (*)

La superficie de Watten est de trois cent cinquante hectares dont cent soixante-quatre en terres labourables, cent dix en prés, douze en vergers, quatorze en bois, cent soixante-dix en pâturages, cinquante-huit en chenevières et deux en fonds d'habitations. Sa culture principale est le chanvre, et l'industrie de ses habitants consiste surtout dans la fabrication des poteries et dans le commerce du chanvre. (**)

L'argile des environs de Watten est très-estimée pour la propriété qu'elle a de se cuire très-bien, et ses briques jaunes sont fort recherchées. (***)

## § 6. Note Bibliographique. — Manuscrit de Brésinius.

Nous terminerons l'histoire de Watten par la mention rapide des écrits utiles et intéressants pour l'histoire de notre pays, de deux religieux de son estimable abbaye:

(*) La France au 19.ᵉᵐᵉ siècle.

(**) Annuaire du Nord. 1835.

(***) Une notice *sommaire* sur Watten se trouve à la fin de l'histoire de Bergues.

Ebrard, né en 1045, dans l'Anjou ou dans la Touraine, a rédigé une chronique du monastère de Watten, entre les années 1080 et 1085, et qui, ne comprenant qu'une période de huit ans, n'en contient pas moins divers faits importants, tant pour cet établissement que pour les annales de notre contrée, d'autant plus que l'auteur en a été le témoin oculaire. C'est dans cette chronique que les Bénédictins de St.-Maur ont publiée dans le tome 3 du *novus thesaurus anecdotorum*, et dans le tome 2 du recueil des historiens des Gaules, d'après un manuscrit de l'abbaye des Dunes, conservé aujourd'hui dans la bibliothèque de Bruges, qu'il faut lire la description de l'abbaye de Watten, à l'époque de son origine et de sa formation.

Louis Brésin est né en la paroisse de Vaudringhem, châtellenie de St.-Omer, le lundi 10 octobre 1519; il eut pour parrain Louis Dausque, qui était peut-être l'aïeul du savant Claude Dausque. Il reçut une éducation soignée, et à l'âge de 44 ans, résidant en la prévôté de Watten, dont il était sans doute l'un des membres, il rédigea ses *chroniques de Flandre et Artois*. Malbrancq, Ferry de Locres et Deneufville ont cité souvent ce chroniqueur, et en ont tiré un parti avantageux. Son ouvrage était en trois volumes in-folio et n'a jamais été imprimé. Il paraît que la première partie du manuscrit est restée entre les mains de Ferry de Locres, à Arras, et la suivante en celles de dom Castellain, notable Audomarois. Le tome 1.er prenait le récit depuis le commencement du monde et s'arrêtait à l'an 1405; le tome 2 le continuait jusqu'en 1482, et le tome 3 le terminait à 1571. D'après une lettre de Chifflet datée de Bruxelles le 26 juillet 1628, le tome 1.er se trouvait alors entre les mains de M.e Filters, avocat en cette ville; Aubert le Mire en a possédé une copie; le tome 2 est demeuré ignoré. Puisse quelque antiquaire de la Morinie le découvrir! Le tome 3, noté exactement sous le n.° 38974 de la bibliothèque du père

Lelong, existe dans la collection de Gaignières, à la bibliothèque royale, où il est indiqué sous le n.° 684.

Ce tome 3, en deux parties, est autographe. Claude Doresmieulx l'avait à Lille dans sa bibliothèque.

La première partie comprend la période de 1482 à 1537, la seconde finit à 1571. Ces deux gros volumes, reliés en parchemin, contiennent huit cent quatre-vingt-douze pages de papier commun, d'une écriture très-fine et assez difficile à lire. On y voit le portrait de l'auteur avec la mention de son lieu de naissance à Vaudringhem, contrairement à l'opinion erronée qui lui avait assigné la ville d'Aire pour patrie, et qui a été exprimée par la bibliothèque belgique, par Sandérus, le père Lelong, Ferry de Locres, l'abbé Coupé et par M. de Smyttère. Sa devise était *tout pour bien*. Son style respire l'amour de sa contrée et semble convenablement adapté au sujet. Cette chronique est un curieux journal d'éphémérides; la narration est plus ou moins rapide selon l'importance des événements; c'est ainsi que le dernier siège de Thérouanne est raconté en dix-sept pages; on y rencontre aussi des détails étendus sur les points principaux de l'histoire de ce pays à la fin du 15.ème siècle, et pendant les deux premiers tiers du 16.ème, entr'autres sur la prise de St.-Omer par le maréchal Desquerdes; sur la destruction d'Hesdin, et sur la bataille de Gravelines. Ces deux volumes, ornés de fort jolies vignettes, renferment en outre diverses complaintes et plusieurs généalogies de familles illustres, des légendes d'abbés et d'évêques, des tableaux de sépultures, et de nombreuses armoiries coloriées, parmi lesquelles on peut remarquer les insignes de Thérouanne entourés de vairs dans le genre du blason de la carte publiée à Paris en 1547 par Jehan de Gourmont, libraire-juré de l'université. La chronologie est toujours exactement placée en marge des pages, ainsi que les noms des écrivains mis à contribution, et Louis Brésin a constaté

lui-même qu'il avait écrit et rédigé ce tome 3 au monastère de Watten.

Watten a été désigné mal-à-propos par Ferry de Locres comme l'endroit natal de Godefroid de Bouillon : « L'heureuse alliance d'Eustache avec Ide, donna au monde ce tant fameux roi de Jérusalem; le lieu de la naissance duquel fust au château de Wattenes, aux environs de la *très-ample et belle ville de St.-Omer*..... » (*) Boulogne a récemment revendiqué avec succès l'insigne honneur d'avoir donné le jour à ce héros. (**)

## Petite Histoire de Ruminghem.

Le village de Ruminghem, situé sur la pente d'un coteau couvert de bois, et d'un aspect très-pittoresque, faisait jadis partie de la Flandre française.

Environné autrefois par les eaux du Golfe Itius, Ruminghem était également habité par les anciens Morins. Diverses voies romaines le traversaient dans la direction de Boulogne et de Sangatte.

L'étymologie de Ruminghem est saxonne; la finale *hem*

(*) Ferry de Locres. Hist. de St.-Pol, p. 15.

(**) Dissertation de M. Hédouin. France littér. t. 4.

On peut voir un charmant dessin de Watten dans le tome 3 de la *Flandria illustrata* de Sandérus; la flèche de l'église a été renversée lors de l'ouragan du 18 brumaire ( 9 novembre 1800 ). Nous n'avons pu découvrir la date de ce monument, parce qu'une partie des archives de Watten a été brûlée pendant la révolution, et le reste transporté, dit-on, à Douai. L'intérieur de l'église n'a de remarquable qu'un Christ supérieurement sculpté.

dans cet idiôme désignait une habitation, un enclos, un village, et la terminaison du mot principal en *ing* est caractéristique d'un participe ou d'un substantif anglais.

On dit que du temps de César, on voyait à Ruminghem un château fort, entouré de larges fossés, placé à huit cents mètres de l'église, et dont l'importance correspondait avec celle des châteaux de Watten et d'Eperlecques.

On rencontrait encore, il y a une vingtaine d'années, à Ruminghem, en creusant, des arbres entiers et des parties d'arbres plus ou moins pourris, découvertes qui semblaient annoncer que de grandes révolutions s'étaient opérées dans le sol du territoire de cette commune.

Au commencement du 14.[eme] siècle, au temps de Robert d'Artois, sous le règne de Philippe V, il est question pour la première fois, dans nos manuscrits, du castel de Ruminghem, et cela pour constater sa ruine. Le connétable de France, accompagné de plusieurs vaillants chevaliers « et de maint autre riche hôme, issirent de la ville de St.-Omer et alerent assegier un castel le signeur de Fienlec qu'on apelle Ruminghem qui siet à trois lieues wes de la ville de Saint-Omer; ils y furent pendant six jours, mais peu d'assaut il y eut; mais à la fin se rendirent puis fist le connestable abattre le castel, puis revint en la ville. » (*)

Ruminghem tomba au pouvoir des Français, le 27 mai 1487; les Espagnols le reprirent le 11 février 1489.

En 1595, les Français enlevèrent de l'église, les cloches qui s'y trouvaient depuis cent vingt ans.

Le 7 août 1637, le magistrat de Saint-Omer sollicita la réparation du fort, comme très-utile dans les circonstances. Le 20 septembre suivant, les Français de la garnison d'Ardres s'emparèrent par ruse de cette commune où ils avaient déjà incendié trente maisons le 16 mai pré-

(*) Msc. n.° 707. t. 2. p. 169.

cédent. Lors de cette seconde surprise, ils enlevèrent cinquante chariots chargés de meubles. Le lendemain, le marquis de Fuentès donna l'ordre au baron de Besenval de débusquer les assaillants de cet endroit, ce qui fut exécuté le 24 du même mois.

Pendant le siège de Saint-Omer, en 1638, le comte Piccolòmini établit son quartier-général à Ruminghem, le 6 juillet; cette position était avantageuse; le père Ange Hendicq alla y trouver le prince Thomas pour lui exposer l'état de la ville, et en obtenir des subsides. Le 2 août 1639, le maréchal de la Meilleraye força le château de Ruminghem à capituler, et le rasa dans le cours de la même année. On cite comme s'étant particulièrement distingué à ce siège, M. de Marigna, officier de mérite.

L'armée Française se reposa à Ruminghem dans la campagne de 1657, après la reddition de Mardick. Pendant un séjour de six semaines qu'y fit alors Turenne, il fit construire des forts sur les bords de l'Aa, y jeta des ponts et rendit les canaux navigables.

Ruminghem, actuellement du canton d'Audruicq, relevait, avant 1789, du présidial de Bailleul. Il avait une coutume particulière. Sa paroisse était du diocèse de Boulogne.

Sa kermesse est fixée au premier dimanche de juillet. Sa population s'élève au-delà de 1000 habitants. On y comptait 147 maisons en 1807. Sa superficie est de 962 hectares.

Sur la route d'Audruicq, dans l'endroit le plus riant de ce territoire, à l'entrée de la forêt, apparaît une petite chapelle, consacrée par la piété filiale à la mémoire de M. *Bomart*, ancien maire de Ruminghem. Pendant les quarante années d'administration, exercées par ce magistrat, avec autant de zèle que de désintéressement, soit comme grand bailli du comte d'Egmont, soit comme

président du district de Calais, ou bien dans ses fonctions municipales, il a rendu les plus grands services à sa commune et au canton. Ses compatriotes lui sont redevables, entr'autres bienfaits, de la reconstruction de l'église (*) et du presbytère, renversés par les Vandales de 1793.

Des antiquités diverses se trouvent encore parfois, dit-on, dans les débris de l'ancienne tour du château.

M. Bomart a dépensé plus de six mille francs pour l'érection de cette chapelle, dédiée à Saint-Louis, son patron, et destinée à sa sépulture. Ses enfants ont achevé généreusement ce gracieux monument octogone, et conservent encore l'espoir d'obtenir un jour l'autorisation d'y faire transporter la dépouille mortelle de leur père. (**)

*Jean-Marie Bomart*, juge-de-paix du canton d'Audruicq, depuis la création des justices de paix jusqu'à sa mort, est encore un de ces hommes honorables qu'on ne peut passer sous silence dans les résumés d'histoires provinciales. Il possédait surtout à un très-haut degré le talent salutaire de la conciliation.

L'abbé Piers de Ruminghem a fait honneur à l'état ecclésiastique et a publié plusieurs ouvrages estimables. (***)

---

(*) La première pierre de l'église de Ruminghem a été placée par M. Coyecques, curé de Notre-Dame de St.-Omer, en 1806. On voit dans le chœur ce chronographe :

HoC ReæDIfICabat pIæ reLLIgIonIs aMor.

(**) M. Joseph Bomart, l'un d'eux, professeur au collége de Bergues, distingué par sa sollicitude éclairée pour les belles-lettres et l'histoire de son pays, est membre honoraire de la société des antiquaires de la Morinie.

(***) Biogr. de la ville de Saint-Omer. p. 269.

Une notice sur Ruminghem se trouve aussi à la suite de *l'histoire de Bergues*, mais moins étendue.

# Description des Iles Flottantes.

Les îles flottantes entre St.-Omer et Clairmarais, sont justement célèbres dans l'histoire. Depuis plusieurs siècles, les principaux géographes les ont signalées d'une manière toute particulière à l'attention publique. « Près de là, on voit, dit Davity (*), un lac qui contient quelques petites îles, pleines d'herbes et d'arbrisseaux, qu'on tire avec une corde que l'on y attache, et par ce moyen on mène ces îles où l'on veut avec le bestail qui y paît, chose non moins véritable que merveilleuse. » Cette petite description est tirée de Belleforest (**), qui laisse la décision aux philosophes, « s'il est possible que la terre, qui est un corps solide et pesant sur tout autre, puisse ainsi nager sur l'eau, comme font ces pièces verdoyantes; » — « et cependant le lac n'a de l'eau assez pour soutenir une si pesante masse de terre, observe Guicciardin, si bien que ces choses, quoique semblent être contre nature, si ne le sont-elles point.... » et il rapporte les explications de Pline sur les îles mouvantes. (***) Boussingault, Moréri, Th. Corneille, de Lamartinière, ont aussi consacré quelques lignes aux îles flottantes de St.-Omer. Divers autres écrivains avant et depuis 1789, ont ajouté à leur renommée en les parcourant eux-mêmes d'un œil

(*) Les états, empires et principautés du monde, 1621. in-4.°.

(**) La cosmographie universelle. 1575.

(***) Description de tous les Pays-Bas. 1582. in-f.°. — Pline hist. nat. l. 2. c. 95. — Description de plusieurs îles flottantes sur un lac de Lydie, dans *le Chroniqueur*, par M. Danielo. t. 4. p. 214.

investigateur, et en les mentionnant dans leurs récits comme des objets d'une attrayante curiosité. (*)

D'après nos archives, en 1278, le marais situé entre le trou de la mer et la maison d'un certain Widoo, s'appelait *Vlote* ou terre flottante.

Les îles flottantes étaient à une petite lieue nord-est de St.-Omer. (**) Couvertes d'arbrisseaux grands et touffus, mais qu'on empêchait de s'élever assez pour donner trop de prise au vent, leur aspect pittoresque procurait une vue très-agréable, en sorte que l'on pouvait s'y reposer doucement à l'ombre et philosopher tout à son aise. Nos aïeux ébahis les voyant manœuvrer sur les eaux du lac çà et là comme des bateaux dociles et chargés de curieux qui s'y livraient quelquefois aux ébattements d'un repas champêtre, les considéraient comme un petit nid de cygnes au milieu d'un vaste étang, regrettaient qu'elles n'eussent pas été découvertes par les anciens, et les regardaient comme une huitième merveille du monde. (***) Ils croyaient aussi que Neptune les avait créées après le déluge :

« Les nymphes soubs les eaux qui flottaient inutiles,
« Pour servir aux humains, ce Dieu en fit ces isles
« Nageantes sur les flots de Sainct-Audomaron. »
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . (****)

Dausque conjecture que ces portions de terre auront pû être détachées par l'impétuosité des vents et liées ensuite par des racines de plantes et de roseaux. Les unes offraient des ronds fort réguliers, pouvant flotter avec plusieurs hommes; les autres ressemblaient à des étoiles ou

(*) Aubert-le Mire. — Sandérus. — Lepetit : chronique de Hollande 1601 : « Entre la ville de St.-Omer et l'abbaye de Clairmarais, il y a des terres plantées d'arbres qui nageut sur l'eau et qu'on mène d'un lieu à l'autre. »

(**) Expilly. 1764.

(***) Délices des Pays Bas. man. n.° 810. — Théâtre du monde 1677.

(****) Vieille chronique.

à des pattes d'oie, symétrisées par la nature, avec un intérieur orné de toutes sortes de verdures et d'arbres de plusieurs pouces de diamètre, rangés ou en berceaux ou en espaliers. (*) Toutefois il n'y faisait point sûr partout, parce qu'il s'y rencontrait des ouvertures et des trous dans lesquels si l'on y tombait, on pouvait périr, les viviers étant fort profonds ; et les îlots n'ayant que deux ou trois pieds d'épaisseur, l'amateur téméraire aurait facilement passé au travers sans pouvoir être secouru. (**)

Cependant ces îles, dont plusieurs avaient une longueur de cent mètres de superficie et que l'on pouvait comparer aux trains de bois flottants que la Seine voiture à Paris, ne s'enfonçaient jamais malgré la foule des promeneurs et le poids des bestiaux. (***) Le poisson était très-abondant, (****) dans cette espèce d'achipélage dont la surface formée par l'entrelacement des joncs et des plantes aquatiques, ne tenait au sol que par des racines filamenteuses et voguait sur un fond humide et vaseux. En hiver, il se retirait sous ces types légers mais naturels de la mobile Délos, couverts d'un terreau spongieux, (*****) et pour le pêcher, les Hautponnais plaçaient un filet à côté, faisaient couler l'île dessus, et lorsqu'ils jugeaient que le poisson avait pu s'engager dans les mailles, ils repoussaient l'île à sa place et retiraient à eux le filet. (******) On faisait ordinairement naviguer les îles flottantes pendant l'hiver depuis la fête de saint Michel jusqu'au mois de mai ; pendant l'été, elles étaient libres et détachées, et le vent les poussait tantôt d'un côté et tantôt d'un autre. (*******) Les étrangers qui venaient à St.-Omer

(*) Pellisson.
(**) Deneufville.
(***) Hennebert.
(****) Bertin.
(*****) Allent.
(******) Lefebvre.
(*******) Deneufville.

avaient la curiosité d'aller examiner ce jeu bizarre de la nature. Autrefois les gouverneurs des Pays-Bas ne manquaient pas de s'y rendre une fois au moins pendant la durée de leur administration.

Charles-Quint et Philippe II, le cardinal Albert et le prince d'Orange, fils aîné du fameux Guillaume; la princesse Isabelle « cet unique bienfait de Philippe II », le prince de Condé, Don Juan d'Autriche, et le duc d'York, depuis Jacques II, visitèrent les îles flottantes pendant leur séjour à St.-Omer.

Au moment où le cardinal Albert s'apprêtait à s'élancer de sa felouque, non sans quelque hésitation, un nautonnier rustique et courbé sous le poids des années, chercha à le rassurer et lui adressa cette harangue naïve qui mérite d'être rapportée : « *Baille ton main, Sire, ten'père mé l'a ben baillée.* » Le prince remercia en souriant ce brave vieillard de son éloquence fleurie; et à l'exemple de Charles-Quint et de Philippe II, il vida galamment une bouteille de vin sur ce radeau chancelant.

Isabelle ne montra pas moins d'intrépidité; et sous les yeux d'un entourage brillant, entraînée au sein des eaux, elle ne rejeta pas la coupe qui lui fut présentée. (*) Pendant le siége de 1638, les Français firent un fort en diligence *dans une petite île* qui était entre le Bac et Clairmarais, et à laquelle aboutissaient tous les canaux par lesquels les Espagnols étaient entrés. (**)

Après la soumission de notre cité aux armes victorieuses de la France, Louis XIV manifesta le désir de faire une promenade aux îles flottantes. Il y fut conduit avec toute sa cour par nos fidèles Flamands. Arrivé au milieu du labyrinthe aquatique, le grand roi s'apprêta à monter sur *la Princesse*, la plus belle de ces îles de forme ronde, couverte de gros arbres coupés par les Espagnols pendant

(*) Dausque-Chifflet.

(**) Mémoires de Richelieu.

le siège, (*) et qui avait douze pieds de circonférence sur quatre ou cinq d'épaisseur. (**) Alors le sieur François Verbreck, Hautponnais, présenta la main à Sa Majesté pour mettre pied à terre, sans être intimidé par les gestes courroucés de plusieurs courtisans qui lui reprochaient son action hardie, quand le roi de France, d'un regard impérieux, imposa silence à ces insipides flatteurs, et leur dit : « Ce sont mes enfants ! » Huit jours auparavant, le 23 avril 1677, le duc d'Orléans, son frère, le héros de Cassel, s'était livré de même au plaisir de cette navigation pleine de charmes. (***) Pendant le séjour de Louis XIV à St.-Omer, les courtisans voulurent examiner à loisir les îles flottantes et descendirent sur deux de ces îles. *La princesse* habitait alors dans un grand lac de la forme du canal de Versailles. Ils en virent une autre sans nom qu'ils appelèrent *Mignonne*. On venait de la faucher et elle était propre comme un boulingrin. Ils firent l'expérience de la percer et de la faire marcher. (****)

Lorsque Louis XV se rendit de St.-Omer à Calais, en 1744, nos infatigables Hautponnais amenèrent sur son passage *la princesse* dans le canal; ce monarque fut frappé de surprise en apercevant une cinquantaine de ces bons Flamands qui suivaient son carrosse d'eau à la nage jusqu'au bac, nageant comme de vrais poissons. Il ne voulut pas leur permettre d'aller plus loin.

En octobre 1781, à l'occasion de la naissance du Dauphin, frère aîné de Louis XVII, les habitants du faubourg se distinguèrent principalement en témoignant leur joie par un feu phénoménal, puisqu'il parcourait la rivière d'Aa dans une longueur d'un quart de lieue avec l'île flottante sur laquelle il était construit.

(*) Lefebvre.
(**) Madame de Flesselles.
(***) Grand cartulaire de St.-Bertin.
(****) Pellisson.

Cette île flottante, ayant été diminuée de huit pieds en tout sens pour pouvoir être introduite dans le canal, ne contenait plus que vingt-quatre pieds dans sa longueur et douze pieds dans sa largeur ; le feu de joie était environné d'arbres fruitiers croissants, encore chargés de leurs feuilles, et d'une infinité de pommes.

Il dura environ trois heures, et pendant ce temps, cette île et le feu étaient menés dans le canal, le long de la Ghyère, et jusques sous les murs de la ville, au grand étonnement des spectateurs, par le moyen des cordes qui étaient attachées aux arbres ; de sorte que l'on voyait une île décorée de feux errants sur les eaux ; et pour peu que cette île s'éloignât, elle offrait un coup-d'œil enchanteur, parce que la réverbération de l'eau représentait encore au-dessous une île et un feu de joie : réjouissance unique et qui n'a pu se voir qu'à St.-Omer. (*)

Le 29 août 1825, madame la duchesse de Berry arriva sur la Ghyère, où malgré la pluie elle monta sur le canot appartenant à la ville, et n'ayant pas tardé à aborder aux îles flottantes, elle descendit comme une autre Isabelle, avec sa suite, sur l'île où l'on avait placé une cabane et un petit troupeau de moutons. Alors une aimable bergère l'y complimenta et lui offrit des fruits, tandis qu'un Robinson flamand apparaissait entre des roseaux, sous les hauts peupliers qui abritaient le bord voisin. On imprima ensuite à l'îlot un mouvement qui parut faire plaisir à la princesse, flattée de l'aspect éblouissant que présentait autour d'elle une flottille de petits bateaux pavoisés, et resplendissants de la parure des dames et de l'éclat des uniformes. Elle quitta enfin ce joli séjour de l'innocence et de la paix, emmenant dans sa gondole la naïve bergère ; et pendant sa douce navigation, les airs retentissaient des acclamations joyeuses de la foule et des sons harmonieux d'une musique militaire. (**)

(*) Almanach d'Artois, 1782.
(**) Feuille de St.-Omer.

M. Devérité a fait connaître, en 1768, que ces îles n'étaient plus guère que de petites parcelles de la grandeur d'une médiocre barque, que la terre en était couverte de mousse, et faisait promptement, jusqu'à un certain point, l'effet d'une éponge pleine d'eau sur laquelle on mettrait le pied.

Hennebert allègue que ces terres mouvantes ne sont point uniques dans la Morinie; André Duchesne avait déclaré qu'il s'en trouvait plusieurs autres dans les marais situés entre Guisnes et Ardres.

Dans les prairies de la Morinie, dit-on, une île se déracina jadis et prit sa route vers l'Océan. Le fanatique à qui elle appartenait, irrité de la voir partir sans ses ordres, lui fit son procès; mais l'avocat de la fugitive le gagna au parlement de la cour de Dublin.

Les îles flottantes sont mentionnées dans le livre *De connubiis florum*, joli poème, plein de grace et de poésie, imprimé d'abord sous le nom du médecin irlandais *Mac Encroë* dans le *Botanicon Parisiense*, de Vaillant, Leyde 1727. (*)

D'où viennent les noms de *Dauphine* et de *Conti* qui s'y trouvent? Toutes nos recherches ont été vaines pour en trouver l'origine, et cette citation est d'ailleurs la seule à ce sujet.

En 1588, Simon Ogier, poète audomarois, dans une épître à l'Aa, a tracé un pompeux éloge des îles flottantes. (**)

(*) « Audomarum contra sic nant Delphinia Contis
Ambæ cespitibus præsignes, fondibus ambæ,
Seque errabundæ sociant per stagna sorori. »

(**) « Pater Aa....... terrasque natantes,
(Quod nusquam invenias) oculis mirantibus offers,
Nam ratium præstant usum celeresque sequuntur,
Quò cupiunt homines, et ducunt flamina cæli.
In quibus umbriferos saltus atque arbore fœtus
Pendentes videas et candida lilia carpas;
Grataque purpureo ducas convivia Baccho;
Et celebres festas hilarato corde choreas.

Claude Dausque de St.-Omer, a publié sur les îles flottantes un traité qui a pour titre : *Terra et aqua seu terræ flottantes.* Tornaci Nerviorum, 1633, 1 vol. in-4.° Cet ouvrage d'environ trois cents pages, est fort estimé des naturalistes. (*)

Vers la fin du siècle dernier, M. de Sauvigny avait préparé l'histoire des Hautponnais et des îles flottantes, mais l'ère régénératrice venait de s'ouvrir, et cet écrivain ne crut pas devoir sans doute mettre alors au jour la dernière partie de *l'innocence du premier âge en France.*

Le général Vallongue écrivait, en 1804, que ces îles diminuaient tous les jours, que la couche de terre devenant de plus en plus épaisse et pesante, elles finissaient par adhérer au sol et formaient des attérissements qui, déjà avant la révolution, étaient loués pour défricher jusqu'à cent livres l'arpent. L'état de ces îles n'a pas été exactement constaté dans ce siècle; Pellisson en avait fixé le nombre à cent, selon les uns, à trois cents selon les autres, sans doute dans les lagunes de Clairmarais, de Salperwick et de Lyzel; Expilly en mentionne seulement vingt-une; les Bénédictins de St.-Maur, dans leur voyage littéraire, n'ont parlé que d'une île flottante; d'après Malte-Brun, les marais de l'Aa se couvrent encore de *petites îles flottantes.* Dellepierre de Neuvéglise avait déjà observé, en 1761, qu'il se trouvait encore de prodigieuses quantités de terres aquatiques près de St.-Omer. *La France pittoresque* (page 316) a donné récemment aussi une description tant soit peu fantastique de nos îles flottantes : « Il en reste encore quelques-unes qui, soigneusement cultivées, produisent d'excellents légumes, et rappellent, à la dimension près, ces fameux jardins flottants que Fernand Cortez trouva sur la place de Mexico. »

Il est certain toutefois que l'on a fait passer beaucoup

(*) Biogr. de St.-Omer. p. 71, 75, 271.

d'îles fermes pour des îles flottantes. Une partie de celles-ci a été convertie en lègres, d'autres ont été brisées à cause des dégats que les promeneurs occasionnaient aux terres environnantes. Le temps enfin en a fait disparaître insensiblement la plus grande partie, et en 1827, d'après le *Conducteur dans St.-Omer et ses environs*, il n'en restait que deux ou trois. C'est alors que fut encore détruit un petit îlot.

A l'extrémité du marais d'Arques, dans la direction de Lysel, et à une distance assez éloignée de l'ancien groupe, stationne encore une île flottante, grande, solide et ornée de plantations diverses. Elle appartient à un brave et docte Flamand du nom de Bertheloot. Il y conduisit le général Curial qui s'amusa à la dessiner.

Maintenant, on peut dire des îles flottantes qu'elles n'ont réellement plus pour elles que leur réputation. Une seule, qui s'efface toutefois chaque année par son enfoncement imperceptible dans les eaux, précisément en face de la tour de St.-Bertin, phare majestueux dans ce marécageux dédale, montre comme autrefois son bouquet de hautes herbes et de broussailles compactes, au fond d'un vivier réservé, et appartenant au maraicher Monsterlet; cette dernière des îles flottantes, que nous avons voulu revoir, porte encore plusieurs saules antiques dont les écorces sillonnées par la mousse conservent néanmoins l'empreinte de chiffres, d'emblêmes divers, et de noms plus ou moins notables de quelques curieux. Charles X n'a pas admiré cette merveille, mais c'est sur ce plateau incertain que Marie-Caroline posa un pied assuré, au temps brillant de sa puissance; son souvenir y est resté vivant, tandis que les génies aériens, les beautés de toute espèce et les sylphes annoncés par les poètes comme les simples habitants de cet endroit, long-temps magique, ont abandonné à jamais cette demeure privée désormais de presque tous ses avantages romantiques.

# Histoire de l'Abbaye de Clairmarais.

## § I. Origine.

Le sol de la Morinie se couvrait de toutes parts de monastères et de pieux édifices; les seigneurs partaient pour la croisade, les comtes de Flandre mouraient revêtus de la robe abbatiale ; les idées de la fin prochaine du monde n'étaient pas encore évanouies dans l'esprit inquiet d'une population qui avait souffert des maux inouis par la guerre, les changements de dynasties, les invasions des barbares, les progrès lents et quelquefois amers de la civilisation, les calamités diverses de la nature courroucée ; les ordres religieux secondaient à l'envi l'impérieux besoin de l'époque : l'étude et la contemplation des choses divines, le recours à celui qui ne trompe pas comme les hommes, l'entrée paisible de l'enceinte vouée à son culte. Les Bénédictins étendaient au loin leur renommée colossale ; les abbayes de St.-Bertin et de Bergues-St.-Winoc, consacrées solennellement, prenaient avec éclat les noms de leurs illustres fondateurs ; un enfant de St.-Omer, établissait à Jérusalem la vaillante milice du Temple, un autre Audomarois non moins célèbre devenait le modèle des hommes d'Etat, et méritait le surnom glorieux de Père de la patrie ; c'est alors que l'enthousiasme religieux pénétra vivement dans notre contrée ; saint Bernard y vint prêcher avec un brillant succès ; déjà il avait institué en Europe cent soixante maisons à l'instar de celle de Cîteaux, et comme s'il avait craint que les solitudes eussent manqué au zèle de ses disciples, il descendit lui-même dans nos marais, et bientôt avec

l'autorisation de Thierry d'Alsace et de Sibille, sa femme, reconnaissants de l'expédition favorable de Syrie, il fit sortir du milieu des eaux l'abbaye de Clairmarais, une des plus réputées et des plus considérables de l'Ordre, par un prodige plus merveilleux encore que l'apparition de celle de St.-Bertin.

Bernard, sans être ministre, gouvernait le monde en sa double qualité de saint et de moine réformateur; (*) en vertu d'une charte du 26 avril 1140, délivrée par le comte de Flandre, il se rendit dans la ville de St.-Omer, (**) et ne tarda pas à poser les premières pierres du monastère voisin, en présence de plusieurs membres distingués de la maison de St.-Omer; (***) ensuite il le plaça sous la garde de douze moines de Clairvaux, avant de quitter le pays des Morins.

Comme il avait contracté une étroite amitié avec *Thomas de St.-Omer*, il lui fit cet éloquent adieu qui entraîna sur ses traces le jeune néophyte : « Vous êtes dans une « erreur grossière, si vous croyez trouver la science chez « les mondains qui prétendent l'enseigner. » (****) Ainsi, aux cris répétés de *Dieu le veut*, « la croix portait son fruit; » les Audomarois ne pouvaient plus être traduits hors de leurs pays pour cause de guerre, (*****) les chrétiens s'affranchissaient insensiblement de la servitude, et l'intérieur des cloîtres s'ouvrait à la voix des hommes studieux ou compatissants qui désiraient employer leurs jours au doux commerce des lettres ou aux paisibles exercices de la charité, nobles qualités qui honorent aussi particulièrement les fastes de l'abbaye de Clairmarais.

(*) Etudes historiques. T. 3.
(**) Devienne, t. 2. Deneuville, t. 2.
(***) Variétés historiques de St.-Omer, p. 37, 38, 249.
(****) Lettres de saint Bernard.
(*****) Charte de 1127.

## § 2. Situation.

On donne communément le nom de *Clairs* à toutes les portions des marais et des tourbières qui sont couvertes d'eau. C'est de là que vient le nom de *Clairmarais*. (*) Cette étymologie appuyée d'ailleurs sur la beauté de nos lagunes, n'a jamais éprouvé de contradictions sérieuses; (**) saint Bernard méditant sur son pieux dessein, avait d'abord examiné attentivement de la tour élevée de St.-Bertin, le site pittoresque qu'il avait choisi, à une forte lieue au nord de St.-Omer, non loin de Watten et en face de Cassel, pour le nouveau temple qu'il voulait ériger au vrai Dieu; (***) les eaux du golfe Itius avaient, pendant des siècles, couvert totalement et rendu presqu'inabordable cette terre séparée encore aujourd'hui même pour ainsi dire du reste du continent. (****) *La grande Mer* et *la petite Mer* de Clairmarais ont encore conservé leurs noms et leur célébrité ; les eaux y sont toujours limpides et claires. Les notions d'hydrographie générale relatives à Clairmarais sont très-intéressantes à consulter. Des fouilles anciennes ont fait retrouver près de cette abbaye, des ancres, des débris de vaisseaux et des squelettes d'animaux marins d'une grande dimension; quelques

(*) Allent.

(**) Dausque. Ce n'était sans doute que pour rendre hommage à la pureté de la conduite de la communauté, que l'on a allégué qu'elle ne s'appelait ainsi que *ob religionis puritatem*. (Jongelinus).

(***) Malbrancq.

(****) « Avant le 9.ᵉᵐᵉ siècle, les bras de l'Aa serpentaient au même niveau dans les marais qui s'étendent du détroit d'Arques à celui de Watten, se perdaient au milieu des inondations presque habituelles, et sur quelques points permanents qui leur ont fait donner le nom de Clairsmarais. » Dans tous les manuscrits de cette ancienne abbaye, et dans plusieurs auteurs on le trouve écrit de cette manière : Clairmaretz, Clairmaresch.

débris de des fossiles s'y voyaient avant 1789 ; il n'est pas rare d'y apercevoir des arbres entiers, seulement à demi décomposés ; on y rencontre en outre des bois de cerfs, de daims, et autres défenses d'animaux qui habitent les forêts. (*) La situation marécageuse de Clairmarais l'a fait considérer quelquefois par les romanciers comme un lieu mystérieux ; « c'est un endroit maudit, hanté par « le démon, je ne sais combien de revenants s'y ren- « dent. » (**) Mais la fiction est loin d'être conforme à l'histoire ; et cette agréable solitude, grâce aux admirables enfantements du génie religieux, n'a été troublée pendant six siècles et demi, que par des hymnes d'amour et de reconnaissance à la divinité, émanées de l'un des ornements de la forme colossale de la catholicité. (***)

## § 3. Communauté.

L'époque précise d'une cité, d'un monument ou d'une institution est souvent contestée par les historiens ; il n'est pas toujours facile de percer le voile qui couvre les origines et d'échapper à l'erreur des faits ; on est obligé

(*) De Smyttère.

(**) Berthoud.

(***) Voici la description qu'en a faite Pellisson, après la prise de St.-Omer, en 1677 : « Le Clairmarais est une espèce de merveille qui n'a guère de semblable. Ces grands canaux qui environnent tout le Haut-Pont sont couverts et entre-coupés mille et mille fois par d'autres petits canaux qui viennent partie de l'Aa où ils aboutissent, partie de l'eau ramassée des terres voisines à la manière de ce pays-ci, partie comme l'on croit d'un reste de la mer même qu'on dit avoir été autrefois dans ce pays comme un golfe... Quoi qu'il en soit, ce grand assemblage d'eau fait une manière d'Océan, non point sale ni bourbeux, mais *clair* et net d'où il a pris le nom de Clairmarais... En cet Océan, se trouve un nombre infini de petites îles vertes dont chacune est un jardin potager, ou un champ de légumes que les Hautponnais cultivent..... »

quelquefois, faute de documents certains, de fonder le récit sur des traditions vagues et incomplètes; néanmoins l'annaliste a rempli son devoir, lorsqu'après avoir consacré ses veilles à une profonde investigation, et débrouillé avec effort une multitude de textes et de dates, il signale des autorités respectables au soutien de l'opinion la plus accréditée qui devient alors autant que possible la vérité historique.

C'est à tort que l'on a prétendu (*) que vers la fin du 3.eme siècle, St.-Fuscien et St.-Victoric avaient élevé à Clairmarais une chapelle en l'honneur de la Vierge, bienfait au reste attribué naturellement à ces premiers apôtres du Christianisme dans la Morinie, car leur mission y a été féconde; on n'a pu également établir plus solidement la tradition qui attribue le commencement du monastère de Clairmarais, en 1128, à Foulques, abbé des Dunes, lequel y aurait d'abord placé des moines bénédictins et l'aurait ensuite cédé, en 1137, à ceux de Clairvaux. (**) La gloire d'en avoir été le fondateur est restée tout entière à Thierry d'Alsace; ce prince le dota en même temps de possessions importantes, et d'une partie de la forêt de Rihoult. Cette maison eut aussi à se louer de la générosité de Philippe d'Alsace pendant sa résidence au château de ce nom.

Parmi ses autres bienfaiteurs, on doit citer d'abord Arnould, comte de Guisnes, lequel fit présent à la communauté naissante de cent mesures de marais qu'il possédait à Muncq-Nieurlet; c'est dans le bois de cette commune qu'Etienne, roi d'Angleterre, et Mathilde, son épouse, comtesse de Boulogne, avaient commencé à construire pour ces moines de Cîteaux des bâtiments dont les derniers vestiges s'apercevaient encore en 1725; mais les religieux de Clairmarais suivirent le noble exemple

(*) Legrand de Castelle.
(**) Gallia christiana.

de ceux de St.-Bertin; ils se refusèrent à toute amélioration temporelle pour ne pas abandonner le séjour chéri où ils s'étaient à jamais consacrés au service du Seigneur. Cette conduite estimable reçut presqu'immédiatement sa récompense : le monastère dont la construction est de 1140, fut confectionné en 1145, enrichi de plusieurs donations considérables et soutenu dignement par celui de St.-Bertin.

Saint Bernard avait pris soin de la conduite de l'édifice; lorsque tous les ouvrages furent achevés, il dédia l'église à la Ste.-Vierge, et y introduisit la pratique d'y chanter en cérémonie tous les samedis le *Salve Regina*; à sa prière, Gunfride, prieur de Clairmarais, homme remarquable par son savoir et ses vertus, consentit à être le premier abbé de Clairmarais. Les annales de cette maison en ont transmis le plus parfait éloge.

En 1166, l'abbé Guillaume transporta le monastère sur un terrain plus élevé, à cent mètres de distance de la première demeure qui était humide et mal-saine, et non loin du bois. Peu d'années suffirent à sa réédification que l'on date de 1170. Dans le siècle suivant, divers membres des communautés voisines, entr'autres le fameux Gilbert, abbé de St.-Bertin, se retirèrent à Clairmarais pour y finir leurs jours dans la vie contemplative.

En 1200, Baudouin, 9.^eme^ comte de Flandre, défendit à ce monastère de construire un moulin; l'abbaye de St.-Bertin qui avait seule ce privilège entre Arques et Gravelines, chercha long-temps à le maintenir intégralement.

Le puits de saint Bernard, entouré d'une maçonnerie de six pieds, renommé par sa profondeur, sa structure solide et sa large ouverture, est de 1172; on le faisait mouvoir à l'aide d'une roue énorme. Les légendes attribuaient à ses eaux des effets salutaires. (*) Il se trouve

(*) Le plus ancien puits connu est de 1126; il existe à Lillers, dans l'ancien couvent des Chartreux; c'est l'origine des puits artésiens. (*Annuaire des longitudes*, 1835).

encore presque intact dans une des pâtures de l'ancien enclos.

Louis VIII confirma, en 1218, comme propriétaire de St.-Omer dont Clairmarais était une dépendance, les donations faites par ses prédécesseurs à cette communauté, ajoutant à leurs libéralités trois cents mesures de bois dans la forêt de Rihoult.

Par lettres du 20 novembre 1375, Innocent accorda à l'abbaye de Clairmarais l'exemption de toutes sortes d'impôts, sous peine de l'indignation du Dieu tout-puissant et des apôtres saint Pierre et saint Paul.

Au commencement du 14.eme siècle, les religieux quittèrent leurs cellules pour se soustraire aux inondations qui accompagnèrent la lutte acharnée des Flamands contre les Français, mais ils ne tardèrent pas à rentrer dans leur solitude. La communauté fut encore momentanément dispersée, lors de la tentative infructueuse de Louis XI, contre St.-Omer, en 1477.

Ce fut un Audomarois, Antoine Decroix, 40.eme abbé, qui répara avec zèle, vers la fin du siècle suivant, les pertes occasionnées au monastère par les Iconoclastes.

Le dortoir et le réfectoire où se trouvaient des lavoirs de marbre d'une longueur extrême, avaient été restaurés somptueusement en 1595 ; on construisit alors la trésorerie, le noviciat et la grande salle abbatiale ; le quartier des étrangers fut bâti en 1626, et celui de l'abbé l'année suivante. Le cloître était cité pour ses arceaux à jour et pour sa colonnade gothique ; le chapitre répondait aussi à la magnificence de l'église ; une inscription poétique au-dessus de l'entrée, avertissait pieusement les religieux de venir assister de leurs prières leurs frères agonisants.

Ce fut encore un Audomarois, Denis Pecqueur, 47.eme abbé, qui parvint par sa constance à effacer la trace du désastre éprouvé pendant le siège de St.-Omer, en 1638.

Embelli par les vastes travaux de George Petquam, 50.e

abbé, et porté au plus degré de splendeur sous Joseph Mailliart, 51.ème abbé, ce monastère qui jouissait de trente mille livres de rente, et dont le chef avait séance aux états d'Artois, resta accablé de charges et de dettes considérables, après le décès d'Antoine Finé de Brianville, 53.ème abbé, qui avait perdu un procès important contre l'évêque de St.-Omer.

Le refuge de Clairmarais, appelé la *maison de Pierre*, était situé à St.-Omer dans la rue du quartier de cavalerie. Une audience publique dans la salle abbatiale y avait lieu chaque mardi.

## § 4. Biographie. — Manuscrits.

Cinquante-neuf abbés, dont quinze avaient pris naissance dans la ville de St.-Omer, ont gouverné le monastère de Clairmarais depuis 1140 jusqu'en 1790. Leur conduite fut exemplaire dans l'intérieur du cloître, digne et honorable avec les abbés des monastères voisins, avec les évêques du diocèse, avec les seigneurs de la contrée; plusieurs même jouirent à juste titre d'une haute considération par leurs talents et leurs productions littéraires. Quelques-uns de leurs moines furent élus au ministère abbatial de St.-Bertin et du monastère des Dunes.

Hubert Raoul, 42.ème abbé, figure parmi les illustres Flamands. (*) Son récit des exploits d'Alexandre Farnèse dans les Pays-Bas, a été publié en 1598. (**) Il était très-éloquent. Il mourut le 21 décembre 1594, âgé seulement de 40 ans.

Morand Blomme, 43.ème abbé, fut gratifié de la mitre, en 1615, et fut surpris par la mort, au moment de la

(*) Gal. christ. T. 3. — J. Marchant. Lib. 1.
(**) Bibl. Belgica.

porter. Simon Ogier a célébré ses vertus et sa générosité envers les sectateurs des muses.

Georges Haffringues, de St.-Omer, 46.ème abbé, fut en 1638, député à Bruxelles, pour solliciter des secours contre les Français ; il rendit alors à sa patrie des services importants, et contribua à sa délivrance. Son monastère ayant été saccagé l'année suivante, il mourut, comme Antoine de Créqui, dernier évêque de Thérouanne, consumé de la tristesse que lui occasionna la profanation de sa demeure chérie.

Bernard Michiels était renommé pour sa piété exemplaire. Il rédigea à l'usage de sa communauté des réglements extrêmement sages.

Joseph Mailliart fut le plus éminent des abbés de Clairmarais. Il était directeur du couvent de Woostine, lorsque, le 9 avril 1677, le duc d'Orléans y prit quelque repos en allant à la rencontre du prince d'Orange. Le prince français, enchanté de sa réception, assura ce moine de sa protection et lui procura la dignité abbatiale, en 1688. Sous son administration remarquable, le monastère de Clairmarais changea entièrement de face. On y vit fleurir les bonnes études, l'amour du travail et le goût des sciences et des lettres. Joseph Mailliart fut nommé trois fois député de la province d'Artois, et se montra constamment zélé défenseur des droits et privilèges de ce comté aux états-généraux. Choisi comme vicaire-général dans la grande assemblée tenue en 1701 à Cîteaux, il prodigua ses soins à toutes les maisons de cet ordre, situées dans les Pays-Bas français. Il combla surtout de bienfaits celle de Clairmarais, et en augmenta honorablement la réputation, les ornements et les propriétés.

Charles-Omer Deschodt, a été le dernier abbé de Clairmarais ; élu le 28 janvier 1787, il fut déporté par arrêté du district de cet arrondissement, le 6 avril 1793 ; ayant obtenu de notre municipalité, un avis favorable, le 17

mai 1800, il revint dans notre contrée, et jouit de quelques années de tranquillité à St.-Omer, où il mourut le 20 janvier 1806.

Le nombre des religieux de Clairmarais qui s'élevait à deux cent vingt, au commencement du 17.$^{eme}$ siècle, n'était plus que de vingt-trois, à l'époque de la suppression de la communauté. André Libersat, chapelain des dames Ursulines de cette ville, décédé en août 1830 à St.-Omer, était peut-être le dernier de ces cénobites modestes qui, consacrant leur vie à la bienfaisance, savaient répandre la consolation dans la cabane du pauvre.

La génération actuelle commence à savoir enfin généralement qu'une des occupations les plus ordinaires des couvents consistait à copier les livres, et que c'est aux travaux estimables des moines que l'Europe littéraire doit en partie la transmission des principaux auteurs de Rome et de la Grèce. Ils s'adonnaient effectivement avec d'autant plus d'ardeur à cette utile reproduction qu'ils étaient persuadés que plus ils confectionnaient de volumes, plus ils avaient droit à la rémission de leurs péchés. Ils espéraient aussi, et on doit leur en savoir un gré extrême, que leurs veilles tourneraient dans l'avenir au profit de la postérité. Certes, sans ces patients copistes, il faut reconnaître, ainsi qu'on l'a dit justement, qu'il nous aurait fallu créer une seconde fois les sciences, les lettres et les arts.

La bibliothèque de Clairmarais, au commencement du siècle dernier, était remplie d'un nombre considérable de manuscrits, dont la plupart contenaient les traités des pères de l'église, et les œuvres diverses de plusieurs autres auteurs ecclésiastiques. On pouvait y compulser aussi quelques recueils de faits propres à faciliter l'intelligence de notre histoire locale. Tous ces manuscrits avaient été transportés au refuge de l'abbaye à St.-Omer, pendant la campagne de 1710; c'est là que les Bénédictins de la

congrégation de St -Maur les visitèrent peu d'années après, pendant leur voyage littéraire ; ils y remarquèrent principalement un traité de Richard de Saint-Laurent, un ouvrage de Guillaume Aleona, dominicain, et surtout une généalogie des comtes de Flandre qu'ils imprimèrent ensuite dans le tome troisième de leurs anecdotes. Ces manuscrits subsistent encore.

Le 6 août 1794, les pontifes de la nouvelle France littéraire constatèrent que le catalogue de la bibliothèque de l'abbaye de Clairmarais contenait deux mille trois cent vingt-quatre volumes imprimés et deux cent soixante dix ouvrages manuscrits. Cent douze de ces manuscrits sont conservés dans la bibliothèque publique de St.-Omer.

Les manuscrits de Clairmarais ont été souvent cités par Malbranoq et Hennebert. Le traité de Richard de Saint-Laurent, *de Caritate et Aliis Virtutibus*, n.° 174, est une superbe production du 13.$^{eme}$ siècle ; on y admire dès le premier feuillet un encadrement revêtu d'or et de belles couleurs, d'où ressortent avec éclat le portrait de Robert de Béthune, 14.$^{eme}$ abbé, et la figure céleste de la sainte Marie de Clairmarais, hommages reconnaissants d'un pinceau exercé.

Le n.° 137 : *Sancti Bernardi epistolæ*, est aussi un magnifique manuscrit du 13.$^{eme}$ siècle ; on y trouve des épîtres adressées par cet illustre fondateur du monastère à Suger, à Alvise, à Léon, abbé de St.-Bertin, et au jeune Thomas de St.-Omer.

La *genealogia comitum flandrensium*, n.° 769, autographe précieux du moine *Bernard* qui florissait à Clairmarais en 1328, avait été communiquée par l'abbé Mailliart luimême à dom Martenne. Ce manuscrit a eu tout récemment quelque retentissement dans la Belgique. (*)

Louis Dutaillis, prieur de Clairmarais, était un des

(*) Mémoires de la société des antiquaires de la Morinie. T. 3. — Catalogue des mss. de la bibl.$^{e}$ de St.-Omer. (Inédit).

calligraphes les plus féconds de ce monastère. Il nous reste six de ses ouvrages ascétiques, parmi lesquels, le n.° 387, portant la date de 1560, renferme quelques particularités curieuses sur l'histoire de St.-Omer. Assurément, il n'est pas inutile de dépouiller les ouvrages de piété des notes historiques qu'ils renferment, et de les signaler ensuite par la publicité, car selon la pensée d'un habile bibliographe de ce département, (*) chacun alors peut connaître facilement les faits épars dans un grand nombre de livres rares et que l'on dédaigne trop de consulter.

Charles-Quint a trouvé deux historiens parmi les moines de Clairmarais : Vignon et Ballin. Ces écrivains estimables relatèrent les principaux faits du règne de ce prince, par reconnaissance sans doute pour l'affection qu'il avait montrée à leur communauté.

François-Jacques Vignon rédigea, en 1561, un *recueil des plus mémorables faits et gestes de l'empereur Charles-Quint*, n.° 800. Dutaillis a fait un pompeux éloge de ce recueil qui ne présente au reste qu'un panégyrique presque continuel de l'heureux rival de François I.er Le manuscrit commence à son avénement à l'empire, et se termine après le récit de la bataille de Gravelines. La moitié de cet ouvrage est relative aux différentes guerres que Charles-Quint entreprit contre les Turcs et les Sarrazins. Les chapitres les plus curieux pour les Audomarois de cette histoire inédite sont ceux qui ont pour titres la *journée de Pavie*, le *siège de Boulogne*, la *destruction de Thérouanne*, les *prises* d'*Hesdin*, de *St.-Pol* et de *Montreuil*, et la *bataille de Gravelines*. Vignon a laissé en outre quelques autres mémoriaux à plusieurs de ses amis. Nous pensons qu'il est mort au commencement du 17.eme siècle.

François-Jean Ballin data, le 23 novembre 1585, *de son petit verger*, le *prologue au lecteur* du *promptuaire de*

(*) Dufaitelle. Arch. du Nord. T. IV. Liv.on 5.

*tout ce qui est advenu plus digne de mémoire depuis l'an 1500*; à partir donc de la naissance de Charles-Quint. Ce recueil, n.° 799, contient quelques documents importants pour les annales de notre arrondissement, entr'autres les récits détaillés des séjours divers de Charles-Quint dans la ville de St.-Omer. On y trouve aussi plusieurs circonstances intéressantes sur la destruction de Thérouanne.

La *bibliothèque historique de la France* mentionne, sous le n.° 18464, le manuscrit suivant : *recueil de ce qui est advenu de plus digne de mémoire depuis l'an 1500 jusqu'en 1585, par Jean Ballin, religieux de Clairmarest-lès-Saint-Omer, in-fol. 3 vol.* « Ce recueil, selon le père Lelong, est conservé dans la bibliothèque de M. le chancelier d'Aguesseau. Charles de Vich, à la page 175 de sa *bibliothèque des Cîteaux* et Sanderus déclarent que Ballin avait fait une histoire, depuis le commencement du monde jusqu'en l'an de Jésus-Christ 1590, en deux volumes, dont le premier est conservé dans la bibliothèque du monastère de Clairmarais, et l'autre a été perdu dans les dernières guerres de France. C'est sans doute un ouvrage différent du précédent. »

Voici le texte d'un ouvrage de la bibliothèque de Mons :

« Recueil de ce qui est advenu plus digne de mémoire depuis l'an de salut 1575 jusques à l'an 1585, quatrième volume. Tout recueilli par Jean Ballin, religieux à Clairmaretz-lès-Saint-Omer. In-fol. pap. msc. du temps. Très-intéressant et contenant beaucoup de pièces relatives aux troubles des Pays-Bas. Ce volume est autographe, et a été possédé jadis par Claude-Bernard Rousseau, auditeur des comptes. »

Les mots suivants écrits sur la page qui se trouve après le titre font craindre que les trois premiers volumes de ce précieux ouvrage ne soient perdus pour jamais :

Ha ! pereat potiùs legum veneranda potestas

Quam tot consumptos noctesque diesque labores
Hauserit una dies flammis ! (*)

M. J. Desnoyers a observé que notre n.° 799 pourrait compléter l'exemplaire de la bibliothèque de Mons. Ce manuscrit est aussi autographe. La chronologie comprend les faits arrivés de 1500 à 1589 ; C'est un in-18 de cent quatre-vingt-douze feuillets sur papier commun.

Notre manuscrit ; n.° 754, des *forestiers*, *comtes* et *comtesses de Flandre*, petit in-folio de cent soixante-huit feuillets, sur papier, offre une grande ressemblance pour le caractère avec le n.° 799. Ce traité commence à Lydéric II ; il contient cent quarante-trois chapitres, et cette phrase indique qu'il a été rédigé du temps de Philippe-le-Beau : « En Flandre ont régné quatre forestiers et trente comtes et comtesses, et c'est monseigneur l'archiduc à présent régnant le 31.ème comte. » Ce manuscrit a été composé par le moine Ballin, et la note transcrite dans le siècle dernier en marge du recto du premier feuillet le fait croire avec assez de vraisemblance. Tels sont les termes de cette note : « Ecrit probablement par dom Jean Ballin, religieux de cette maison, en 1585, qui a écrit un petit livre d'histoire chronologique, depuis 1500 jusqu'à 1589, sur lequel il a mis son nom et il y dit avoir écrit deux autres volumes d'histoire plus amplement, et l'écriture de ce livre avec celui-là est toute la même. Il est fâcheux qu'elle soit si mauvaise. » Ce ne sont pas *deux* mais bien trois volumes dont Ballin a révélé l'existence dans la préface de son *promptuaire ;* « je me suis mis, dit-il (après mon petit devoir fait au service divin, selon ma dévotion et profession), à ramasser une quantité de choses les plus mémorables, par moi traitées plus au long en trois autres volumes.... » Mais que sont devenus ces trois volumes ? Le n.° 754 qui nous a paru être d'un intérêt majeur pour l'histoire de la Flandre et qui comprend

(*) Bul. de la soc. de l'hist. de France. T. 2. P. 480.

les temps antérieurs au *promptuaire*, c'est-à-dire à Charles-Quint, en est un; M. de Reiffemberg a signalé celui de la bibliothèque de Mons ; et ne pourrait-on considérer comme le troisième, cette chronique mentionnée dans le catalogue des manuscrits de l'université de Liège : *recueil de plusieurs entreprises et actions de l'empereur Charles-Quint environ l'an 1540, petit in-8.°* Alors, avec le promptuaire n.° 799, on retrouverait les quatre volumes de l'historien Ballin. Nous venons de découvrir un brouillon d'histoire de l'abbaye de St.-Bertin, écrit dans le siècle dernier : on y trouve des faits arrivés en 1580 et 1581 appuyés sur l'autorité du tome quatrième de Ballin que nous ne possédons plus.

Jean Ballin a été enterré au bout du cloître de lecture, vers l'image de la Vierge en sculpture. Il avait pour épitaphe un tableau de Jésus flagellé fermé de deux portes. Sur la droite était Notre-Dame des douleurs, et sur la gauche était le portrait de l'écrivain près de celui de son patron, saint Jean l'évangéliste. Son tombeau se voyait encore en 1736, mais il tombait en ruines, en 1744.

On compte encore parmi les moines de Clairmarais plusieurs sermonnaires recommandables : Daniel Lavende, Louis Talesius, et Jean Winibroot. — Treselle rédigea, dans le 17.ème siècle, l'ouvrage inscrit sous le n.° 567 : *Leges sodalitates antiquæ.* — Le prieur Louis Hertebaldus, Audomarois, qui sut ménager avec habileté une réconciliation entre les Gantois et Charles-Quint, avait le surnom de *Bouche-d'Or.* Il avait adopté ce symbole : *Soli deo honor.*

Nous n'avons pu malheureusement retrouver la *chronique de Clairmarais* (1098 à 1286) imprimée dans le tome troisième du *Thesaurus* de Martenne et Durand, et dans le tome treizième de dom Bouquet ; elle n'est point au nombre de nos traités de Hugues de St.-Victor, mais elle ne contenait que des listes chronologiques et rien d'indispensable.

Le manuscrit remarquable, où l'on voyait consignés les vers latins à la louange des principaux pères de l'église et cités particulièrement par les deux Bénédictins, a également échappé à toutes nos recherches.

## § 5. Description de l'Église. — Ruines.

Nous sommes redevables à Sanderus de la conservation du plan de l'église de Clairmarais, et à Jongelinus de la description de l'intérieur de cet antique monument de la foi dans ce canton reculé. On sait que les religieux de Cîteaux secondèrent puissamment le noble mouvement d'architecture qui a rendu justement le moyen-âge si recommandable. La *Notre-Dame* de Clairmarais s'éleva et s'embellit insensiblement par le génie de ses abbés ; et les habitants de ce lieu agreste, qui, d'ailleurs, surent constamment réclamer son assistance favorable, lui durent aussi la plûpart des progrès de leur civilisation.

Cette église était vaste et magnifique. Elle avait quatre cents pieds de longueur et quatre-vingts pieds de hauteur. Cent soixante-dix fenêtres y répandaient le jour par trois rangs de vitraux, embellis de peintures qui projetaient une multitude de rayons flatteurs. Les diverses parties de son intérieur étaient ornées de tombeaux, de statues et d'épitaphes des bienfaiteurs et des moines distingués de l'abbaye. Ces épitaphes étaient en général de la plus grande simplicité. Elles relataient les libéralités ou les vertus de ceux qui s'étaient ainsi prudemment préparé une bonne place dans le ciel. On y voyait encore avant la révolution les armoiries de Guillaume III, châtelain de St.-Omer, qui avait puissamment contribué à la construction du nouveau monastère dans la forêt. Ce seigneur, et Ide d'Avesnes, son épouse, étaient en outre représentés sur l'un des murs de cette maison qu'ils avaient choisie pour la sépulture de leur famille.

Le chœur était surtout d'une rare magnificence. Il était pavé, ainsi que la grande nef, de marbre blanc et noir. Les formes avaient été placées en 1437. Son circuit, un des plus beaux que l'on pût voir, comprenait quinze chapelles fermées et ornées de dix-sept autels. Le maître-autel, soutenu par quatre énormes colonnes faites au tour, et dont la dévanture était d'une grande valeur, s'élevait jusques à la voûte étincelante des couleurs diverses de sa surface de marbre. Une aiguille de quinze pieds et d'une seule pierre, s'élançait derrière le sanctuaire orné de tableaux de prix représentant la vie de Jésus-Christ, et montrait, vers le milieu, saint Bernard recevant le lait salutaire de la mère du Sauveur des hommes. Le tabernacle resplendissant d'un granit finement poli et dont la porte était de bronze doré, était orné des effigies en albâtre de saint Bénoit, de saint Robert, de saint Bernard, et de saint Egidius. Le calice de l'abbé était d'un travail précieux.

La tour fut édifiée vers le milieu du 14.ème siècle. Le dôme datait de 1669, époque des travaux extraordinaires de George Petquam, Hautponnais, 50.ème abbé.

Le buffet d'orgues était excellent et remarquable par sa sculpture; il était d'une vaste dimension, et l'on n'en citait pas de plus délicatement découpé, de plus élevé ni de plus harmonieux dans la contrée. L'Audomarois Gilles Dumont, 45.ème abbé, avait fait poser ce chef-d'œuvre en 1632.

Les étrangers admiraient en outre dans cette église, au commencement du 18.ème siècle, les bustes en argent de saint Bernard, de saint Jean et de saint Winoc; ils étaient surtout frappés de son triple portail supérieurement sculpté, de la colonnade élégante qui entourait son vaisseau régulier, de ses chaires alors toutes neuves et d'une ciselure exquise, et regardaient sans cesse la statue de la sainte Vierge, de trois pieds, en argent massif, ainsi que les imposantes figures des douze apôtres, toutes en albâtre

et hautes de sept pieds, introduites encore par un Audomarois, Denis Pecqueur, 47.ème abbé, en 1640.

Une vierge en sculpture se trouvait au bout du cloître de lecture, abondamment garni de tableaux. Qu'est devenue cette petite figure de la divine auxiliatrice, objet constant de l'adoration des pélerins ? Elle avait vu passer les dominations étrangères et les princes divers, les iconoclastes et les apôtres de la raison. Long-temps elle resta seule, dit-on, comme préposée à la garde des décombres qui s'amoncelaient successivement autour de sa demeure délabrée. Son aspect devint sans doute importun, car sa niche est vide maintenant; que n'a-t-elle été emportée au fond de la forêt! Révérée encore sous un vieux chêne, elle aurait continué à consoler le fidèle affligé; mais la main d'un prétendu sage l'aura enlevée furtivement, sans pouvoir détruire toutefois la vérité du christianisme, en y laissant même, par une permission secrète, le souvenir de cette bonne protectrice du monastère, tracé en caractères ineffaçables dans cette inscription touchante que l'on découvre toujours facilement au-dessous d'un encadrement taillé en relief, au milieu de l'entablement de deux arcades :

Sancta maria, mater Dei,
Conserva domum hanc,
Quam possedisti ab initio.

L'église de Clairmarais fut vendue à St.-Omer comme domaine national, le 14 mars 1792, pardevant l'administration du district. (*) Elle était insensiblement tombée dans un grand état de vétusté, et l'on avait justement réuni tous les matériaux nécessaires à sa restauration. Elle était

(*) Le procès-verbal d'expertise de Clairmarais, contenant 64 ares d'immeubles, fut commencé le 13 octobre 1790; la plupart des lots furent adjugés le 1.er juillet 1791, pour le prix de deux cent cinquante-cinq mille quatre cents livres, et revendus définitivement sur folle enchère, le 12 novembre suivant, pour cent soixante-six mille livres; le reste des lots où figurait l'*église*, fut aliéné définitivement le 14 mars 1792, pour la somme de cinquante-sept mille deux cents livres.

surmontée d'un petit clocher. Ses cloches étaient minées ; sa toiture en ardoises. Elle fût démolie aussitôt après la vente, pendant dix années consécutives, et les archives de l'abbaye furent transférées à Arras. Le buffet d'orgues orna depuis l'église de St.-Pierre à Aire. Le mobilier de la communauté avait été préalablement dilapidé.

Les ruines de Clairmarais apparaissaient on ne peut plus romantiques : on n'y abordait qu'après une navigation d'une heure au moins sur des bords rendus déserts par une inepte intolérance, bords autrefois si riants, célébrés avec tant de charme par le poëte Ogier, et que nos voisins d'outre-mer ont visités tant de fois ! (*)

Cependant cette promenade pittoresque resta long-temps comme un lieu propice aux émotions tendres et mélancoliques. Qui n'a vu avec quelque curiosité les murs du vaste enclos de l'abbaye, les beaux bâtiments de la ferme reconstruits en 1676, et les dernières traces d'une architecture gothique qui remontait à 1170, et que les Français avaient respectée en 1477 et en 1638 ? La pelouse dépouillée du monument consacré, l'épaisseur de la forêt, quelques débris gisant ça et là dans les sinuosités de la vallée, les larges nappes d'eaux qui se croisent au bas du promontoire souvent inondé, ont rendu plus que jamais le paysage grave et méditatif.

« Les ruines de l'ancienne abbaye de Clairmarais s'élè-« vent solitairement, *disait*, *en* 1804, *le général Vallongue* ; « par un mouvement involontaire, on revient chercher « de l'œil l'église de St.-Bertin, afin de comparer ses « restes vénérables avec ceux de l'abbaye de Clairmarais. « A travers les grandes brèches que le temps et la main « des hommes ont déjà faites à ces édifices, les rayons « obliques du soleil couchant pénètrent pour la première

(*) « Il ne venait guère d'étrangers à St.-Omer, et surtout de familles anglaises, qui n'allassent promener par eau à Clairmarais. » (Le Conducteur dans St.-Omer et ses environs.)

« fois sous ces longues voûtes maintenant silencieuses... »

La destruction de Clairmarais précéda celle de Saint-Bertin. Hélas ! les moines audomarois ne pouvaient plus secourir alors leurs frères des marécages ; ils n'allaient plus chercher auprès d'eux la paix de la solitude ! En vain, leur ancienne confraternité avait été renouvelée par acte capitulaire du 14 août 1779 ; c'était à la terre étrangère qu'ils demandaient aussi un dernier refuge. Ce n'était plus le vigilant conservateur de Clairvaux qui regardait avec des yeux d'amour le monastère du Bernardin dans la vallée, mais le génie de la destruction qui étendait de toutes parts ses cruels ravages ! Monuments de la piété de nos aïeux, retraites des saints, demeures des princes, chefs-d'œuvre des arts, asiles des malheureux, qu'êtes-vous devenus ? Il est donc vrai, les impitoyables Normands ont visité de nouveau nos bords lointains ! *Stupor et mirabilia facta sunt in terrâ.*

On vit long-temps une chapelle à gauche des deux fausses portes, au-dessus desquelles se trouve l'inscription de la Vierge. Les ménagers des environs y allaient entendre la messe ; on n'y aperçoit maintenant que des morceaux d'ogives, et des pierres grises très-dures qui conservent encore l'empreinte de quelques dates plus ou moins reculées. Il fut question de rétablir cette chapelle à l'endroit de la niche solitaire, sous la direction du vicaire d'Arques ; mais on trouva que la population n'était pas assez nombreuse pour rendre à une pieuse destination ce lieu toujours empreint du sentiment religieux le plus profond.

Si vous pénétrez dans l'ancienne enceinte de l'abbaye, entourée d'un rempart boisé du plus majestueux effet, vous pouvez y interroger les rares fragments de l'église de St.-Bernard, non loin d'un pavillon moderne et nouvellement habité. Vous y découvrirez même des ruines toutes fraîches ; car récemment la forme de cette église se dessinait encore dans le verger. En vain, vous chercheriez aujourd'hui la grille qui entourait le quartier de

l'abbé, et l'imposante avenue de tilleuls et de peupliers dont l'ombrage salutaire protégea pendant tant de siècles les méditations des cénobites. Cette barrière si long-temps respectée est tombée violemment ; ces vieux compagnons du monastère de St.-André-au-Bois ont été abattus ; quelques pans de la muraille du jardin, où le crayon de l'artiste peut reproduire de gracieux reliefs de têtes d'anges, qu'un bras cupide y a grossièrement incrustées ; et dans une pâture à gauche, siège de la grande nef, une colonne en grès de douze pieds, dépouillée de son chapiteau, auprès de laquelle était une croix qui a également disparu, tout contre deux larges piedestaux, et non-loin des arcades extrêmes du chœur d'où semblent se détacher des caractères presqu'effacés ; le vieux portique dédié à la mère de Dieu, puis les deux piliers de l'entrée du cimetière, sentinelles de la mort qu'il n'est aucunement étrange de retrouver debout sur ce théâtre de désolation ; voilà tout ce qui reste de l'abbaye de Clairmarais qui était « *belle au possible !* » (*)

Une vue des ruines de Clairmarais fut placée à l'exposition d'août 1833, à St.-Omer, où elle renouvela des souvenirs attendrissants. Un relief de cette église, dans le genre de celui de St.-Bertin, a été, dit-on, soigneusement conservé.

## § 6. Rihoult.

Le bois de Rihoult était contigu à Clairmarais. Rufus, lieutenant de César, y avait formé un magasin de blé pour ses hommes de mer, et y avait trouvé surtout d'excellents bois de construction pour ses vaisseaux. Bien des siècles après, un château y fut construit ; on dit qu'il appartint au comte Walbert ; Baudouin, de Lille, vint l'habi-

(*) Mémoires de Richelieu. 1638.

ter en 1056, et Philippe d'Alsace y fixa sa résidence en 1164. Il fonda en ce lieu une chapelle, et assura des possessions considérables au chapelain. Après la destruction de cette chapelle, le titulaire fut transféré, selon une note des archives de la chambre des comptes de Lille, au chapitre de St.-Omer, en qualité de chanoine. A son retour de la Terre-Sainte, ce comte tomba sérieusement malade à son château de Rihoult, d'où il se fit transporter à l'abbaye de Dommartin.

Le bois de Rihoult s'étendait depuis Clairmarais jusqu'à Blendecques ; il était si considérable qu'en 1140, on fut obligé de le percer pour y construire l'abbaye de Clairmarais. Nous avons signalé son genre d'utilité aux Romains. En 1538, on y coupa les arbres nécessaires pour soutenir les murs vacillants de St.-Omer. Une ordonnance de Philippe III, roi d'Espagne, en date du 27 septembre 1629, en régla la police et la conservation. Il s'y trouve maintenant, ainsi qu'à Clairmarais, une infinité de couleuvres.

Le château de Rihoult, dont on apercevait encore plusieurs vestiges dans le siècle précédent, était en arrière du Neuf-Fossé et à l'entrée du bois.

En 1180, Rihoult fit partie de la dot de Philippe-Auguste. Plusieurs comtes d'Artois y résidèrent. En 1303, dans un bosquet devant ce château, un grand nombre de Flamands, d'Ypres, chargés de butin, y furent massacrés par les Français.

Robert d'Artois s'empara de ce château en 1339 ; mais il fut obligé de le délaisser presqu'aussitôt. Quelques années après, les Flamands le démolirent, lorsqu'ils cherchaient à aider les Anglais dans le siége de Calais. Dans les guerres du 17.^eme^ siècle, ce lieu fut pris et repris par les Français et les Espagnols.

En 1650, il fut question d'y établir un fort royal ; mais le magistrat de St.-Omer s'opposa vivement à ce

projet, comme inutile et même dangereux, la ville ayant résisté avec succès aux Français en 1638, et ne pouvant être assiégée que par une puissante armée.

## § 7. Chronologie.

La petite commune de Clairmarais a été le théâtre de plusieurs événements que l'histoire doit enregistrer dans ses fastes.

Nous trouvons d'abord en 1140, époque de la fondation de l'abbaye, le grand nom de saint Bernard, entraînant à des merveilles pieuses le comte de Flandre et les seigneurs de la maison de St.-Omer; puis, cinq ans avant la reconstruction du monastère dans la forêt, nous apercevons le célèbre Thomas Becket se confiant à son tour à la loyauté des Morins, et dans une froide journée de l'hiver de 1165, venant en pélerin proscrit à travers cinq lieues de fange marécageuse, demander à St.-André-au-Bois un asile protecteur de son indépendance et de sa vertu.

Robert I.er, comte d'Artois, visita Clairmarais en 1241; il fut édifié de la conduite régulière des religieux et les félicita de leur excellente réputation.

En 1302, dans la guerre longue et sanglante des Français contre les Flamands, Guillaume de Juliers essuya une défaite entre Arques et Clairmarais où il perdit quinze mille hommes. Ce prince logea alors à Scoubroucq, dépendance de l'abbaye.

Peu de temps avant la bataille de Cassel, gagnée par Philippe de Valois, ce prince posa sa tente royale près de la forêt, non loin de l'abbaye, au-dessus du vignoble, et entra en Flandre après quelques instants de repos.

Guy V de Châtillon, 21.ème comte de St.-Pol, concéda, en 1360, à cette abbaye, la justice et la seigneurie vic

cemtière que la maison de Châtillon possédait dans les terres, les bois et les prés du comté de St.-Pol.

En 1477, Louis XI occasionna la seconde reconstruction du monastère, car il y détruisit tout, *prœter loca regularia*. Les propriétés de l'abbaye éprouvèrent alors d'immenses dommages. L'église seule échappa à la dévastation de ce roi cruel, mais deux mille livres de plomb en furent arrachées.

Les Anglais ne furent pas étrangers aux événements historiques de Clairmarais : on y a montré long-temps *le mont des Anglais*.

Après la perte de la bataille de Gravelines, en 1558, un grand nombre de Français furent tués dans les bois de Watten et de Clairmarais. Quelques-uns des fugitifs durent la vie à la généreuse hospitalité des moines, entr'autres Villebon, lieutenant du maréchal de Thermes, et le vaillant Montluc.

Les premiers ravages des iconoclastes éclatèrent dans l'Artois en 1566. Une bande effrénée d'artisans, de bateliers et de paysans entremêlés de prostituées, de mendiants et de vagabonds, vociférant le saint nom de liberté, si incompatible cependant avec les passions vicieuses, à peu près au nombre de trois cents, armés de massues, de haches, de marteaux, d'échelles et de cables, quelques-uns même d'arquebuses et de poignards, tombèrent avec une rage fanatique sur les hameaux et les villages des environs de St.-Omer, arrachèrent de vive force les portes des églises et des couvents qu'ils trouvèrent fermés, renversèrent les autels, brisèrent et foulèrent aux pieds les statues et les images des saints; insensés qui dans leurs projets aveugles de réforme prétendaient fermer des retraites précieuses à ceux qui ne voulaient pas du monde ! Le conciliabule de ces iconoclastes se tint près de l'abbaye de Clairmarais; le magistrat de St.-Omer s'empressa de faire connaître leur arrivée au gouvernement qui envoya en toute hâte dans

cette ville la compagnie du comte d'Egmont, pour tenir en échec cette horde dévastatrice.

Pendant les troubles qui éclatèrent à St.-Omer en 1577, entre les Orangistes et les partisans de la domination espagnole, l'abbé Antoine Cantolen s'opposa avec fermeté au sinistre dessein des révoltés. *Descoult*, un de leurs chefs, s'étant présenté avec quatre cents hommes devant l'abbaye, ne put en obtenir l'entrée que pour lui et ses amis; on lui déclara toutefois qu'on donnerait des rafraîchissements à sa troupe, mais qu'on ne pouvait la recevoir. Descoult désappointé essaya d'escalader les murs; mais le courageux abbé fit retentir la cloche d'alarme; bientôt les fidèles paysans accoururent avec ardeur de toutes les habitations voisines, et le perfide iconoclaste fut obligé de quitter cet édifice révéré.

Le 14 novembre 1625, la princesse Isabelle visita l'abbaye de Clairmarais. Le 29 mars 1637, le comte d'Issembourg, gouverneur général de l'Artois, assista à un festin dans l'intérieur du monastère où il conversa long-temps sur la différence du caractère, des usages et du costume entre les Audomarois et les Hautponnais.

Les Français qui, depuis la fin du siècle précédent, avaient fait plusieurs excursions sur le territoire de Clairmarais, s'y présentèrent en force pendant les opérations du siège de St.-Omer en 1638. Le 28 mai, le maréchal de Châtillon fit attaquer Clairmarais par trois mille fantassins commandés par le colonel Langeron. La petite garnison du poste se défendit avec vaillance et la résistance fut obstinée. Enfin cette poignée de braves, forcée dans ses retranchements, parvint à gagner l'église où elle tint encore quelques instants. Là, ne pouvant arrêter plus long-temps les efforts redoublés des assaillants et poursuivis de position en position jusque sur les voûtes, les Espagnols, cruellement décimés et manquant de poudre, consentirent à se rendre, mais sous la condition expresse

de se retirer avec les honneurs de la guerre, armes et bagages et mêche allumée; cette capitulation fut acceptée et peu après indignement trahie, car à peine les assiégés descendaient-ils, qu'ils furent désarmés et conduits à Aire. L'abbaye ayant ensuite été pillée, ses meubles et ses ornements les plus précieux furent envoyés à Ardres; Langeron cependant restitua la bibliothèque et les reliques; les orgues furent aussi respectées ainsi que les cloches, mais tous les tableaux et l'horloge disparurent. Les Français, inquiétés continuellement dans leur conquête, l'abandonnèrent le 15 juillet suivant. Ce récit est puisé dans les annalistes flamands et artésiens, mais d'après *les mémoires de Richelieu*, les Français qui ne pouvaient reconnaître les marais environnants sans être en possession de l'abbaye de Clairmarais, y établirent l'un de leurs principaux quartiers. « On fit mettre des sentinelles à toutes les avenues, dit-il, « pour conserver l'église et les lieux claustraux, et s'étant « trouvé qu'un sergent qui avait été commandé pour pren- « dre garde à ce que rien ne fût gâté, lui-même avait « rompu quelques portes, le maréchal le fit pendre à « celle de l'abbaye avec un autre soldat qui fut trouvé « saisi de deux chandeliers d'église : cela étonna tellement « les religieux qui étaient dans cette abbaye qu'ils croyaient « être parmi leurs amis, et protestaient de publier par- « tout que les troupes de leur pays les avaient plus mal- « traités que celles du roi. » Selon cette version, Clairmarais avait été défendu environ une heure par deux cents soldats wallons et cinq capitaines. Montglat dit que le monastère endura alors quelques volées de canon, et qu'à cette attaque, « Campi, capitaine au régiment de Navarre, perdit le bras. »

L'abbé Georges d'Affringues, devint l'année suivante, le 19 juin, la victime du ressentiment de quelques partisans ennemis. Une troupe de forcenés se précipita dans la cour du monastère en vociférant des cris de meurtre

et de dévastation; les bestiaux, les meubles et les voiles même du moulin de Clairmarais furent emportés, et l'abbé, échappé miraculeusement aux coups de ces furieux, s'affecta profondément du nouveau désastre de sa maison, et succomba bientôt à une maladie de langueur.

Le 16 octobre suivant, le prince Ferdinand d'Autriche, cardinal Infant, gouverneur général d'Artois, chassa en toute sécurité dans le bois de Clairmarais.

Les Français s'emparèrent de nouveau de Clairmarais en 1644, qu'ils évacuèrent à l'approche de Piccolomini. Ils y retournèrent momentanément en 1647, lors de la vaine trahison de Calmont. Leur état-major s'y tenait en observation.

Diverses fortifications furent exécutées, en 1670, au monastère qui passa néanmoins définitivement sans perturbation sous la domination française. Pendant le siège de 1677, le duc d'Orléans se rendit de Blendecques à Clairmarais. Il fortifia ce poste qu'il trouva fort important, et y laissa un bataillon du régiment de Conti, sous M. de Lare, mestre de camp.

Ce fut l'abbé de Clairmarais, Georges III, qui harangua Louis XIV, à la porte d'Arras, lors de l'entrée triomphante de ce prince dans St.-Omer.

Clairmarais dépendait-il de l'Artois ou de la Flandre? Cette question fut long-temps agitée. Des commissaires respectivement autorisés s'assemblèrent à l'abbaye le 5 mars 1607, à l'effet de débattre et de terminer cette affaire majeure, mais se retirèrent sans avoir pu la résoudre. La superficie totale de la commune de Clairmarais, sujette à une extraction considérable de tourbes depuis un temps immémorial, est de deux mille soixante-dix-neuf hectares. On y trouve d'excellents pâturages. Elle faisait partie, en 1789, du bailliage et du diocèse de St.-Omer. Elle peut contenir actuellement environ trois cents habitants et cinquante feux. Cette population est

assez élevée pour ne pas tarder plus long-temps à lui accorder un ministre du culte.

# Saint Thomas de Cantorbéry dans la Morinie.

## § I.

Le fameux différend de Henri II et de Thomas Becket, relativement aux immunités ecclésiastiques, est un des événements les plus importants de la seconde partie du 12.eme siècle. Thomas de Cantorbéry et Suger sont certainement au nombre des plus grandes et des plus nobles figures du moyen-âge ; tous deux, d'une naissance basse et obscure, défendirent avec énergie la cause des peuples ; Suger en donnant une favorable impulsion aux institutions communales, Becket en se montrant inflexible pour le maintien des privilèges conservateurs de l'église, et de la juridiction spéciale en matière criminelle sur le clergé ; l'un fut honoré comme le père de la patrie ; l'autre passa pour un saint et un martyr de la nationalité.

Thomas Becket s'était élevé par ses talents et son mérite jusques à la dignité de primat d'Angleterre. Auparavant, sa conduite n'avait eu que de trop nombreux rapports avec les déréglements de son maître. Il entre dans les ordres sacrés, et la morale divine parle vivement à son cœur. « Le premier archevêque de race anglaise depuis la conquête, » il veut suivre tous les préceptes de l'évangile, et prétend ne reconnaître d'autres lois que les décisions du représentant de son Dieu sur la terre ; jamais

la cour de Rome n'eut peut-être un champion plus intrépide de ses droits, de ses franchises et libertés; rien n'arrête l'ardeur de son zèle, souvent emporté, mais non hypocrite; au soutien de son devoir, il consacre sans hésitation une existence de douleur; il ne songe plus qu'au service de Dieu, et ne peut tolérer les moindres usurpations de l'autorité temporelle; il veut élever enfin sa primatie jusques au niveau du trône; la persécution tente vainement de comprimer la fermeté excessive de son caractère; il se décide toutefois à céder momentanément à l'orage et à se retirer en France, où Louis VII va se montrer plus amoureux de sa querelle que de la cause des rois; heureux, si satisfait des preuves éclatantes qu'il avait données à l'Europe de sa volonté invincible et de sa vertu héroïque, cet homme fougueux, mais *très-saint et très-courageux*, selon l'expression de Bossuet, cher au peuple entre tous les saints du moyen-âge, parce qu'il était peuple lui-même, comme l'a fort justement observé M. Michelet, ce prêtre inébranlable eût consenti à terminer paisiblement sa mystérieuse destinée dans l'un des monastères de notre Morinie, où il va trouver l'amitié, le respect et les soins consolateurs!

## § 2.

Le mardi, 2 novembre 1164 (ou 1165) le jour des ames, Thomas Becket sortit en silence, et au milieu de la nuit, de la cabane d'un ermite dans les marais de Lincoln, revêtu du froc d'un moine, et accompagné de deux frères de l'ordre des Citeaux, appelés Skaiman et Robert de Canne, ainsi que de deux domestiques; il gagna la côte voisine de Sandwich, et à la pointe du jour, malgré les dangers de la traversée, dans cette saison reculée, il monta avec sang-froid lui cinquième, sur une nacelle fragile, sous

le faux nom de frère Christian, et afin de mieux écarter tout soupçon, affectant d'être en quelque sorte le serviteur des autres religieux. L'aspect de l'Océan agité n'altéra point sa foi dans la mission qu'un ordre d'en haut lui prescrivait de remplir, et après avoir évité plusieurs périls, il aborda à *Aucia*, la terre d'Oie, renommée dans la Morinie par le commerce de l'intéressant volatile qui sauva jadis le Capitole.

Lorsque l'archevêque descendit sur les bords hospitaliers de la France, il se trouva si incommodé du voyage, qu'il lui fut pendant quelques instants de toute impossibilité de marcher ; le temps était affreux et une pluie abondante détrempait les chemins. Il lui fallait une heure pour se rendre à Gravelines. Après s'être agenouillé plusieurs minutes, il commanda à ses valets de le soutenir et essaya de se mettre en route. A peine commençait-il à braver la tempête, qu'il fut rencontré par des jeunes gens qui lui inspirèrent de l'inquiétude par leurs regards scrutateurs. Cependant ses forces étant bientôt épuisées, il déclara aux personnes de sa suite que si l'on ne pouvait lui procurer une voiture il serait obligé de rester là, et en même temps il fut contraint de s'asseoir. Les bons religieux qui ne l'avaient pas abandonné, virent alors par hasard une chétive jument, sans selle et sans bride, et ayant mis leurs habits dessus, ils s'empressèrent d'y placer le prélat. Déjà les pélerins approchaient de la tour de St.-Willebrod, lorsqu'ils aperçurent des soldats qui ne tardèrent pas à leur demander si Thomas Becket se trouvait parmi eux ; l'un des frères leur fit remarquer que l'équipage qu'ils voyaient n'était point celui d'un archevêque, et ils se retirèrent. Les voyageurs, excités par la crainte, hâtèrent le pas, et la nuit allait répandre ses ombres, lorsqu'ils s'arrêtèrent à une auberge, d'une assez favorable apparence, à Gravelines.

**Au 12.ème siècle, cet endroit qui, dans l'origine, n'avait**

été habité que par de pauvres pêcheurs, et qui n'était remarquable que par une bergerie appartenant à l'abbaye de St.-Bertin, était déjà réputé pour la politesse de ses habitants; il se trouvait alors rempli d'étrangers, que Thierry d'Alsace avait attirés à sa cour, par l'aménité de ses manières et la douceur de son gouvernement. Ce comte de Flandre, fondateur réel de la ville de Gravelines, y faisait son séjour ordinaire, et surveillait avec activité les immenses constructions dont il voulait orner la cité nouvelle. Déjà il avait reçu des lettres fulminantes de Henri II qui l'invitaient à se saisir du traître Thomas; déjà les seigneurs de la contrée avaient été sollicités de l'arrêter comme un homme chargé de crimes. Mathieu, comte de Boulogne, dont le sévère archevêque avait blâmé hautement le mariage sacrilège, avait pris immédiatement des mesures pour s'emparer de sa personne à son débarquement. Heureusement, la vigilance du primat, et les voies détournées qu'il avait eu la précaution de suivre, avaient soustrait ses vestiges à ces mesures perfides; mais il était entouré d'ennemis, et la plus petite imprudence pouvait le faire tomber entre leurs mains.

Thomas Becket s'était mis à table avec ses compagnons de voyage, et prenait en diligence un léger repas. Il se tenait au fond de l'appartement, et mangeait moins que les autres convives. On ne tarda pas à s'apercevoir qu'il distribuait son souper aux petits enfants de la maison; c'était chez lui coutume, car avant son départ d'Angleterre, il avait ordonné de rassembler tous les pauvres qui seraient signalés, et il avait mangé et bu avec eux, comme si c'eût été un festin d'adieux. Le maître du logis s'étonna de cette particularité, et considérant l'étranger attentivement, à son noble maintien, à sa taille élevée, à sa belle figure et à son regard gracieux, il s'écria que c'était l'archevêque de Cantorbéry! Aussitôt, il se prosterna à ses pieds avec toute sa famille, lui exprima sa

joie de la posséder, et le félicita d'avoir échappé aux nombreux dangers qui l'avaient menacé. Le prélat recommanda vivement le secret, et malgré les assurances de sécurité qu'on lui donna, le comte de Flandre était vieux, disait-on, et ne s'occupait plus d'affaires, et Philippe, son fils aîné, avait précédemment manifesté des dispositions en sa faveur, (*) il appréhenda, se voyant ainsi découvert, et la nouvelle de son arrivée étant sans doute répandue, le ressentiment implacable de son autre fils, Mathieu, et détermina son hôte à le guider jusques au monastère de Clairmarais après quelques heures de repos.

La distance de Gravelines à Clairmarais par Bourbourg était au moins de cinq lieues; la navigation était interceptée, et il fallait traverser des terrains pleins de vase et des marais fangeux; la température était fort froide, mais la longueur du chemin ne diminua en rien l'ardeur du courageux voyageur; sa résignation était inaltérable, et se regardant toujours comme le champion de l'émancipation religieuse de l'humanité, et peut-être comme le futur martyr des franchises de son pays, il supportait aisément les difficultés de son entreprise et ne semblait aucunement humilié de sa course furtive. Enfin, il mit le pied dans la forêt, la petite cloche du monastère annonça sa présence, et l'abbé Guillaume l'introduisait dans la maison de saint Bernard.

Cependant des agents de Henri II s'étaient transportés à St.-Omer, avec des instructions de ne rien négliger pour contraindre le fier fugitif à retourner en Angleterre. Godescalque était alors le 44.ème abbé de St.-Bertin. Il ne tarda pas à être instruit de la retraite de Thomas Bec-

(*) Effectivement ce prince bien loin de partager les sentiments haineux de son frère, ne tarda pas à faire tous ses efforts pour réconcilier le primat avec son souverain, et l'on sait qu'après le martyre de Thomas Becket, se trouvant atteint d'une maladie dangereuse, il offrit une statue de cire de sa grandeur à ce saint, dans l'abbaye de Dompmartin, où ses reliques étaient en grande vénération.

ket dans l'abbaye de Clairmarais. Effrayé de la fausse sécurité à laquelle il pouvait se laisser entraîner, il lui fit donner l'avis de se tenir prudemment sur ses gardes, et l'invita à se cacher au vieux monastère de St.-Momelin, lui promettant d'aller incessamment l'y chercher pour le présenter à sa communauté.

. Lorsque le messager fidèle parut devant l'archevêque de Cantorbéry, il le trouva en prière devant la Notre-Dame de Clairmarais. « Il avait accepté son malheur et l'avait embrassé comme pénitence. » Dans ce lieu rempli des souvenirs du grand saint Bernard, son ame s'était exaltée, et sa résolution était prise de ne reculer devant aucun sacrifice. Seulement il formait des vœux pour que son influence sur Louis VII, fût aussi efficace que celle du fondateur des Cîteaux; l'abbé Guillaume qui songeait déjà à faire sortir son monastère de la forêt et qui avait soumis à son approbation son plan de translation, l'encouragea dans cet espoir flatteur, et prépara à regret le bateau qui devait le séparer de ce personnage illustre.

Le pieux Anglais entra vers la fin de la nuit dans le grand étang dont les eaux battaient alors les murs du cloître, et se mit à chanter des pseaumes pour charmer les ennuis de la navigation; tandis qu'aux premières clartés du jour, il cherchait encore à distinguer la cîme élevée des vieux chênes qui ombrageaient la demeure paisible des bons moines de Clairmarais, parmi lesquels il aurait volontiers terminé sa vie, si sa destinée l'eût permis; il traversa l'archipélage étonnant qui fait encore aujourd'hui l'admiration des étrangers, laissa à sa gauche ces célèbres îles flottantes que tant de princes fameux devaient visiter après lui, et aborda sans accident au vieil ermitage, plein de foi dans l'assurance qui lui avait été transmise qu'il n'y ferait qu'une résidence temporaire. Il y resta pendant trois jours, enfermé dans la cellule de saint Bertin, et s'appliquant à se pénétrer des exemples et des maximes

de ce saint civilisateur de la contrée. « C'est de ce mont obscur, disait-il, que le digne ami de saint Omer est allé fonder une abbaye qui a su remplir l'Europe de sa renommée ! Puissions-nous également partir de St.-Momelin pour mettre dans nos intérêts sacrés le roi de France et le vénérable chef des chrétiens ! » Godescalque vint le joindre à la quatrième aurore, et bientôt descendu dans une embarcation capable de lutter contre les vagues avancées de la mer, Thomas Becket put distinguer à l'horizon prochain la cité des Audomarois. Hélas ! ce n'était pas encore alors la ville belle de murs, de portes, de tours et de beaux clochers ! Un affreux incendie l'avait presque entièrement dévorée douze ans auparavant ; aussi l'archevêque fut-il frappé de son état de désolation ; ses principaux établissements avaient été détruits, ses édifices les plus importants s'étaient écroulés, et la sixième église de St.-Bertin commençait à peine à s'élever du sein des ruines anciennes et des décombres encore noircis par les flammes. Ce fut par l'une des portes à l'eau de Lyzel que Godescalque amena secrètement son compagnon dans l'enceinte de Sithieu.

Le nom de Canturbéry était en vénération dans la communauté de St.-Bertin ; plusieurs titulaires de ce siège y avaient éprouvé un accueil généreux ; ils avaient protégé en Angleterre les propriétés des moines français, et ceux-ci leur en témoignèrent à diverses reprises une reconnaissance éclatante. Ses religieux allèrent en procession à la rencontre de l'archevêque, et lui firent une réception solennelle. Un peu plus tard, Jean de Salisbury, l'un de ses amis, n'eut qu'à se louer des témoignages honorables que les moines de St.-Bertin continuaient à rendre à la cause de son chef.

Thomas Becket, en se remettant de ses fatigues dans l'abbaye de St.-Bertin, se rappela avec charme que le savant Alcuin, que les grands rois Alfred et Canut, et que saint Dunstan, ce premier palladium de l'Angleterre, avaient

logé dans cette demeure auguste ; là, il attendit patiemment le résultat de ses sollicitations pressantes auprès du roi de France, et tandis qu'il se plaisait à voir transcrire par des cénobites érudits les beaux manuscrits des œuvres de Hugues de Saint-Victor, et les glossaires de maître Gillebert et de Pierre Lombart, qu'il lisait avec un juste orgueil dans la chronique du monastère, les faits et gestes de saint Winoc et de Fridogis, ses compatriotes, tandis qu'il saluait avec compassion la tombe du jeune Edwin, auquel le sceptre d'Albion fut arraché par un crime, et que les signes de la présence de ses prédécesseurs, Anselme et Thibaut, frappaient encore en quelque sorte ses regards, il apprit avec une joie infinie que Louis VII lui octroyait paix et sécurité dans son royaume, et qu'il considérait toujours comme un des anciens fleurons de la couronne de France, la protection accordée aux exilés contre leurs persécuteurs. Le primat prit alors la résolution d'aller se montrer lui-même au roi et au pape. L'abbé Godescalque, qui déjà l'avait suivi au concile de Tours, s'empressa de l'accompagner dans cette démarche décisive, et pour plus de sûreté, Milon II, évêque de Thérouanne, consentit volontiers à lui servir d'introducteur.

Milon II était Anglais de naissance, et lorsque Thomas Becket eut quitté l'abbaye de St.-Bertin avec une suite convenable, il se hâta de le préserver des embûches et des désagréments auxquels il pouvait encore être exposé sur le continent, car les émissaires de Henri II et du comte de Boulogne rodaient toujours dans les environs, et reçut fort honorablement dans sa ville épiscopale cette énergique victime du despotisme couronné. Il exposa dans sa magnifique cathédrale le corps de saint Maxime, l'ami des Morins, et son clergé invoqua hautement sa puissante influence en faveur du noble proscrit.

L'archevêque de Cantorbéry était au centre de ses sympathies dans l'antique capitale de la Morinie ; son évêque

qui voulait se dépouiller de sa dignité en sa faveur[1], avait vivement désapprouvé comme lui le rapt odieux de Marie de Boulogne, et avait eu assez de crédit auprès d'Alexandre III pour faire rejeter la demande d'un nouvel évêché, formée singulièrement par Mathieu d'Alsace.

Louis VII parut extrêmement agréable à Thomas Becket, et voulut qu'il fût nourri ainsi que tous ses partisans aux dépens de son domaine pendant toute la durée de son exil. Diverses négociations furent ensuite entamées pour terminer à l'amiable le grand différend, cette affligeante rivalité de corps et d'intérêts privés; mais l'archevêque vécut dans une retraite austère à Pontigny, n'en sortit que pour déclarer qu'il était prêt à faire toutes les concessions désirées, *sauf l'honneur de Dieu*; puis, toujours soutenu d'une manière équivoque par le pape, et après une faible réconciliation avec son terrible adversaire, songeant surtout que c'était assez de sept ans d'absence pour le pasteur et le troupeau, il voulut aller prononcer devant le peuple assemblé dans la grande église de Cantorbéry, ces prophétiques paroles : « Je suis venu vers vous pour mourir au milieu de vous. » Thomas Becket rentra dans la Morinie, vint faire ses adieux aux religieux de St.-Bertin, où il prêcha plusieurs fois, et conduit par Pierre, abbé d'Andres, dans le château de Guisnes, il fut accueilli d'une manière distinguée et pleine d'affection par le comte Baudouin II qui dans sa jeunesse avait été armé chevalier par ce prélat. Après s'être recommandé aux prières de Geoffroi, chapelain du comte, homme d'une conduite exemplaire, et qui par pressentiment avait fait de vains efforts pour le retenir, il descendit sur la côte voisine de Boulogne, et le mardi 29 novembre 1170, il s'embarqua à Wissant, et partit de ce fameux port Itius pour aller conquérir dans sa patrie les palmes du martyre.

On a remarqué que le malheureux archevêque avait mis à la voile pour la France, par un mardi, qu'il était re-

tourné par un mardi en Angleterre, et que c'était aussi par un mardi qu'il était tombé sous le fer de ses meurtriers. Mais l'histoire, dans tous les siècles, n'a-t-elle point fait de ces rapprochements insignifiants ?

## § 3.

« La mort de l'archevêque de Cantorbéry mit tout le monde dans son parti ; le ciel même se déclara en sa faveur par les miracles qui se firent à son tombeau, et l'église par les honneurs de la canonisation qu'elle lui décerna. » Louis VII alla solliciter sur sa tombe le rétablissement de son fils unique, si précieux pour la France ; Henri II, trahi par ses fils et chargé de l'indignation publique, y subit volontairement une humiliante flagellation : parmi les moines qui lui administrèrent alors la discipline, il s'en trouvait plusieurs de l'abbaye de St.-Bertin. Quelques rois d'Angleterre furent oints avec une huile miraculeusement donnée à saint Thomas. Divers rois de France déposèrent de magnifiques offrandes sur le tombeau du martyr. Louis IX le visita avant de partir pour la Croisade, et l'infortuné Jean y trouva quelques consolations pendant sa captivité. Edouard III, après le succès de ses armes, vint remercier le dieu des armées devant le corps de ce saint, et notre bon et loyal Froissart, à son retour en Angleterre, n'oublia pas de prier encore ce fidèle protecteur des pélerins. La châsse de Thomas Becket, la plus vénérée des trois royaumes, fut mise en pièces et dépouillée par l'infâme Henri VIII ; cette châsse était dans une chapelle derrière le chœur de la cathédrale de Cantorbéry : « Sa forme est marquée sur le pavé usé par les genoux des nombreux pélerins qui venaient la visiter, » d'après ce qu'en a écrit Baërt, de St.-Omer, dans son *tableau de la Grande-Bretagne*.

Thomas Becket avait partout dans la Morinie laissé des

traces de sa sainteté et des souvenirs de sa présence. On montrait des parcelles de ses reliques dans les abbayes de St.-Bertin et de Clairmarais. Son sceau figure dans le grand cartulaire de St.-Bertin. Son calice était conservé dans le trésor de saint Vaast, et son anneau dans le chapitre de Thérouanne. Sur la table de l'autel de St.-Antoine, dans l'église de St.-Nicolas à Arras, on lisait cette inscription en caractères antiques : *Ici saint Thomas célébra messe certainement.* A Anchin, on faisait voir une chasuble ; à Marchiennes, un ancien pontifical et une très-belle croix ; un calice d'or dans l'abbaye de Bourbourg, et un rochet à Dompmartin. (*)

Le premier collége de Paris fut fondé par Robert, comte de Dreux, sous l'invocation de saint Thomas de Cantorbéry assassiné dix-huit ans après la mort de Suger.

## § 4.

La vie de saint Thomas, archevêque de Cantorbéry, a été écrite d'abord par quatre compagnons de son exil. Le Pape Grégoire XI, au 14.ᵉ siècle, en fit faire un abrégé qui fut appelé *Quadrilogue.* Quatre ans après son martyre, Guernes de sainte Maxence, avait composé en français à Londres, cette déplorable histoire pour la lire publiquement devant le tombeau du prélat. En 1674, Dufossé reproduisit la vie de ce grand Anglais, d'après les au-

(*) « A Lille aussi il reste des traces du séjour de saint Thomas de Cantorbéry. On lit l'inscription suivante sur la maison qu'habite aujourd'hui M. Delespaul, député du Nord : *Sancto Thomæ Canturbiensi hujus ædis quondam hospiti sit laus honor et gloria.* »

« Il existe dans cette maison un ancien puits auquel la tradition attribue des miracles. Parfois encore des gens de la campagne viennent, dit-on, demander de l'eau de ce puits pour guérir des malades. »

« On assure qu'une dame de Lille (madame André, née Van Rode) est une descendante de la famille Becket à laquelle appartenait le saint. »
Note de M. Brun-Lavainne. *Revue du Nord.*

teurs contemporains. On a de Wagenhare, historien et poëte latin, né vers 1599, à Nieuport, l'ouvrage suivant : *S. Thomæ Cantuariensis et Henrici II anglorum regis monomachia de libertate ecclesiæ.* Cologne. 1626. In-8.° Nous voyons un *liber de miraculis S. Thomæ Cantuariensis*, in-f.°, sur vélin, du 14.^eme^ siècle, dans le savant catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Cambrai ; l'ouvrage suivant existe dans celle d'Arras : *Herberti de Bosham vita S. Thomæ Cantuariensis*, in-4.°, sur vélin, du 12.^eme^ siècle. *La vie saint Thomas de Cantorbire, rymée*, se trouvait à la tour du Louvre du temps de Charles V. Une *vita S. Thomæ Cantuariensis*, in-f.°, sur vélin, du 14.^eme^ siècle, se rencontre encore parmi les manuscrits de la bibliothèque de St.-Omer. Cette vie, en quarante - un feuillets, a été écrite dans l'abbaye de St.-Bertin ; elle est ornée de notes marginales de l'archiviste Guillaume Dewhitte, et le texte en a été consigné dans le tome 16 du recueil des historiens des Gaules.

Charles Ducanda, né à St.-Omer, vers l'an 1565, prieur du couvent des prémontrés à Dompmartin, près Hesdin, a composé d'après un vieux manuscrit wallon, *la vie de saint Thomas, archevêque de Cantorbéry*, imprimée à St.-Omer, en 1615, in-4.°, de deux cent soixante-seize pages en quatre livres, destinée aux catholiques anglais qui résidaient alors en grand nombre en cette ville. C'est la composition française la plus ancienne d'un Audomarois, sortie des presses audomaroises. L'histoire de Thomas Becket est assurément un des épisodes intéressants de notre histoire locale, et il était assez convenable qu'elle fût racontée par un religieux de la cité, où son héros avait trouvé une digne hospitalité.

FIN.

# TABLE.

Chapitre XIV. — Différences entre les Hautponnais et les Lyzelards. . . . . . . . . 67.
Chapitre XV. — Anecdotes. . . . . . . . . . . . . —
§ 1. — Faits divers. . . . . . . 69.
§ 2. — Trait de courage de la dame Jacqueline Robins. . . . . . . . . . . 72.
§ 3. — Entrées de princes. . . . 76.
§ 4. — Emeutes. . . . . . . . . . 77.
§ 5. — Incendies. . . . . . . . . 83.
§ 6. — Biographie . . . . . . . 86.
§ 7. — Mathurin. . . . . . . . 87.
Chapitre XVI. — Les Quatre-Moulins . . . . . . . 93.
Chapitre XVII. — Résumé. — Coup-d'œil historique. 95.
Notice sur St.-Momelin. . . . . . . . . . . . . . . 103.
Destruction des mémoires de Jacques II à St.-Momelin. 108.
Histoire de Watten. . . . . . . . . . . . . . . . . . —
§ 1. — Position sur l'Aa. — Antiquité . . . . . . 126.
§ 2. — Etablissements religieux. . . . . . . . . . 128.
§ 3. — Seigneurie. . . . . . . . . . . . . . . . . 134.
§ 4. — Evénements militaires. . . . . . . . . . . 135.
§ 5. — Statistique. . . . . . . . . . . . . . . . 141.
§ 6. — Note bibliographique. — Manuscrit de Brésinius. . . . . . . . . . . . . . . . 142.
Petite histoire de Ruminghem. . . . . . . . . . . . 145.
Description des îles flottantes. . . . . . . . . . . 149.
Histoire de l'abbaye de Clairmarais. . . . . . . . . —
§ 1. — Origine. . . . . . . . . . . . . . . . . . 158.
§ 2. — Situation. . . . . . . . . . . . . . . . . 160.
§ 3. — Communauté. . . . . . . . . . . . . . . 161.
§ 4. — Biographie. — Manuscrits. . . . . . . . 165.
§ 5. — Description de l'Eglise. — Ruines. . . . 173.
§ 6. — Rihoult. . . . . . . . . . . . . . . . . 178.
§ 7. — Chronologie. . . . . . . . . . . . . . . 180.
Saint Thomas de Cantorbéry dans la Morinie. . . . 185.

